

Intercommunale I DETA

Plan stratégique 2008 - 2010



Octobre 2007

(I D E T A)

Société Civile à Responsabilité Limitée

Siège social :

Rue Saint-Jacques, 11 à 7500 TOURNAI

Administration générale :

Intercommunale de Développement des arrondissements de Tournai,
d'Ath et de communes avoisinantes

Rue Saint-Jacques 11 - 7500 TOURNAI

«Etre stratégique, c'est améliorer le ratio output / coût en augmentant la valeur de l'output, plutôt qu'en se limitant à réduire les coûts. Il s'agit d'entrer dans une culture positive et mobilisatrice de création de valeurs»

Antoine Henry de Frahan – «Etre stratégique ou ne pas être»- l'Echo 12 septembre 2007

Table des matières

- I. Mot d'introduction
- II. Contexte
 - 1. Cadre socio-économique du territoire
 - 2. Contexte institutionnel, légal et réglementaire
 - 3. Positionnement de l'Intercommunale
- III. Définition des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels
 - 1. Les objectifs de qualité de service
 - 2. Les objectifs d'efficacité socio-économique
 - 3. Les objectifs d'efficacité de gestion
- IV. La fixation des buts à atteindre
- V. La définition des priorités
- VI. Ensemble des initiatives et actions présentées par secteur
 - A. Secteur Développement
 - 1. Pôle Bureau de Projets
 - 2. Pôle Immobilier d'Entreprises
 - 3. Pôle Développement Territorial
 - 4. Pôle Stimulation Economique
 - 5. Pôle Services Stratégiques
 - B. Secteur Crémation
 - C. Secteur Participations
 - D. Secteur Tourisme
 - E. Secteur Parcs
- VII. Plan de communication
- VIII. Programmation financière
 - 1. Plan d'investissement 2008 - 2010
 - 2. Budget 2008 - 2010
- IX. Mentions légales
- X. Annexes
 - 1. Présentation des différents organes de gestion
 - 2. Présentation de l'organigramme
 - 3. Référentiel fonctionnel de l'Intercommunale
 - 4. Liste des projets déposés dans le cadre des programmes Convergence et projetés dans le cadre d'Interreg IV

I. Mot d'introduction

Au moment de présenter ce Plan stratégique, il est bon de souligner que celui-ci s'inscrit dans le schéma prévu par le décret du 19 juillet 2006 qui prévoit l'établissement de plans stratégiques pour des périodes de 3 ans (en lieu et place de plans annuels), et dont l'évaluation doit être réalisée annuellement sur base de l'énonciation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et d'indicateurs de performance¹.

L'ensemble des éléments exposés dans le présent plan concerne donc les exercices 2008, 2009 et 2010.

Le même décret aura par ailleurs des impacts en termes d'organisation et de gestion pour ces trois prochaines années, de par les obligations de disposer de règlements d'ordre intérieur des organes de gestion, d'un site internet, d'une charte d'utilisateur, que nous développerons plus avant.

D'emblée, il est important de noter que le Plan stratégique 2008-2010 a pour objet de présenter les orientations fondatrices et les objectifs prioritaires, dont certains pourront être quantifiés, non de reprendre exclusivement l'ensemble des initiatives et actions privilégiées à court, moyen et long termes par pôle ou par secteur d'activité.

Nous nous attellerons donc à réaliser un effort de synthèse concernant le contexte, l'analyse des évolutions et montrer la mise en cohérence des actions entreprises par rapport à celles-ci.

Concernant le périmètre d'activité de l'Intercommunale, celui-ci sera résolument élargi par l'ouverture sur les nouveaux projets tels que la mise en service du crématorium en 2009 ou l'investissement dans le secteur éolien. Cela impliquera de travailler sur de nouvelles structures et modes de collaboration et de gestion, le schéma retenu étant de trouver des partenariats apportant à la fois des solutions en termes de montage financier mais également en termes d'expertise technique et de gestion.

Cette croissance du spectre d'activité de l'Intercommunale repose également sur un élargissement du cadre et donc sur plusieurs recrutements en cours ou à venir. Nonobstant ces engagements, il convient de souligner les efforts consentis par le personnel en place pour faire face à ces missions nouvelles. Ils sont importants et seront prolongés à l'avenir. Cet investissement constant mérite d'être mentionné, l'Intercommunale étant aussi, au-delà de l'association de partenaires communaux, une entreprise composée de femmes et d'hommes au service de la collectivité.

A l'heure d'écrire ce Plan stratégique, tous les espoirs se portent sur la contribution des programmes Convergence et Interreg IV, qui représentent de réelles opportunités de disposer plus rapidement des financements nécessaires à des projets inscrits à long terme dans le portefeuille d'IDETA, mais dont les accords en matière d'intervention ne sont attendus que courant 2008. L'ensemble des projets déposés dans le cadre de ces deux programmes en septembre-octobre 2007 sont repris en annexe de ce document, mais il convient de souligner d'emblée que le programme financier devra s'asseoir sur les deux hypothèses extrêmes d'acceptation totale ou de refus total. La seule certitude étant que la réalité s'établira entre ces deux balises...

Sur le plan opérationnel, enfin, la charge de travail sera maximale concernant la mise en œuvre des Zones d'activités prioritaires, devenue urgente pour assurer tant la capacité de développement du territoire que la pérennité de l'Intercommunale. La planification des travaux a été organisée de manière à assurer une offre équilibrée sur le territoire, permettant également de dégager des ressources constantes et minimales à l'Intercommunale.

¹ Décret du 19 juillet 2006 Article L 1523-1384

II. Contexte

La stratégie s'inscrit dans un référentiel composé du cadre socio-économique donné du territoire au sein duquel l'intercommunale inscrit son action. Bien connaître et positionner ce cadre, d'entrée de jeu, permettra au lecteur d'apprécier la pertinence des actions proposées au travers de ce plan.

Le cadre institutionnel, légal et réglementaire devient quant à lui également de plus en plus contraignant pour les Intercommunales et celles-ci doivent s'adapter rapidement en alignant leurs méthodes de gestion et leurs procédures pour y répondre dans les meilleures conditions.

Nous proposons au lecteur de passer successivement en revue dans ce chapitre:

- Le cadre socio-économique du territoire
- Le cadre institutionnel, légal et réglementaire
- Le positionnement de l'Intercommunale
 - L'analyse AFOM de la structure
 - Le périmètre actuel et projeté de ses activités
 - Ses bénéficiaires
 - Le volume de ses prestations

II.1. Cadre socio-économique du territoire

II.1.1. Des opportunités en termes de moyens et le soutien dans la mise en place d'actions ciblées

Différentes initiatives significatives ont été prises dans le but de redresser la Wallonie.

Celles-ci représentent un cadre de travail précieux pour l'établissement d'une stratégie de développement pertinente à l'échelle du territoire.

Nous citerons à titre d'exemples :

- le Plan prioritaire d'inscription de nouvelles Zones d'activités économiques.

Face aux besoins pressants exprimés à de multiples reprises en matière d'espaces à réserver à l'activité économique, le Gouvernement wallon s'est engagé dès 1999 à privilégier une révision thématique couvrant l'ensemble de la Wallonie et donnant la priorité aux Zones d'activités économiques.

Le principe s'inscrivait alors dans la démarche proposée dans le Contrat d'Avenir pour la Wallonie, et s'appuyait d'une part sur une étude stratégique et d'autre part sur un appel à projets.

L'étude stratégique était destinée à éclairer et orienter la décision du Gouvernement wallon en matière d'affectation d'espace à l'activité économique, à travers la révision des plans de secteur.

La méthode consistait à bien à croiser les besoins réels, actuels et futurs, des entreprises avec les potentialités du territoire, au regard des objectifs publics tels qu'ils sont exprimés dans le Contrat d'Avenir pour la Wallonie, le SDER et des dispositions spécifiques à la gestion du territoire.

Suite à cette étude et au dépôt de projets par l'Intercommunale, les zones suivantes ont été retenues dans le plan prioritaire d'inscription de nouvelles Zones d'activités économiques :

- Ath - Ghislenghien III : 29 hectares nets
 - Leuze - Europe II : 60 hectares nets
 - Pecq - Estaimpuis : 15 hectares nets
 - Tournai Ouest III : 80 hectares nets
- le Plan Marshall.

Celui-ci vise à concentrer les efforts et investissements autour de 5 axes, interdépendants, à la fois forts et ciblés.

Il prévoit ainsi :

- la création de 5 pôles de compétitivité, dans lesquels la Wallonie affiche de bonnes performances mais doit devenir leader à l'échelle internationale;
- le soutien à la création d'activités : aider les projets porteurs et les personnes qui ont des idées;
- l'allègement de la fiscalité sur l'entreprise et la suppression de la fiscalité anti-économique pour rendre la Région plus attractive pour les investisseurs;
- l'encouragement à la recherche et à l'innovation;
- l'accentuation de la capacité de formation professionnelle.

Plutôt que de saupoudrer les moyens et les mesures, la logique suivie a été une concentration autour d'objectifs-clé. Des moyens exceptionnels (1 milliard d'euros en plus du budget général de la Région wallonne) sont actuellement concentrés sur des mesures capables de produire un effet de levier.

Les entreprises présentes sur le territoire et reprises dans un ou plusieurs des cinq axes forts bénéficieront d'un soutien et d'aides de haute ampleur pour les prochaines années.

Le Conseil de développement de Wallonie picarde

L'échelle de référence en matière de territoire est celle de la Wallonie picarde, s'étendant de Comines à Enghien et de Flobecq à Bernissart. Le Conseil de Développement regroupe les représentants des forces vives - socioéconomiques, culturels, associatifs, institutionnels et politiques - du territoire. Il a initié, avec le soutien actif d'IDETA, une démarche prospective visant à doter la Wallonie d'un Projet de Région, permettant d'organiser de manière globale et cohérente le développement à court, moyen et long termes (2025).

Cette démarche, encadrée par l'Institut Jules Destrée, se finalisera fin 2007.

Les analyses et débats organisés depuis deux ans ont permis d'identifier les 10 axes majeurs de développement suivants :

1. Fédérer les projets et institutionnaliser une coopération supracommunale respectueuse des parties et participative.
2. Concevoir et réaliser une stratégie de développement contractualisée avec la Région wallonne d'une part, avec les métropoles et territoires voisins d'autre part.
3. Donner au territoire une dimension environnementale marquée pour une meilleure qualité de vie.
4. Réaménager le territoire, gérer ses potentialités et ses mobilités sur un mode intégré.
5. Devenir un territoire apprenant, qui favorise la culture, l'innovation, le multilinguisme, la créativité, l'entrepreneuriat et l'esprit d'initiative.
6. Mettre en œuvre un projet de qualification socio-économique globale du territoire.
7. Remobiliser le capital endogène conjointement aux efforts faits pour l'accueil d'investisseurs extérieurs.
8. Assurer l'emploi pour tous.
9. Intégrer la solidarité sociale comme un vecteur indissociable du développement.
10. Promouvoir la Wallonie picarde, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Les actions menées par les Intercommunales de Wallonie picarde - IPALLE, IDETA, IEG - s'inscrivent dès lors dans la concrétisation de ces axes stratégiques.

L'inscription du territoire dans les programmes d'aides européennes que sont Convergence et Interreg IV (2007 - 2013).

Une des plus fortes opportunités du territoire réside dans la capacité de mobiliser des moyens significatifs permettant de concrétiser les projets.

Le territoire est en effet toujours identifié comme bénéficiaire des programmes européens tels que Convergence et Interreg IV. Les projets ont été introduits fin septembre pour le programme Convergence et fin octobre pour Interreg IV. Il ne s'agit pas ici de concevoir une nouvelle stratégie de développement mais plus exactement de mobiliser des moyens financiers afin d'accélérer la mise en œuvre des projets les plus novateurs et structurants précédemment définis. Leur éventuelle acceptation en 2008 influencera fortement les initiatives, actions et investissements de l'Intercommunale et du territoire et surtout le timing de réalisation pour les prochaines années.

L'effort de coordination en matière de dépôt de projet entre les différents acteurs du territoire a pu être réalisé au travers du Conseil de développement de Wallonie picarde. Ce Conseil, fédérateur des "forces vives" devrait donc apporter à l'avenir une réponse importante au souci de coordination des stratégies des différents acteurs, une des faiblesses importantes identifiée au niveau de la Wallonie picarde.

II.1.2. Synthèse du diagnostic prospectif de la Wallonie picarde établi dans le cadre du Projet de Région comme toile de fond.

Si le contexte socio-économique semble favorable, de par les initiatives menées et décrites ci-dessus, il est indiscutable que ces dernières répondent à des problèmes qui restent très présents sur notre territoire. Le Conseil de développement en a réalisé une description assez complète dans le Projet de Région, dont nous reprendrons ci-après les quelques éléments les plus marquants. L'objet du Projet de Région est d'y apporter des solutions et le challenge consistera à décliner ces réponses en actions concrètes à mener par les opérateurs - dont IDETA -, tout en veillant à en assurer la cohérence à l'échelle du territoire.

• Un développement territorial bridé

La Wallonie picarde souffre d'une absence d'identité économique et de stratégie d'innovation qui valoriseraient des spécificités claires, des champions dans des pôles d'excellence capables de rayonner au delà des frontières. Cette situation rend ce territoire peu présent dans les secteurs à haut potentiel de développement économique (développement durable, énergies renouvelables, etc.).

L'inscription de nos entreprises dans les pôles de compétitivité ainsi que l'inscription de projets en développement durable apparaissent donc comme indispensables dans l'effort de redynamisation du territoire.

Le Conseil de développement a encore noté que le développement territorial de la Wallonie picarde était bridé par l'inadéquation entre l'offre et la demande régionales d'emploi résultant de la faiblesse des profils, des formations et de la mobilité des travailleurs, ainsi que de l'insuffisance de partenariats entre les secteurs public et privé.

Par ailleurs, la Wallonie picarde bénéficie d'un bon équilibre entre revenu par habitant (11.700€ annuels par habitant en 2003, inférieurs à la moyenne régionale) et produit intérieur brut par habitant, même si cet atout pourrait être maximisé.

• Un cadre de vie de qualité mais fragile

Si le cadre de vie induit un sentiment de bien-être (paysages ruraux traditionnels et pôles urbains préservés), le manque actuel de structure de gouvernance au niveau du territoire et de la gestion de l'espace, induit toutefois quelques inquiétudes.

De nombreuses infrastructures, parfois abandonnées, parfois désuètes (chemins, sentiers, chemins de fer, canaux) sont peu ou mal exploitées mais constituent une richesse qui, opérationnalisée, pourrait être valorisée au service de la population et du développement.

• Un positionnement spatial intéressant mais confus

Le positionnement de la Wallonie picarde, territoire accessible et bien équipé, situé entre les grandes métropoles de l'Europe du Nord Ouest, la met en liaison avec plusieurs moteurs actuels du développement européen.

Confinée dans un rôle de banlieue écartelée entre Lille, Bruxelles, Mons et Gand, la Wallonie picarde ne dispose pas de ville phare ou de masse critique urbaine interne capable de polariser son développement. De même, elle subit davantage qu'elle n'active le rôle polarisateur de Lille et ne parvient pas à valoriser sa position stratégique par rapport à la Flandre.

Ainsi, les politiques transfrontalières apparaissent monopolisées par l'axe lillois - dont chacun reconnaît l'importance - au détriment d'autres collaborations potentielles (Valenciennes, Douai, Portes du Hainaut,...).

• **Identité et gouvernance morcelées**

L'ensemble territorial du Hainaut occidental, désormais appelé Wallonie picarde, continue à souffrir d'un manque de stratégie commune, d'identité structurée, d'unité ainsi que de cohérence institutionnelle et économique, même s'il connaît actuellement un renforcement graduel grâce à la nouvelle dynamique initiée par le Conseil de Développement.

Le manque de vision commune au territoire de la Wallonie picarde est évident, même si l'on constate l'émergence récente d'une volonté de nombreuses forces vives de travailler ensemble, par exemple en constituant le Conseil de Développement et de valoriser les atouts du territoire.

Plusieurs obstacles handicapent pourtant toujours la nécessité de se rassembler autour du projet collectif et de participer à une vraie dynamique de table ronde, autour d'une stratégie territoriale de développement durable :

- une adhésion de la population au concept de Wallonie picarde qui reste à confirmer;
- des barrières institutionnelles et politiques, particulièrement les freins à la fusion entre les Intercommunales IEG et IDETA;
- une vision souvent étriquée des enjeux sociétaux, européens et socio-économiques du territoire.

• **Un capital humain et social menacé**

Certains facteurs affectent aujourd'hui le capital humain/social territorial :

- le vieillissement de la population et l'exode des jeunes;
- l'inadéquation des programmes de formation à l'emploi;
- le niveau de qualification faible de la population active de la Wallonie picarde;
- le taux de demandeurs d'emplois très élevé (27 % de moyenne; 37,5% dans la région de Mouscron).

Le Conseil de Développement constate un manque de conscience de l'importance de l'éducation dans le développement, et la nécessité d'une élévation du degré de formation à tous les niveaux. La Wallonie picarde manque cruellement d'établissements et de formations du niveau de l'enseignement universitaire et supérieur. De même, elle n'a pu bénéficier jusqu'ici des importants centres universitaires qui existent dans sa proximité immédiate, particulièrement lilloise et valenciennoise.

Si les acteurs locaux font preuve d'une grande disponibilité au dialogue et à la coopération, ils manquent assurément de capacités d'ouverture à l'interrégional, à l'international ainsi qu'à l'interculturalité, notamment dans le domaine linguistique.

Ce peu de capacité d'ouverture se traduit également dans un sous-régionalisme territorial qui limite les enjeux et les visions prospectives tout en empêchant les décideurs et les acteurs d'aller à l'essentiel.

II.1.3 Le manque de structures d'accueil d'importance

Malgré les efforts consentis dernièrement, le territoire manque encore de structures en suffisance pour l'accueil d'entreprises - bâtiments et terrains équipés - ainsi que pour l'organisation d'événements socio-économiques d'importance. Les sociétés spécialisées dans les séminaires, colloques d'importance ne déploient que peu d'actions sur le territoire.

La mise en œuvre des projets décrits dans le présent plan, la recherche d'investisseurs et de partenaires ad hoc ainsi que l'effort d'attractivité économique que doivent consentir l'Intercommunale et les autres partenaires permettront d'apporter des réponses à cette problématique.

II.2. Contexte institutionnel, légal et réglementaire

Le contexte légal, institutionnel et réglementaire des Intercommunales est, depuis quelques années, en évolution constante. L'impulsion est notamment donnée par le Gouvernement wallon dont la volonté est d'une part de renforcer la transparence des Intercommunales et d'autre part d'en améliorer le contrôle.

Le décret du 19 juillet 2006, modifié en mars 2007, soumet ainsi les Intercommunales à de nouveaux outils et procédures de contrôle interne dont les plus importantes sont rappelées ci-dessous :

- la mise en place d'un site internet au 31.12.2007;
- l'adhésion à un service de médiation;
- la mise en place d'une charte des utilisateurs au 31.01.2009;
- la publication de la liste des adjudicataires en annexe au rapport de gestion;
- la mise en place d'un Collège des Contrôleurs aux Comptes en remplacement du Comité de surveillance;
- la mise en place d'un Comité de rémunération;
- l'accès aux pièces et actes pour les membres de l'Assemblée Générale;
- la mise en place de règlements d'ordre intérieur pour tous les organes, etc.

Par ailleurs, de nouvelles dispositions sont attendues prochainement au regard de l'organisation de la tutelle.

Une tutelle générale avec transmission obligatoire s'appliquera notamment aux marchés publics dépassant certains seuils, aux subventions, aux garanties d'emprunts, etc. Par ailleurs, une tutelle spéciale devra approuver notamment les dispositions générales en matière de personnel, de comptes annuels.

L'apport de ces nouvelles dispositions et mesures est certes de nature à contribuer aux objectifs recherchés mais il convient de noter que la charge administrative et l'allongement des délais, notamment en matière d'approbation par la tutelle de marchés publics, sera de nature à alourdir l'organisation et les processus de l'Intercommunale.

II.3. Positionnement de l'Intercommunale

II.3.1. L'analyse AFOM de la structure

Il est enrichissant dans le cadre du programme stratégique de l'Intercommunale de faire le point sur les forces et faiblesses de la structure et d'intégrer dans celui-ci également les actions qui peuvent contribuer à la renforcer (décrites plus en détail dans les initiatives et actions par pôle).

Une analyse interne menée au sein de l'Intercommunale IDETA (méthode SWOT/AFOM) a permis de poser ce diagnostic par rapport à quatre dimensions. Chacune des dimensions propose par ailleurs la mise en place d'une action générique à décliner en matière de stratégie et permettant de rééquilibrer le contexte interne et externe.

Dimension	Action générique
Menaces	Eviter
Opportunités	Rechercher
Faiblesses	Confronter
Atouts	Exploiter

Atouts	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe pluridisciplinaire et mobilisable • Identification claire des processus de l'Intercommunale • Dynamique d'organisation performante au travers d'une gestion intégrée et de la mise en place d'indicateurs de performance • Missions centrées sur le développement territorial et sur la recherche des synergies • Capacité de remise en question
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'améliorer la connaissance des clients et utilisateurs des services de l'Intercommunale : <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire et tarification des services aux communes - Identification des besoins des entreprises en termes de services • Déficit d'image quant aux actions et aux métiers de l'Intercommunale • Manque de veille par rapport aux opportunités d'actions par manque de ressources • Besoin d'améliorer la communication interne entre les différents pôles et secteurs de l'Intercommunale • Besoin d'identifier des projets «leaders» • Faible culture d'entreprise • Gestion des ressources peu aisée / Charge de travail variable en fonction des programmes de financement
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • IDETA reconnue comme organe fédérateur de son territoire • Programmation stratégique des ventes et politique de prix sélective • Dynamique d'amélioration continue au travers de la mise en œuvre d'indicateurs de satisfaction des utilisateurs • Collaboration avec les autres Intercommunales • Collaboration avec Wallonie Développement • Appréhension des besoins en formation • Rôle de soutien au Conseil de Développement de Wallonie picarde
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Pérennité de l'Intercommunale fortement liée à la disponibilité des terrains commercialisables • Forte dépendance de certaines activités aux programmes externes de financement • Concurrence des Intercommunales voisines • Manque d'accroche de la Région aux stratégies de l'Intercommunale • Manque de financement structurel pour certains secteurs • Politique des prix à affiner par rapport aux exigences de qualité et aux charges qui pèsent sur l'Intercommunale • Anticipation difficile quant à l'environnement futur de l'Intercommunale (fusions,...) • Certains métiers sont en concurrence avec le privé - menaces de distorsion de concurrence par la commission européenne

II.3.2. Le périmètre d'activité actuel et projeté de l'Intercommunale

Il est utile de rappeler que les activités actuelles de l'Intercommunale sont articulées autour de différents secteurs dont les missions et objectifs peuvent être singuliers.

	Missions
Secteur Développement	Développer le territoire et répondre aux besoins en matière socio-économique
Secteur Tourisme	Participer au développement du territoire et aider la mise en place de politique touristique dans les communes associées
Secteur Parcs naturels	Apporter un soutien au développement des parcs naturels notamment au travers de ressources de trésorerie
Secteur Participations	Assurer aux communes des revenus récurrents à long terme au travers d'une politique de placements performante

Si les missions peuvent être énoncées et maintenues à long terme, les moyens de les assurer doivent tenir compte d'un environnement changeant comme nous avons pu le voir ci-avant. Des ajustements réguliers en termes de politique à mettre en place doivent donc être intégrés à la stratégie.

Le secteur Développement, notamment, est chargé de repérer les tendances de sociétés, les évolutions de type économique, et de mettre en place les projets permettant de mieux répondre à la demande des utilisateurs. Ce secteur joue et jouera un rôle actif dans l'identification de projets porteurs. Le projet du crématorium de Wallonie picarde, dont l'ouverture est programmée en 2009, constitue l'un d'entre-eux.

Le secteur Participations s'est vu confier une mission qui se complexifie également fortement dans l'environnement actuel. La libéralisation du secteur de l'énergie, les opérations de fusion, la vente de la cablo-distribution au niveau wallon changent la donne en matière de revenus récurrents. Trouver les participations et actions permettant aux communes de se voir attribuer des dividendes sur des opérations rentables en remplacement de celles qui existaient nécessite une expertise de fond.

A ce titre, la proposition de développement du secteur éolien semble apporter des solutions de réinvestissement rentables pour les communes associées, tout en étant porteuse d'un message fort en matière d'environnement durable, pointé comme l'une des faiblesses de notre territoire.

Ce type de projet permet également à l'Intercommunale de diversifier son portefeuille d'activités et de diminuer sa dépendance par rapport à des volets représentant +/- 80 % de l'activité du secteur (immobilier industriel).

II.3.3. Les bénéficiaires

Les bénéficiaires directs de l'action de l'Intercommunale sont :

- Les communes associées
- Les entreprises
- Les investisseurs

D'une manière moins directe, l'ensemble des partenaires peuvent être repris dans les bénéficiaires et faire l'objet de mesures précises permettant d'améliorer de manière continue les résultats.

II.3.4. Le volume des prestations actuelles

Pour éclairer le lecteur dans les orientations stratégiques qui suivront, il est bon de rappeler quelques chiffres-clés relatifs à l'Intercommunale (sur base des chiffres clôturés au 31.12.2006).

	Développement	Tourisme	Participations	Parc naturel Pays des Collines	Parc naturel Plaines de l'Escaut	Total
Ventes et prestations	5.402.931,00	1.345.798,00	-	57.018,00	352.001,00	7.157.748,00
Produits financiers	615.497,00	114,00	10.199.587,00	41,00	25,00	10.815.264,00

Secteur Développement / Répartition du chiffre d'affaires						
Ventes de terrains	79,41%					
Études	10,61%					
Locations	9,98%					
Nombre ETP		-	-	-	-	47,8

III. Définition des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels

L'action de l'Intercommunale et la mesure de son efficacité peuvent, de manière synthétique, être appréhendées selon trois catégories d'objectifs. Pour assurer la lisibilité globale, nous avons voulu procéder à une sélection resserrée d'objectifs essentiels et prioritaires, susceptibles de donner une orientation forte et un message transversal au sein de l'Intercommunale.

III.1. Les objectifs de qualité de service

L'examen et la réflexion stratégique permettent de développer les axes d'une culture d'entreprise qui sera développée pour les années à venir, et qui est principalement focalisée vers les bénéficiaires de l'Intercommunale.

Elle s'articulera sur la dimension satisfaction des utilisateurs que sont principalement :

1. Les communes associées

Pour répondre aux besoins des communes, les attentes doivent être connues et mises à jour régulièrement. L'évaluation des critères de satisfaction (prix, délai,...) par les communes associées devra faire l'objet d'un travail de terrain permettant d'établir une grille précise d'évaluation.

Cette satisfaction est par ailleurs transversale aux différents secteurs de l'Intercommunale. Il peut s'agir de mesurer un produit particulier (PCDR,...), les dividendes versés ou encore l'accueil et le suivi administratif.

2. Les investisseurs

La part la plus importante des activités opérationnelles de l'Intercommunale, son métier de base, est la mise à disposition de terrains et de bâtiments répondant aux besoins des investisseurs.

Mettre en œuvre un produit adapté nécessite une bonne coordination entre les personnes en relation directe avec les investisseurs et le travail en amont de réalisation des Zones d'activités économiques.

Il en va de même pour la politique de prix ou le prix potentiel du marché, qui doit aider à réaliser les plans d'investissement permettant de mettre en œuvre les produits sans déficits financiers.

Par ailleurs, l'accompagnement de chaque investisseur dans la recherche du produit le plus adapté, dans le repérage des procédures administratives fait partie intégrante du service presté par l'Intercommunale.

Il s'agit d'autant de volets qui seront évalués dans le cadre d'une analyse de satisfaction.

3. Les entreprises au sens large

La mise en réseau des entreprises, leur connaissance des synergies potentielles, leur connaissance des données socio-économiques du territoire, leur lien avec les organismes de formation,... font également partie des missions confiées à l'Intercommunale.

Par ailleurs, le challenge lié au Plan Marshall est de pouvoir faire bénéficier les entreprises des aides directes réservées à celles qui oeuvrent dans certains secteurs d'activités, tandis qu'un repérage des entreprises associées ou sous-traitantes potentielles peut être à même d'initier certaines synergies leur permettant de connaître également un développement rapide.

La mesure de la satisfaction sur base périodique offrira également à l'Intercommunale l'occasion de se positionner et d'améliorer son action à long terme.

La mesure de la satisfaction aux différents niveaux sera organisée au départ d'un bureau indépendant, qui rendra possible, par sondage à périodicité régulière, l'établissement d'un indicateur et le suivi de son évolution dans le temps dans un objectif d'amélioration permanente.

III.2. Les objectifs d'efficacité socio-économique

Dégager de la valeur ajoutée est l'une des priorités que devrait se fixer toute structure de développement, comme on l'a vu plus avant. Le moyen d'y parvenir dépend de la mise en œuvre des actions identifiées et du respect des conditions de mise en œuvre (planning, charges,...).

De manière plus précise et opérationnelle, un des objectifs prioritaires de l'Intercommunale (secteur Développement) est de disposer d'un stock de terrains suffisant afin de garantir un développement équilibré du territoire, ainsi qu'un objectif de vente permettant d'équilibrer le compte d'exploitation de l'Intercommunale. Ce besoin d'espace est fixé à +/- 20 hectares par an.

L'état du stock actuel est à un niveau relativement faible, soit 15 ha sur Qualitis ainsi qu'une réserve de 20 ha viabilisés en 2008, ce qui risque de provoquer un déséquilibre en 2008 et 2009.

L'importance de la mise en œuvre et le suivi du planning de réalisation de nouvelles zones, dont les Zones d'activités prioritaires, concentrera donc toutes les attentions de l'équipe de gestion dans les trois prochaines années. Notons que ce planning est lui-même fortement influencé par les procédures d'acquisition, qui représentent toujours pour les Intercommunales des incertitudes et délais conséquents.

Enfin, l'esprit d'initiative dans la mise en place des projets doit, dans le cadre de la création de richesses, être mis en exergue. Avoir la capacité d'identifier le pourcentage de ressources budgétaires réservé aux nouveaux projets (et par déduction aux activités récurrentes), ainsi que le taux relatif de financement interne/externe assurant la couverture des projets nouveaux, est un indicateur-clé du dynamisme de l'Intercommunale.

III.3. Les objectifs d'efficience de gestion

Trois objectifs sont retenus en priorité dans ce volet :

1. La planification des dépenses et le respect du budget à tous niveaux ont été intégrés dans l'Intercommunale comme ligne de conduite pour tous les gestionnaires.
2. Dans le cadre de l'importance des chantiers à mettre en œuvre et dans la mise en place des nouveaux projets, s'assurer des financements et les obtenir au meilleur prix constitueront une seconde priorité pour l'Intercommunale.
3. Assurer une bonne utilisation des fonds à disposition et assurer aux communes les engagements financiers pris par l'Intercommunale feront également partie intégrante du suivi stratégique prioritaire.

IV. La fixation des buts à atteindre

La fixation d'indicateurs de performance et de valeurs cibles permettant d'évaluer annuellement la stratégie est une des impositions du décret du 19 juillet 2006.

Les cibles retenues doivent être ambitieuses mais aussi réalistes.

La difficulté est de disposer d'un point de départ pour chacun des indicateurs, dont certains sont en cours de construction (enquête de satisfaction). Nous avons donc voulu retenir des valeurs cibles correspondant à des pratiques courantes au sein de structures Intercommunales, avancées en termes de mesures. Elles constituent des valeurs indicatives ; nous informons dès lors le lecteur du fait que l'exercice 2008 sera davantage une année d'état des lieux pour certains indicateurs (indicateurs de satisfaction,...) que de poursuite d'une valeur cible.

Objectifs de performance pour I DETA	Formulation	Indicateur	Valeur cible
Objectif d'efficacité socio-économique			
Création de valeur	Dégager des ressources supplémentaires, eu égard à une masse budgétaire engagée	Output total / Charges totales	10%
Gestion du stock de terrains commercialisables	Assurer une offre suffisante et variée d'espace disponible à la vente	Stock disponible au 31.12. (année n-1) + Terrains viabilisés (année n)- ventes (année n)	2008 - 18 ha 2009 - 18 ha 2010 - 38 ha
	Assurer la mise en œuvre rapide du plan d'acquisition de terrains	terrains acquis / terrains planifiés (en ha)	60%
Gestion des ventes de terrains commercialisables	Réaliser les ventes de terrains commercialisables en fonction des objectifs fixés	Ventes réalisées / Ventes projetées	100% 7,5 M€ 20 ha 20 entreprises 333 emplois nets
Création de richesses	Mise en œuvre de nouveaux projets d'infrastructures correspondant aux objectifs de développement du territoire	Pourcentage de ressources budgétaires réservées aux projets nouveaux Taux relatif de financement interne / externe assurant la couverture des projets nouveaux	Minimum 30% 20-80
Objectifs d'efficience de gestion			
Consommation budgétaire des dépenses	Assurer le suivi et le respect du budget annuel des dépenses de l'Intercommunale.	Coûts réels / Budget	< 100%

Gestion des ressources financières	Assurer un financement au meilleur taux pour l'ensemble des secteurs de l'Intercommunale	Charges de dettes/fonds empruntés	< 5%
	Anticiper un taux de couverture en terme de financement et/ou de préfinancement suffisant pour l'Intercommunale	Montants d'aménagement à couvrir / Financement obtenu	75 -80%
	Assurer aux communes un retour financier correspondant aux objectifs financiers (distribution de dividendes)	Ecart (+/-) par rapport aux prévisions	≥ 0
Objectifs de qualité de service			
Optimaliser la satisfaction des communes	Assurer un taux de services satisfaisant du point de vue des communes	Taux de satisfaction mesuré par enquête	2008 - 70% 2009 - 75 % 2010 - 80 %
Optimaliser la satisfaction des investisseurs	Assurer un taux de services satisfaisant du point de vue du suivi des investisseurs	Taux de satisfaction mesuré par enquête	2008 - 70% 2009 - 75 % 2010 - 80 %
Gestion de la satisfaction des entreprises	Assurer un taux de services satisfaisant du point de vue des entreprises externes	Taux de satisfaction mesuré par enquête	2008 - 70% 2009 - 75 % 2010 - 80 %

V. La définition des priorités

La fixation des priorités stratégiques s'opère en termes de timing, de contenu, de cohérence entre les projets.

Certaines contraintes de temps, légales, de ressources humaines, de ressources budgétaires et financières, de faisabilité technique et technologique peuvent retarder certains projets.

Par ailleurs, les priorités ne sont pas seulement fixées en interne mais doivent tenir compte des priorités privilégiées par les instances européennes ou régionales (Contrat d'avenir).

Le Plan stratégique propose un programme chargé pour les trois années à venir, avec notamment la mise en œuvre de Zones d'activités prioritaires, de SAR,... et de par le fait qu'accélérer la réalisation de projets grâce au cofinancement potentiel des programmes européens constitue une opportunité qu'il s'agit de saisir.

La priorité absolue de disposer de terrains commercialisables doit laisser une certaine latitude dans l'organisation du planning, en fonction des contraintes qui apparaîtront au cours du temps (difficulté d'acquisition de certaines zones,...).

Les facteurs de succès de ce Plan stratégique et la fixation des priorités sont donc conditionnés à plusieurs aspects :

1. L'acceptation des projets européens qui ne sera sans doute connue qu'au cours de l'exercice 2008.
2. La capacité financière d'assurer le préfinancement des projets, qui peut se monter à plus de 50 M€ si tous les projets sont engagés.
3. L'engagement des ressources nécessaires à la réalisation des projets opérationnels mais également le personnel administratif pour assurer un suivi relativement lourd des projets européens.
4. La mise en place de partenariats efficaces dans le cadre de nouveaux métiers (crématoriums, secteur énergies renouvelables,...).
5. Etc...

VI. Ensemble des initiatives et actions présentées par pôle

A. Secteur Développement



Pôle "Bureau de Projets"

La mission du Bureau de Projets s'articule autour de trois fonctions :

- renforcer et améliorer les infrastructures d'accueil des entreprises;
- mettre en œuvre des projets d'infrastructures d'intérêt général à l'échelle du territoire de la Wallonie picarde;
- réaliser les études de faisabilité préalables aux projets d'infrastructures détectés et les supporter dans leur phase de réalisation éventuelle.

Par ailleurs, le Bureau de Projets agit en support technique des autres pôles de l'Intercommunale, notamment du point de vue cartographique. Il assure également la réalisation des plans de parcellisation des Zones d'activités économiques, en y appliquant notamment une méthodologie de prise en compte des contraintes d'utilisation des terrains par les investisseurs.

1. RENFORCER ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Pour la période 2008-2010, les objectifs du Bureau de Projets en la matière s'articuleront autour des axes suivants :

- Mise en œuvre des Zones d'activités économiques «prioritaires».
- Mobilisation des potentialités du plan de secteur à vocation économique.
- Préparation des dossiers relatifs aux futurs espaces économiques.
- Finalisation de l'équipement des Zones d'activités économiques «classiques».
- Consolidation des infrastructures d'accueil pour jeunes entreprises.

La période coïncidant avec la période 2007-2013 de programmation des fonds structurels européens, les actions menées s'articuleront en cohérence avec le portefeuille de projets introduit. Cette nouvelle période de programmation européenne offre l'opportunité aux acteurs économiques de la Wallonie picarde de renforcer et consolider l'existant dans une optique de développement durable. Les trois opérateurs publics majeurs du territoire en matière de mise en œuvre d'infrastructures à vocation économiques - IDETA, IEG et le PACO - se sont donc associés pour présenter une démarche commune et cohérente. Il a été décidé de confier à l'Intercommunale IDETA, par le biais du Bureau de Projets, le rôle de « Chef de file », chargé de la coordination du portefeuille. La logique proposée s'appuie sur une transversalité des actions, basée sur une stratégie territoriale clairement établie - le « Projet de Région de la Wallonie picarde » - ainsi que sur un partenariat renforcé entre les acteurs.

Dans cette optique, le Bureau de Projets continuera durant la période concernée d'apporter un appui au PACO quant à la mise en œuvre des terminaux mixtes bimodaux de Vaulx et Pecq.

• Mise en œuvre des Zones d'activités économiques prioritaires

L'année 2007 a vu se concrétiser la définition des périmètres de reconnaissance et d'expropriation des **Zones d'activités économiques prioritaires de Leuze - Europe II, Ath - Ghislenghien III et de Pecq - Estaimpuis, zone dite du « Pont bleu »**. En suite logique de cela, les procédures d'acquisition des terrains seront entamées, en fonction du phasage établi des travaux de mise en œuvre.

Au vu de la nécessité de disposer de terrains à vocation économique sur le territoire d'IDETA, les années 2008 à 2010 verront le déroulement de nombreux chantiers de mise en œuvre sur les zones concernées.

Le choix opéré a été d'entamer les travaux de mise en œuvre pour les raccordements des futures zones prioritaires au départ des réseaux de distribution d'eau et d'égouttage existants. Ces travaux, dont certains ont été entamés en 2007, sont repris pour chaque zone sous le libellé de « Phase 1 ».

Pour la suite de la viabilisation des zones concernées, trois objectifs principaux ont guidé la proposition de phasage opérationnel proposée dans le présent Plan stratégique :

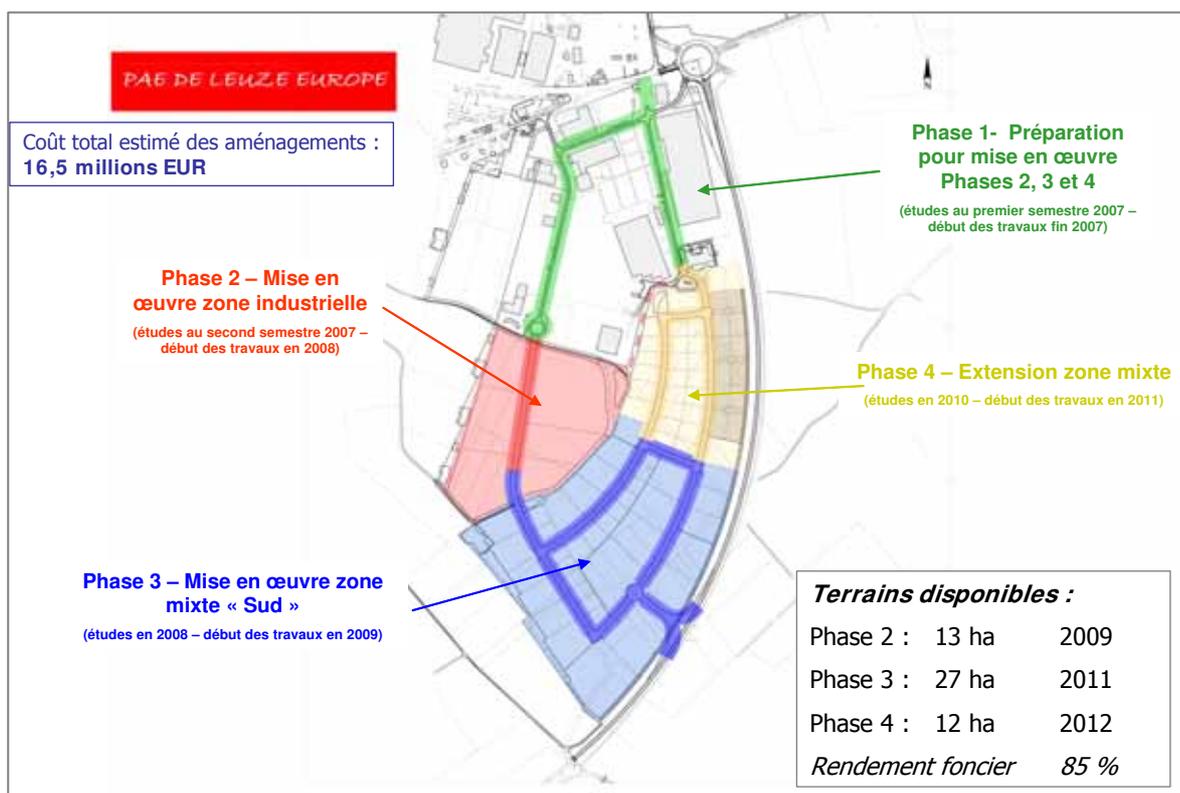
1. Mettre à disposition dans les meilleurs délais des surfaces équipées commercialisables.
2. Phaser les études et travaux en fonction des ressources disponibles (équipe du Bureau de Projets, budget disponible auprès de la Région wallonne et trésorerie IDETA).
3. Libérer un ensemble cohérent de parcelles à commercialiser avec un rapport optimal « charges / surfaces équipées ».

Par conséquent, les premiers chantiers de viabilisation se dérouleront en 2008 sur la partie industrielle de la zone de Leuze - Europe II. L'objectif visé est de pouvoir libérer les premiers terrains issus du Plan prioritaire au printemps 2009.

Récapitulatif de la programmation prévisionnelle de mise en œuvre des ZAEP

		2007		2008		2009		2010		2011		2012	
		1er semestre	2nd semestre										
Leuze II	1												
	2					13 ha							
	3									27 ha			
	4											12 ha	
Ghislenghien III	1												
	2							17 ha					
	3												
	4										12 ha		
Pecq - Pont Bleu	1												
	2							14 ha					
	3												

- Réalisation des études
- Mise en œuvre des travaux
- Terrains disponibles



Pour ce qui concerne la **Zone d'activités prioritaires de Tournai - Ouest III**, les procédures d'expropriation lancées sur la base de l'article 58 du CWATUPE en 2007 pourront être exécutées et la prise de possession des terrains devrait être effective dans le courant 2008. Ce faisant, deux éléments pourront être concrétisés dès 2008 :

- la finalisation du Cahier des charges urbanistique et environnemental, notamment par la réalisation des études karstiques prévues;
- la mise en chantier de l'accès autoroutier spécifique à la future zone, au départ de la sortie 35 de l'autoroute E42/E429.

La mise en œuvre programmée de la ZAEP de Tournai - Ouest III devrait doter le territoire d'une infrastructure logistique attractive, capable de stimuler le développement de toute la Wallonie picarde. Dans un but de cohérence d'identité avec l'aire métropolitaine lilloise, les concepts généraux d'aménagement de Tournai - Ouest III s'inspirent des parcs logistiques français. Sa bonne accessibilité routière est un enjeu essentiel pour le développement de l'ensemble du territoire.

Il est donc prévu la création d'une voirie de liaison entre l'axe Bruxelles-Lille et l'entrée de la ZAEP Tournai - Ouest III. Une partie des travaux sont à réaliser sur le domaine du MET (intervention sur la N7 : carrefour giratoire et modification d'une bretelle autoroutière). Les travaux seront réalisés par IDETA. La voirie d'accès entre ce carrefour giratoire et l'entrée de la zone aura une longueur d'environ 1.500 m. Le budget estimé du chantier est de 7 millions €. Les études ont été réalisées en 2007 par le Bureau de Projet et la première partie du chantier, qui se déroulera sur le domaine du MET, devrait débuter à la mi-2008. La seconde s'étalera sur les exercices 2008 et 2009.

En parallèle à la réalisation de ces travaux, les procédures urbanistiques et environnementales seront poursuivies. Il est prévu que le CCUE soit finalisé à la fin 2008, rendant possible la réalisation de la procédure de reconnaissance dans le courant du premier semestre 2009. Le Bureau de Projets mènera en parallèle les études techniques relatives à la mise en œuvre de la future zone afin que, dès l'adoption par le Gouvernement wallon de l'arrêté de reconnaissance, les premiers chantiers de viabilisation puissent démarrer. Ceux-ci devraient être terminés à la fin 2010, rendant ainsi disponibles les terrains de la première phase (environ 20 ha de surfaces nettes).

Les différentes zones prioritaires constituent une superficie brute de l'ordre de 233 ha dont 63 ha de zones d'activités à vocation industrielle et 170 ha de zones d'activités mixtes.

• **Mobilisation des potentialités du plan de secteur à vocation économique**

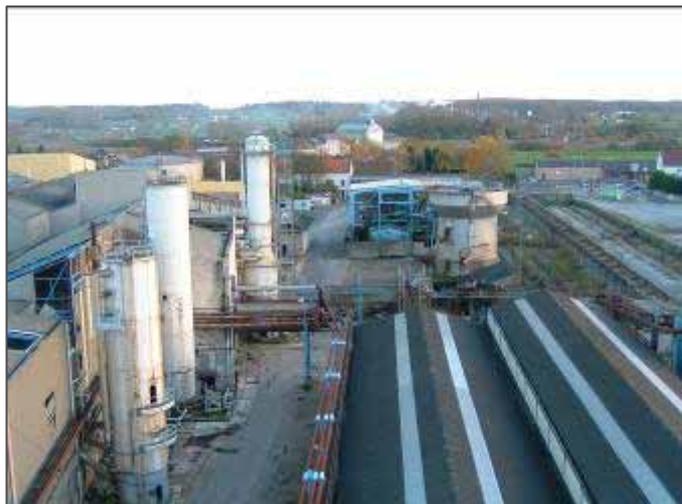
Au-delà des surfaces qui seront libérées par le Plan prioritaire, il importe aussi d'anticiper les besoins futurs en terrains à vocation économique et ce, dans un souci de développement équilibré et durable. Conformément à la décision du Gouvernement du 12 juillet 2007, la priorité doit être l'utilisation des potentialités du Plan de secteur. Trois sites ont été identifiés sur le territoire IDETA, dont deux SAR :

- le site dit «Burens » à Lessines;
- le site de l'ancienne sucrerie de Frasnès.

La réhabilitation de ces sites, intégrés dans le tissu urbain, est donc une priorité pour le court terme, en complément du Plan prioritaire. IDETA a acquis la propriété de ces deux sites en 2007 et a clôturé les études de faisabilité. Dans les deux cas, les rapports sur les incidences environnementales ont également été effectués.

L'assainissement des deux sites à réaménager vise à permettre la mise en œuvre de deux Zones d'activités économiques mixtes pour une surface équivalente à celle indiquée au plan de secteur. Cette opération tend à réaliser un double objectif, à savoir la réhabilitation de deux cancras urbains et une offre d'espaces d'accueil d'entreprises en complémentarité avec le réseau des Zones d'activités économiques existantes.

Dans les deux cas, les opérations de réhabilitation seront combinées avec la mise en œuvre de terrains adjacents afin de **redéployer au mieux le potentiel foncier à vocation économique**.



Ainsi, pour **Lessines**, une opération connexe sera menée par IDETA afin de viabiliser d'autres terrains situés au sud du SAR (site dit « Burens » et anciens terrains communaux) et déjà propriété d'IDETA. Elle nécessitera en 2008 la réalisation d'un rapport urbanistique et environnemental et d'un dossier de reconnaissance. Les études techniques (VRD et rénovation de bâtiment) seront menées en parallèle par le Bureau de Projets. L'objectif est de pouvoir débiter le chantier de viabilisation sur la partie sud (terrains IDETA) avant la fin 2008. Des crédits ont été sollicités à la Région wallonne pour un montant de subsides de 3.011.000 €. Ces travaux devraient se dérouler encore durant l'exercice 2009 et les premiers terrains équipés être disponibles au début 2010.



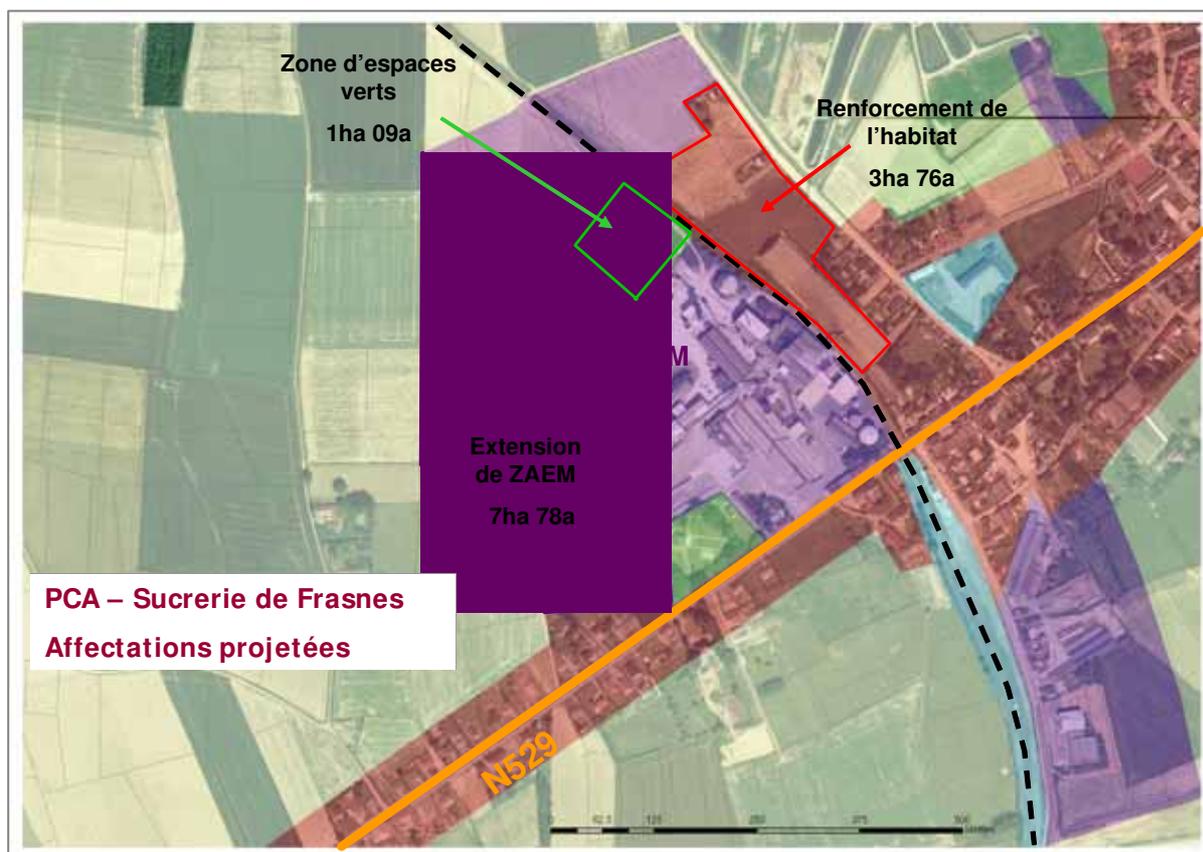
Pour ce qui est de la procédure «SAR», il est à souligner que celle-ci sera menée en collaboration avec la SPAQUE. En 2008, il est prévu de poursuivre les investigations des sols et de réaliser un audit technique des bâtiments en vue de préparer le chantier de leur déconstruction sélective et l'étude des faisabilités en vue de la sélection des techniques d'assainissement les plus adaptées. Ces études seront réalisées par la SPAQUE. En parallèle, le Bureau de Projets réalisera les études techniques de viabilisation de la future ZAE (l'étude portera sur l'ensemble de la zone : site SAR + périmètre soumis à reconnaissance classique).

En 2009, il est prévu au premier semestre la réalisation des travaux de déconstruction sélective des bâtiments ainsi que des travaux de gestion des sols et remblais pollués en vue de la bonne mise en compatibilité des terrains pour accueillir la réalisation du projet d'équipement de la ZAE qui devrait se dérouler au second semestre.

L'intégration des deux opérations permet donc d'envisager un projet plus large d'extension cohérente et qualitative de la ZAE de Lessines-Nord qui porte sur une surface brute de **8,3 ha**.

Pour ce qui concerne le **site de l'ancienne sucrerie de Frasnes** - volet SAR (8,8 ha), l'année 2008 sera consacrée à la réalisation par le Bureau de Projets des études techniques liées à la réhabilitation du SAR (assainissement, rénovation des bâtiments, requalification des accès et travaux VRD de viabilisation de la ZAE). Les chantiers devraient pouvoir débiter en 2009 par les démolitions et les assainissements, suivis par les travaux de rénovation des bâtiments conservés et de requalification des accès au site (en ce compris les interactions avec le RAVeL et la N529). Il est prévu que les travaux de viabilisation des terrains débutent à l'automne 2009 et se terminent à la fin 2010.

En parallèle à tout cela, IDETA pilotera la réalisation un Plan Communal d'Aménagement (PCA) afin de permettre l'utilisation de l'ensemble des surfaces inscrites au plan de secteur (20 ha) dans le cadre d'une Zone d'activités économiques mixte moderne et cohérente (qui intégrera les surfaces réhabilitées dont question ci-avant). Il est programmé que le PCA dont question puisse être définitivement approuvé par le Gouvernement wallon à l'automne 2010.



L'aménagement du site prévoit la mise en œuvre d'une Zone d'activités économiques mixte qui s'étend à l'ouest de la voie de chemin de fer désaffectée, qui se verra reconvertie en RAVeL. A terme, la zone orientale sera dédiée à l'habitat de manière à renforcer le noyau aggloméré du bourg. L'entrée de la ZAE - et du bourg - sera également requalifiée.

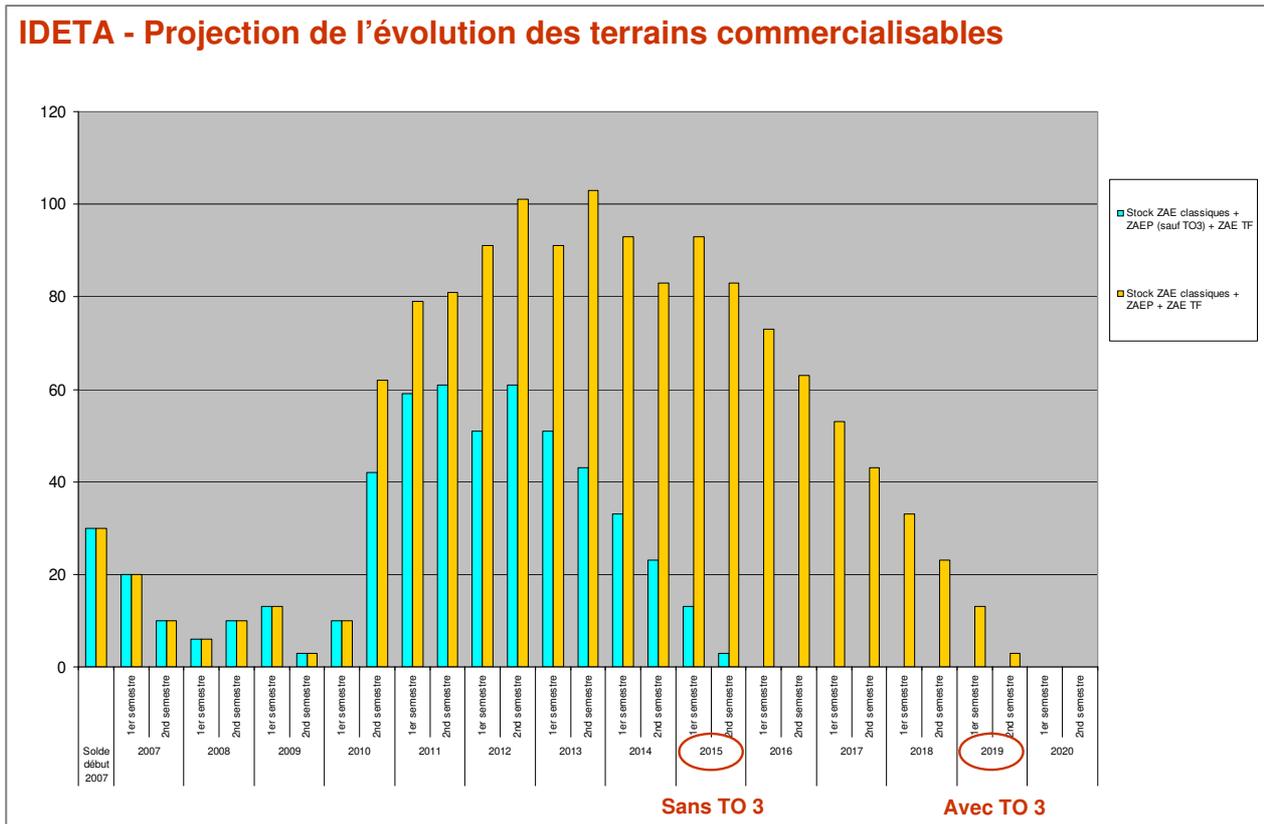
- **Préparation des dossiers relatifs aux futurs espaces économiques**

Dans le courant de l'année 2007, le Gouvernement wallon a mis sur pied une « Task force » chargée, en collaboration avec les Intercommunales de Développement Economique d'identifier les potentialités du plan de secteur et les besoins en superficies complémentaires nécessaires à la poursuite du redéploiement de l'économie wallonne. L'analyse pour le territoire IDETA a été réalisée par le Bureau de Projets et présentée au Comité de gestion du secteur « Développement » en septembre 2007.

Les conclusions de cette analyse sur les potentialités du plan de secteur n'ont permis d'identifier que 50 ha de surface brute - sur trois sites (dont deux SAR). En fonction des rendements fonciers qui pourront être atteints, ces potentialités représentent environ 38 ha de surfaces commercialisables, soit un peu moins de l'équivalent de deux ans des besoins en terrains (20 ha nets par an). Ces disponibilités viennent compléter utilement les dispositions du plan prioritaire mais elles ne constituent pas un réservoir suffisant pour permettre de prolonger significativement les disponibilités en terrains de la zone IDETA.

Le graphique suivant représente l'évolution du stock de terrains commercialisables dont disposera IDETA dans les douze prochaines années, tenant comptes des disponibilités encore présentes sur les zones classiques, des terrains mis en œuvre dans le cadre du Plan prioritaire (185 ha nets) et de l'utilisation complète des potentialités du plan de secteur (38 ha nets). La consommation en terrains est fixée à 20 ha nets par an, sur la base de l'historique de l'Intercommunale et des demandes enregistrées.

IDETA - Projection de l'évolution des terrains commercialisables



De ces données, on constate que, sans identification de nouvelles zones, plus aucun terrain à vocation économique ne sera disponible sur la zone IDETA en 2019. La non-réalisation de la zone de Tournai - Ouest III rendrait la situation encore beaucoup plus critique et porterait un coup fatal au développement économique de toute la Wallonie picarde.

Il devient donc prioritaire d'entamer l'identification des futurs espaces à vocation économique sur le territoire et d'entamer la préparation des dossiers y relatifs sous l'angle de l'aménagement du territoire.

Les besoins supplémentaires identifiés dans le cadre des travaux liés à l'élaboration du « Projet de Région Wallonie picarde » sont de 220 ha nets, à l'horizon 2025 pour la zone IDETA. La cohérence du développement socio-économique de la Wallonie picarde devant s'appuyer sur une vision territoriale globale et équilibrée, et miser sur la multiplication des atouts de chacune de ses composantes, les besoins ont été identifiés sur la base des sous-bassins, en cohérence avec le Schéma de Développement de l'Espace Régional wallon (SDER) et les travaux de la Conférence Permanente de Développement Territorial (CPDT) :

- Zone ouest 100 ha
- Zone sud 70 ha
- Zones centre et est 50 ha

S'agissant de surfaces de terrains commercialisables, si on leur applique un rendement foncier attendu de 80 %, on en arrive à un besoin supplémentaire en surface brute de 275 ha pour l'ensemble du territoire IDETA, à injecter progressivement à partir de 2014, avec une priorité sur la zone Sud.

Afin de pouvoir atteindre ces objectifs, IDETA a déjà identifié trois sites sur lesquels des surfaces pourront être rendues disponibles dans le moyen terme. Cette identification s'est opérée au départ de situations existantes de droit et de fait connues et d'une demande spécifique émanant de l'OFI (*Office for Foreign Investors*).

Les trois projets identifiés sont les suivants :

- ZAE « *Polaris* », sur le territoire des communes de Péruwelz et Beloeil;
- ZAE « *Delta-zone* », sur le site de l'ancienne base TGV à Antoing;
- Un Parc logistique le long de l'autoroute E429 entre la sortie 24 et la sortie 29.



Illustrée ci-contre, la future ZAE « Polaris » (pour Pôle d'attractivité du Sud du territoire), s'inscrit dans un environnement déjà fortement dédié à l'activité économique (ZAE «Champ Lionne», ZAE «La Poudrière», ZAE «La Hurtrie») et constitue l'aboutissement de réflexions pour l'implantation d'une Zone d'activités importante dans le sud du territoire, réflexions qui avaient intégré à un moment l'établissement sur le site d'une zone trimodale.

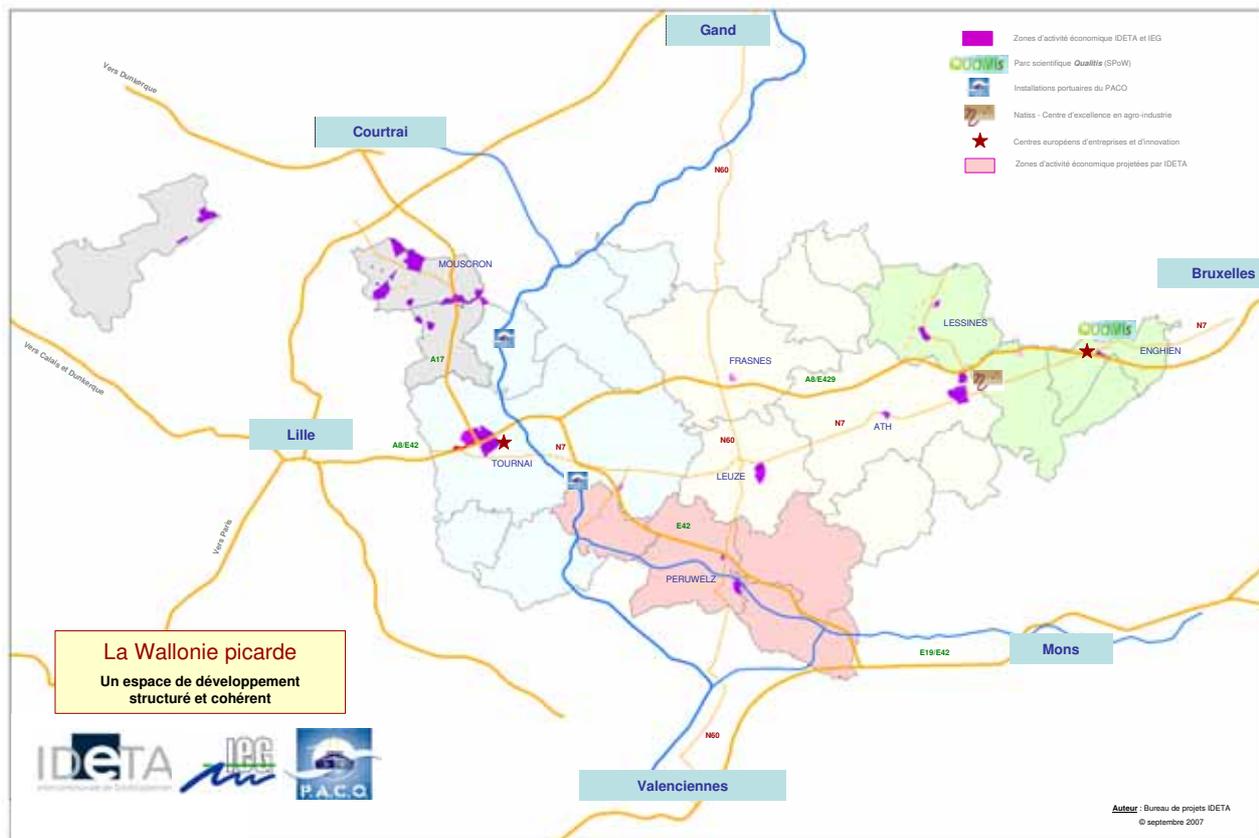
Aujourd'hui, en accord avec l'ensemble des partenaires - communes de Péruwelz et Beloeil, PACO - il est prévu la mise en œuvre, en deux phases, d'une Zone d'activités économiques d'environ 100 ha.

La première phase, qui représente des superficies de 35 ha bruts sur le territoire de Péruwelz et 25 ha bruts sur celui de Beloeil (dont environ 2 ha dédiés à un terminal portuaire mixte à mettre en œuvre par le PACO), sera concrétisée après réalisation d'un plan communal d'aménagement, d'initiative régionale, qui impliquera le territoire des deux communes. La réalisation de ce PCA sera pilotée par le Bureau de Projets. Il est programmé que ce document, dont la réalisation sera entamée dès le début 2008, puisse être définitivement approuvé par le Gouvernement wallon à l'automne 2010.

La seconde zone identifiée - ZAE «Delta-zone» - située sur le site de l'ancienne base TGV à Antoing devrait faire, elle, l'objet d'une procédure SAR. Le dossier a été introduit auprès de la Région wallonne à la fin 2007. L'objectif est la mise en œuvre d'une Zone d'activités économiques mixte d'une superficie brute d'environ 40 ha. Les années 2008 et 2009 seront consacrées à la réalisation des études de faisabilité et au suivi de la procédure de reconnaissance du site en qualité de SAR. La procédure d'élaboration du rapport sur les incidences environnementales sera enclenchée dès l'obtention de l'accord de principe de la Région wallonne (estimation : juin 2008). L'année 2010 devrait dès lors être consacrée à la réalisation des études techniques liées aux assainissements du site et aux travaux de viabilisation.

La troisième zone identifiée vise à la mise en œuvre d'un Parc logistique, en articulation directe avec l'E429 - entre la sortie 24 et la sortie 29. Cette localisation est de nature à garantir une offre diversifiée de terrains entre Ghislenghien III en ZAE mixte et le Parc scientifique Qualitis à Enghien. L'objectif est la mise en œuvre d'une superficie d'environ 25 ha bruts, dont les $\frac{3}{4}$ seront consacrés à l'activité logistique (dont l'implantation d'un grand projet d'investissement utilisant environ 13 ha). Le solde sera consacré à de l'activité mixte permettant notamment de consolider des implantations locales. La mise en œuvre de cette zone nécessitera la réalisation d'un Plan communal d'aménagement, dont l'élaboration sera pilotée par le Bureau de Projets. L'objectif sera de permettre l'implantation des entreprises dès la fin 2010. Pour ce faire, le PCA devra être définitivement approuvé par le Gouvernement wallon avant la fin 2009. Le dernier semestre 2009 sera consacré à la réalisation des études techniques afin de permettre un début de chantier à la fin du printemps 2010.

Enfin, dans le cadre des objectifs d'identification de nouveaux espaces économiques sur le reste du territoire IDETA, le Bureau de Projets entamera, dès le début 2008 et en concertation avec les autorités communales concernées, la recherche de zones susceptibles d'accueillir dans les meilleures conditions les futures ZAE à mettre en œuvre dans le long terme. Cette recherche devra s'effectuer en s'appuyant sur les éléments structurants présents en Wallonie picarde et repris sur la carte ci-dessous.



- **Finalisation de l'équipement des Zones d'activités économiques « classiques »**

Dans le cadre de la finalisation de l'équipement des zones dites « classiques », plusieurs investissements sont programmés pour la période 2008-2010 :

- Réalisation des travaux VRD (voirie et réseaux divers) liés à l'extension ouest de la rue de la Forêt dans la ZAE de Tournai Ouest II et devant permettre la libération de 8 ha de superficie nette commercialisable (travaux programmés en 2008).
- Réalisation des travaux d'aménagement de l'extension Est de la rue de la Forêt dans la ZAE de Tournai Ouest II, en ce compris la mise en œuvre des dispositifs finaux d'aménagement paysager (travaux programmés au second semestre 2008).
- Construction d'une réserve centralisée d'eau d'extinction à haute capacité sur la ZAE de Tournai Ouest II (travaux programmés au second semestre 2008).
- Réalisation de la voirie de liaison dite « Boucle de la Gare » sur la ZAE d'Ath - Ghislenghien (travaux programmés en 2008).
- Réalisation de la voirie de liaison nécessitant la rectification du Chemin Brimboriau sur la ZAE de Ath - Ghislenghien (travaux programmés en 2009).
- Mise en œuvre de la ZAE de Rebaix, sur le territoire de la Ville d'Ath (travaux programmés en 2008 et 2009).

- **Consolidation des infrastructures d'accueil pour jeunes entreprises**

Dans le cadre de sa mission de soutien au développement de l'activité économique, IDETA est engagée dans une politique de mise à disposition de bâtiments équipés pour des entreprises en phase de lancement ou d'expansion et ce, à des coûts mesurés et progressifs. Cette mesure s'inscrit dans une dynamique existante au niveau de toute la Wallonie. Les bâtiments relais sont à inscrire dans une politique de développement économique progressive qui s'appuie sur des structures de recherche et d'excellence.

Le Comité de gestion du secteur « Développement » a adopté en mars 2007 une programmation de construction de bâtiments relais pour la période 2007-2012. L'objectif retenu a été de concentrer les moyens sur trois pôles de référence :

- a. Le Centre d'entreprises LME, établi sur la ZAE de Tournai - Ouest I.
- b. Le Centre d'excellence Natiss, établi sur la ZAE d'Ath - Ghislenghien II.
- c. Le Centre d'entreprises à mettre en œuvre par IDETA dans le Parc Qualitis à Enghien.

La programmation proposée se définit sur six ans, en intégrant les perspectives de subsides qui pourront être octroyés par la Région wallonne et la mise en œuvre des nouvelles Zones d'activités économiques, en ce compris les projets en matière de réaménagement de sites d'activités économiques désaffectés (Sucrierie de Frasnes et site « Burens » à Lessines).

En parallèle, il est important de veiller à la maîtrise des coûts d'exploitation (notamment en se séparant des bâtiments qui nécessitent un montant trop important de travaux pour leur maintien à niveau par rapport aux standards actuels du marché) et de mettre en location des bâtiments fonctionnels et performants, tant en matière de consommation énergétique que de sécurité incendie.

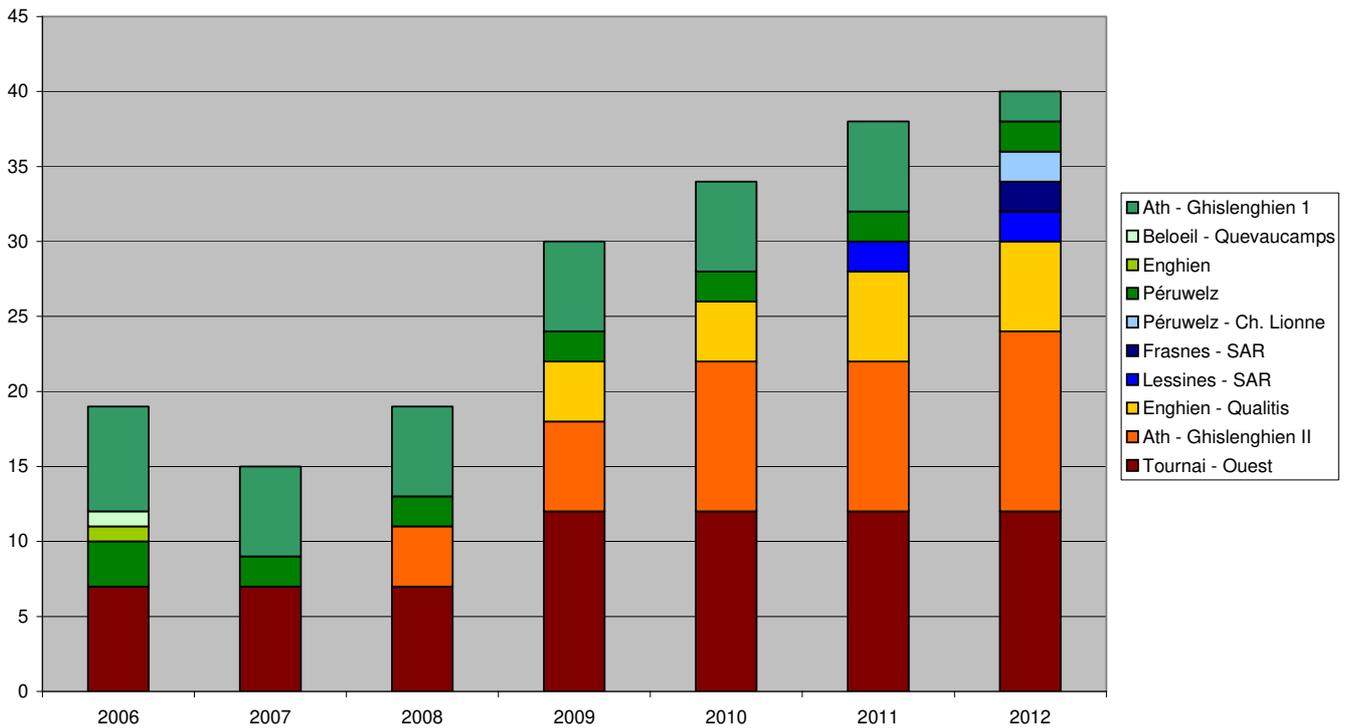
Sur la base de ces principes, les objectifs stratégiques proposés à l'horizon 2012 sont :

1. Doubler au terme de la période le nombre de bâtiments disponibles.
> qui passerait ainsi de 19 à 40 halls.
2. Diminuer significativement l'âge moyen des bâtiments du parc.
> qui passerait de 7 ans à 4 ans, de par la vente de 8 halls existants et la construction sur la période de 29 nouveaux halls relais.
3. Concentrer l'offre des bâtiments autour de trois pôles de référence.
> avec 30 des 40 halls relais projetés, dont 1/3 de ces bâtiments occupés par des entreprises inscrites résolument dans un secteur de développement spécifique, en cohérence avec les pôles de référence.

En parallèle de ce dernier objectif, il convient de souligner que le solde du parc de bâtiments relais (10 bâtiments à l'horizon 2012, soit 25 % du parc) servira à accompagner le développement des nouvelles Zones d'activités économiques. En fonction du taux de commercialisation des terrains des zones concernées, il sera envisagé la mise en œuvre d'un bâtiment d'accueil d'entreprises (2 halls relais). Il n'est en effet pas indispensable de soutenir le développement d'une zone au sein de laquelle les demandes de terrains sont fortes. Cette partie de la programmation est donc susceptible d'être adaptée.

En parallèle, quelques 120.000 € seront investis en 2008 pour la mise à niveau des dispositifs de protection active contre l'incendie dans les halls-relais existants et ceci sur la base des conclusions de l'audit réalisé en 2006.

Evolution du Parc des Halls relais IDETA



La programmation des travaux de construction (phase d'études en jaune et phase de travaux en bleu) est reprise dans le tableau ci-dessous. On constate que sur la période 2008-2010, l'exécution de la programmation devrait amener la mise à disposition de 19 nouveaux halls-relais (cinq à Tournai - Ouest, dix à Ath - Ghislenghien et quatre sur le Parc scientifique «Qualitis» à Enghien).

Programmation et budget d'investissement pour la construction des halls relais 2007 - 2012

		2007		2008		2009		2010		2011		2012	
		1er semestre	2nd semestre										
BUDGET RW		1.875.000 €		2.250.000 €		2.250.000 €		1.500.000 €		1.500.000 €			
Investissement IDETA		468.750 €		962.500 €		962.500 €		375.000 €		375.000 €			
Tournai - Ouest I	Existant au 1/1/07	7											
	Rue de la Châtellière (1)	2	1.125.000 €			3							
	Rue de la Châtellière (2)	4		750.000 €		2							
Ath - Ghislenghien II	Rue des Fauconniers (1)	1		4									
	Rue des Fauconniers (2)	3	750.000 €			2							
	Rue des Fauconniers (3)	6			1.500.000 €			4					
	Rue des Fauconniers (4)	10						750.000 €				2	
Enghien - Qualitis	Phase 1	5		1.000.000 €		4							
	Phase 2	8					750.000 €			2			
Lessines - SAR		7					750.000 €						
Frasnes - SAR *		9						750.000 €			2		
Péruwelz - Champ Lionne *		11							750.000 €			2	
Ath - Ghislenghien I	Existant au 1/1/07	7	-1										-4
Péruwelz	Existant au 1/1/07	3	-1										
Enghien	Existant au 1/1/07	1	-1										
Quevaucamps	Existant au 1/1/07	1	-1										
Vente		-4										-4	
Mise en service				4		11		4		4		6	
Etat du parc		15		19		30		34		38		40	

* A partir de 2010, les constructions projetées dans les zones visées pourront faire l'objet d'une affectation différente en fonction de la disponibilité des terrains et du taux de commercialisation.

A noter que les études architecturales seront réalisées en interne par le Bureau de Projets à partir de 2009.

Parallèlement à cette programmation, et en cohérence avec elle, le Bureau de Projets a lancé en 2007 les études architecturales pour la réalisation de deux nouveaux Centres d'entreprises et d'innovation à Tournai - Ouest (immeuble de bureaux de 2.000 m²) et sur le Parc scientifique « Qualitis » à Enghien (complexe de bureaux de 2.480 m² plancher), auxquels seront adjoints à chaque fois une crèche destinée à accueillir les enfants en bas âge (0 à 3 ans) du personnel employé sur la zone d'activités (Projet mené en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Wallonie picarde). Les études devraient être terminées au printemps 2008 et un début de chantier est envisageable, sur chaque site, à l'automne 2008. Les chantiers devraient se poursuivre durant toute l'année 2009 et les centres être disponibles à l'exploitation au printemps 2010. Les immeubles seront conçus de manière à limiter l'impact sur l'environnement. Ils offriront aux PME débutantes ou innovantes des locaux de services partagés, des salles de réunion et l'accès aux réseaux TIC.



L'infrastructure globale qui sera mise en œuvre sur le Parc «Qualitis» - illustrée ci-dessus (centre d'entreprises, six halls relais distribués autour d'un atrium commun et une crèche) représentera un ensemble immobilier cohérent et de qualité. Une passerelle vitrée reliera les deux entités, de manière à permettre le partage des services disponibles dans le Centre d'entreprises et matérialiser l'entrée dans le parc par un élément architectural «signal» qui participera à identifier QUALITIS comme « parc de haute technologie ».

Ces réalisations s'inscrivent parfaitement dans la dimension stratégique portée par IDETA qui vise à la consolidation des infrastructures d'accueil pour jeunes entreprises. Le renforcement de l'existant s'avère indispensable pour soutenir l'esprit entrepreneurial endogène et favoriser l'innovation. En cohérence avec la programmation générale définie par IDETA en matière de halls relais, il est proposé de permettre l'émergence d'un pôle à vocation technologique sur le Parc «Qualitis» à Enghien, en y concentrant des moyens d'accueil et de services suffisamment attractifs pour créer une dynamique forte d'innovation et de développement économique, dans le cadre d'un parc scientifique intégré dans le réseau SPoW (*Science Parks of Wallonia*). Ce volet comprend également le renforcement de l'incubateur d'encadrement et de stimulation aux technologies en fonction sur la Zone de Tournai - Ouest.

Il importe aussi de souligner que, au-delà des bâtiments relais, la réhabilitation des SAR offrira l'opportunité à l'Intercommunale de rénover des bâtiments qui pourront être intégrés dans le patrimoine bâti d'IDETA et appuyer la politique de mise à disposition d'infrastructures pour les PME. Les trois bâtiments industriels (un à Lessines et deux à Frasnes), d'une superficie allant de 720 à 950 m², ne seront pas destinés particulièrement à l'accueil de jeunes entreprises mais serviront à soutenir le développement d'entreprises locales. Un immeuble de bureaux de 500 m² plancher sera également rénové sur le site de l'ancienne sucrerie de Frasnes. Les travaux de rénovation de ces bâtiments devraient être réalisés en 2009 et les bâtiments rendus disponibles à la location au début de l'année 2010.

Enfin, dans le cadre de la réalisation d'une crèche par ZAE d'importance, l'année 2008 sera consacrée à la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la réaffectation de l'ancienne gare de Ghislenghien. Si les résultats de cette étude sont positifs, des travaux d'aménagement seront programmés à partir du second semestre 2009.

2. METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET GENERAL A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

• Réalisation d'un centre funéraire à Frasnes-lez-Anvaing

Après avoir longuement mûri la localisation optimale du crématorium de Wallonie picarde, dans une logique d'accessibilité régionale et dans le cadre d'un service de proximité à la population, l'ensemble des études préalables à la réalisation du projet ont pu être finalisées en 2007.

L'année 2008 sera consacrée à la réalisation du projet selon le plan d'implantation général ci-dessous. A noter que le projet compte un crématorium intercommunal et un cimetière communal inscrits dans un ensemble paysager homogène, ouvert et intégré dans son environnement (dimension standardisée des pierres tombales, pas de stèles ou signes funéraires émergents).

Le projet :

Un crématorium intercommunal et un cimetière communal, inscrits dans un ensemble paysager homogène, intégré dans son environnement et ouvert sur le paysage



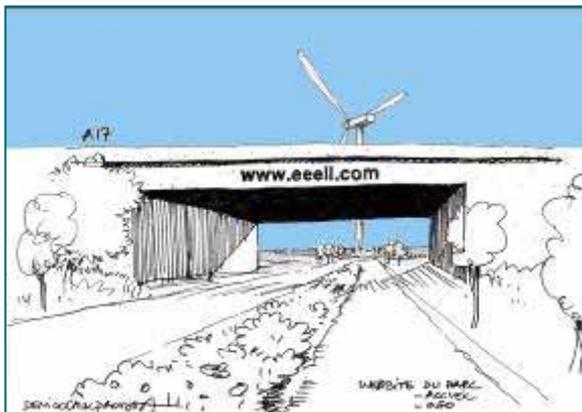
Les travaux devraient débuter au printemps 2008 et s'achever à l'automne 2009. L'année 2010 permettra au crématorium d'entrer dans sa phase pleinement opérationnelle.

• Mise en œuvre de parcs éoliens en articulation avec les ZAEP

Le Bureau de Projets a mené en 2007 une étude de faisabilité relative à l'implantation de parcs éoliens en articulation avec les Zones d'activités économiques prioritaires, en cohérence avec les orientations définies par la Région wallonne. Des conclusions de cette analyse, il appert que trois des zones présentent un intérêt en la matière : Tournai - Ouest, Ath - Ghislenghien et Leuze - Europe.

IDETA envisage donc, sur la période concernée, la réalisation de trois projets éoliens, en association avec des partenaires industriels ou des sociétés regroupant des citoyens.

Le projet le plus important devrait voir le jour sur les territoires des communes de Silly et Ath, en articulation avec la ZAE de Ghislenghien. Il s'inscrit dans la continuité des recommandations contenues dans le CCUE de Ghislenghien III. Ce projet - baptisé **ELSA** (L'éolien de Silly et Ath) vise à l'implantation de 8 à 9 éoliennes d'une puissance de 2 à 3 MW, en intégrant dans la ligne l'éolienne déjà installée par WALDICO. Il est prévu d'implanter 3 des éoliennes dans le périmètre de la ZAE. Les études techniques et la maîtrise d'ouvrage seront réalisées par le Bureau de Projets. L'étude d'incidence préalable à l'introduction du permis unique a été entamée en 2007. Elle devrait se terminer en février 2008 et la demande de permis introduite dans la foulée. En fonction des délais de livraison des machines, il est prévu une édification des mâts éoliens au printemps 2010.



Un second projet (illustré ci-contre) concerne la ZAEP de Tournai - Ouest III. L'implantation d'une éolienne se ferait dans le cadre du projet d'aménagement de la zone. En effet, au même titre que la qualité spatiale, un équipement symbolique, un « totem », peut servir d'image de marque d'une zone. La volonté de donner une identité forte au parc de Tournai Ouest III ainsi qu'une des conclusions de l'analyse de la situation existante qui mentionnait pour le site « ...un intérêt potentiel en termes d'utilisation de l'énergie éolienne », conduisent à envisager l'utilisation une éolienne unique comme élément fort symbolisant la zone, et autour duquel s'articulera le projet d'aménagement. A noter que cette implantation sera traitée par l'équipe

d'auteur de projet comme une intervention artistique, au sens de la modélisation des espaces. L'éolienne implantée serait d'une puissance installée importante (par exemple 5 MW), permettant ainsi de répondre en partie aux besoins de la zone. Par ailleurs, ce projet éolien pourra également être un des vecteurs permettant d'impliquer le voisinage dans le projet de zone, dans le cadre d'une dimension citoyenne. Les études techniques relatives à l'implantation de cette éolienne se dérouleront en parallèle des études techniques générales de mise en œuvre de la zone, programmées en 2009. Il est prévu l'implantation de cette éolienne au début 2011.

Un troisième projet vise à la participation d'IDETA dans la mise en œuvre d'un parc de 10 à 15 éoliennes de 2 MW en articulation avec la ZAE de Leuze - Europe. Ce projet, porté par une initiative citoyenne leuquoise et association avec Electrabel, devrait voir ses premières éoliennes érigées dans le courant de l'année 2010. La participation d'IDETA au parc devrait impliquer la mise en œuvre de 2 à 3 éoliennes, dont au moins une implantée dans le périmètre de la ZAE.

Ces trois projets s'inscrivent dans la volonté forte d'IDETA de contribuer aux efforts environnementaux qui doivent être le fait de tous, en ce compris des acteurs publics.

3. SUPPORT OPERATIONNEL AUX AUTRES POLES

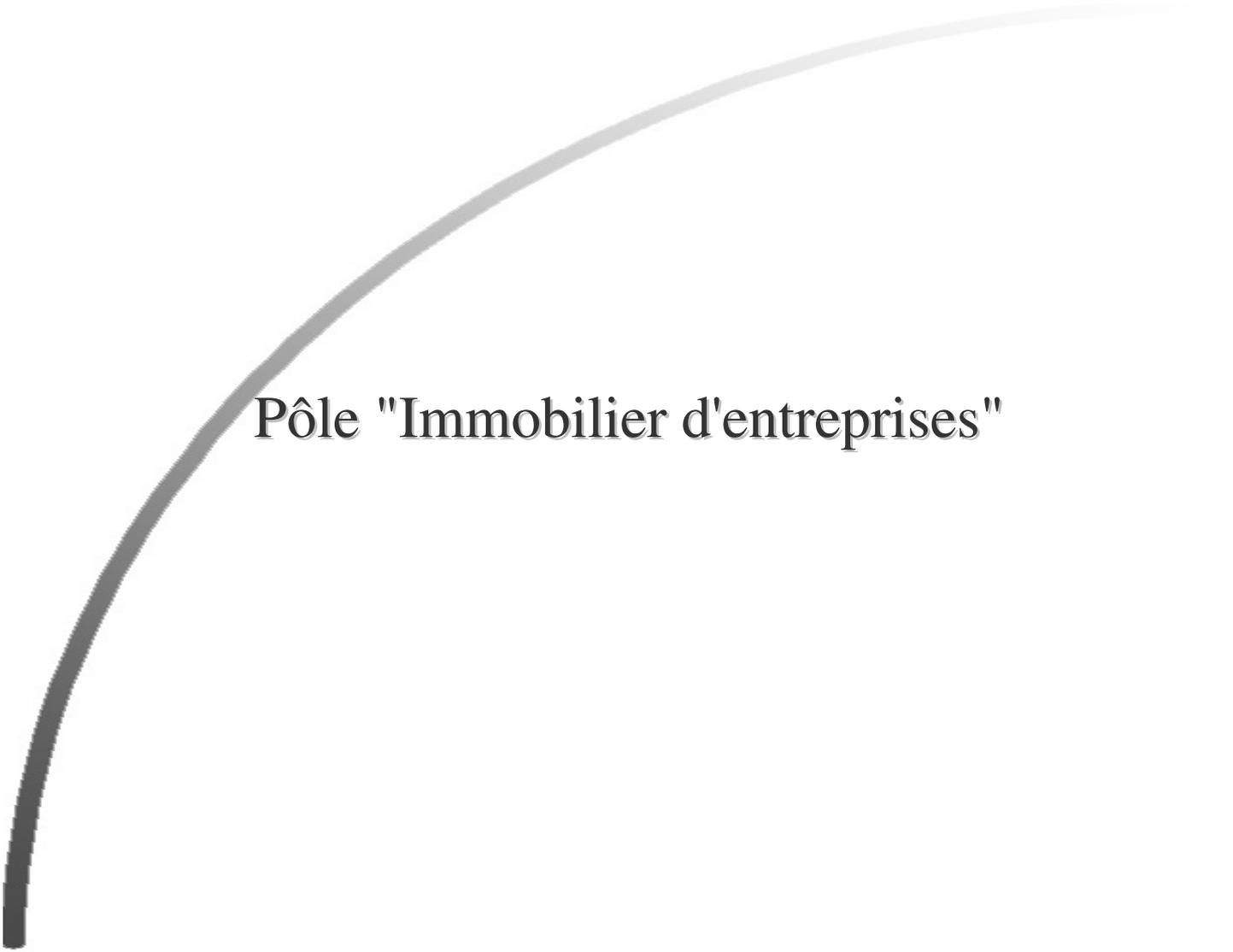
Dans le cadre de sa mission de support opérationnel aux autres pôles, le Bureau de Projets continuera, par le biais de son atelier cartographique, à **améliorer le concept et les produits** livrés au Pôle Immobilier d'entreprises et d'optimiser le rendement fourni par l'Intercommunale en :

- définissant une fiche technique précise du produit à commercialiser (superficie, capacité constructible, prix, contraintes techniques, accès aux réseaux et à la voirie,...);
- optimisant les prestations des géomètres (demandes coordonnées);
- garantissant une cohérence entre les options d'aménagement et les implantations à réaliser;
- facilitant la tenue de l'inventaire des disponibilités en terrains commercialisables notamment sur base de supports cartographiques.

Une des autres priorités qui s'appliquera aux parcs existants et à venir concerne la politique de prix appliquée. Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, le Comité de gestion du secteur « Développement » a établi une méthodologie de prise en compte des contraintes permettant d'appliquer un taux de réduction identique à appliquer sur le prix de base. Celle-ci a été validée par le Comité d'acquisition d'immeubles.

Le Bureau de Projets veillera également à assurer le suivi de l'évolution du stock de terrains disponibles dans les Zones d'activités économiques ainsi que l'acquisition et gestion des données cartographiques pour l'ensemble des services de l'Intercommunale.

Enfin, le Bureau de Projets continuera tout au long de la période concernée à assurer la gestion des bâtiments et infrastructures, propriété de l'Intercommunale (équipements, bâtiments, infrastructures, abords, dispositifs paysagers). Il est prévu de mener en 2008 une analyse complète des charges afin de procéder dès l'exercice 2009 via des contrats de prestations définis sur base annuelle et par type d'intervention. De la même manière, la politique de regroupement des points de connexion aux différents réseaux énergétiques et d'alimentation en eau sera poursuivie, afin de profiter des bénéfices des centrales d'achat mises en place.



Pôle "Immobilier d'entreprises"

L'objectif de favoriser la création de valeur ajoutée sur le territoire s'appuie également sur la création d'emplois durables.

Le Pôle « Immobilier d'entreprises » dispose de deux outils pour atteindre cet objectif :

- la commercialisation de terrains équipés dans les Zones d'activités économiques afin d'accueillir des entreprises ou de permettre l'extension des entreprises existantes;
- la location de bâtiments relais afin de favoriser la création d'emplois.

A. La commercialisation de terrains équipés.

Le potentiel foncier commercialisable de l'Intercommunale dans les six plus grandes Zones d'activités de notre territoire ayant fortement diminué, de nouvelles zones ont vu le jour afin de d'offrir aux investisseurs différentes options d'implantation. Les quatre zones commercialisables à ce jour, et pour les 3 prochaines années, sont :

Tournai Ouest :

La finalisation de la période de commercialisation de la Zone Tournai Ouest I et II est prévue en 2010. Le solde de la surface de terrains commercialisables représente une surface totale de +/- 13 ha. Suite à la mise à disposition de 12 ha supplémentaires, nous pouvons projeter une commercialisation de 10 ha / an en 2008 et 2009 et de 4 ha en 2010. A partir de cette date devrait démarrer la mise en service de Tournai Ouest III.

Ghislenghien :

La finalisation de la période de commercialisation de la Zone de Ghislenghien I et II est prévue en 2009. Le solde de la surface de terrains commercialisables à ce jour représente un total de +/- 3 ha. L'ouverture de Ghislenghien III en différentes phases permet de projeter une commercialisation de 5 ha en 2010 sur cette nouvelle zone.

Péruwelz - Champ Lionne :

Le démarrage de la commercialisation est prévu fin 2007. Les premières ventes seront enregistrées dès 2008. La Zone d'activités de Champ Lionne s'étale sur 6 hectares. L'objectif est une commercialisation de 2 ha par an, avec une finalisation en 2010.

Enghien - Qualitis :

La commercialisation de Qualitis s'étendra de la période fin 2007 à 2010, date de la finalisation de la période de commercialisation.

La surface de terrains commercialisables représente une surface totale de +/- 14 ha.

La projection des ventes peut donc s'établir comme suit : 6 ha en 2008, 4 ha en 2009 et 4 ha en 2010.

La commercialisation de ce type de produit passe par une diffusion importante de l'information auprès des investisseurs au travers de plaquettes et autres supports d'information sur l'ensemble des salons et foires adéquats.

La recherche proactive de candidats investisseurs doit être toutefois plus spécifique et organisée vu l'aspect innovant et la connotation souhaitée autour des nouvelles technologies,... que l'Intercommunale désire donner au parc.

Leuze II - Zone Industrielle :

A partir de 2009, la commercialisation d'une nouvelle zone à caractère industriel sera entamée, l'objectif est de vendre 3 ha en 2009 et 5 ha en 2010.

De manière globale :

Pour atteindre un objectif annuel moyen - 15 à 20 implantations ou extensions d'entreprises, de 20 hectares, de +/- 300 emplois - pendant les 3 prochaines années, l'objectif majeur sera de concentrer notre travail de prospection sur les entreprises dont l'activité entre en adéquation avec le type de zone défini, par exemple : les nouvelles technologies pour Qualitis, l'agroalimentaire pour Ghislenghien, la logistique pour Tournai.

Il faudra également développer et insister sur l'importance de la valorisation de ces zones auprès des organismes partenaires tels que AWEX - OFI (accueil des investisseurs étrangers) qui nous amènent de nombreuses demandes en termes d'investissements.

Le budget ventes de terrains pourrait dès lors (en fonction de la livraison des zones) atteindre le montant moyen de 7,5 millions d'euros pendant les 3 prochaines années.



Bâtiment Jolipa sur Tournai Ouest II

Tableau de projection de surfaces vendues 2008-2010

		Terrains vendus (en ha)		
		2008	2009	2010
Objectif	prix projeté au m ²	20	20	20
TO2	35	10	10	4
GHI 1 et 2	25	2	1	
PER - Ch. Lionne	30	2	2	2
QUALITIS	60	6	4	4
LEU2 - ZI	25		3	5
GHI 3 - ZAEM 1	35			5

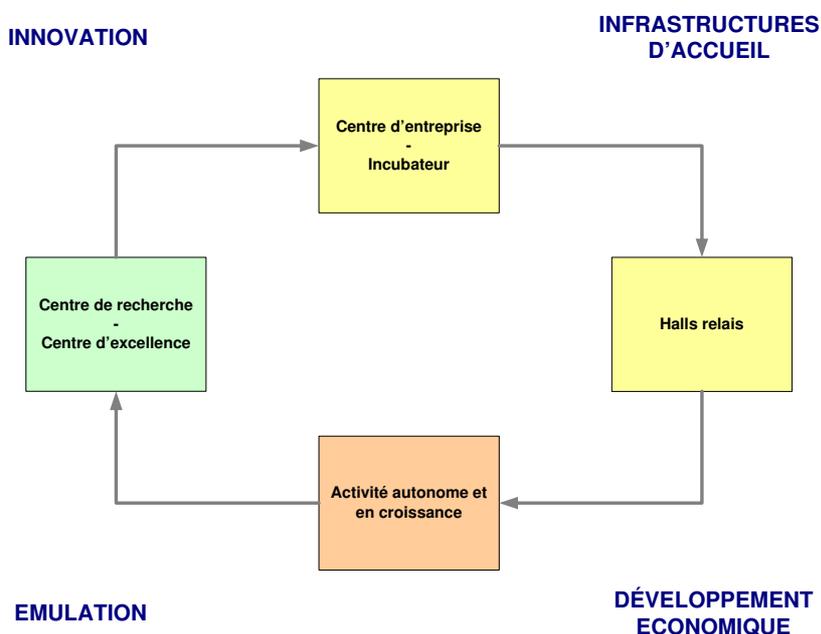
Une évaluation plausible des ventes peut dès lors être établie comme suit :

		Terrains vendus (en ha)			Produit attendu de la vente (EUR)		
		2008	2009	2010	2008	2009	2010
Objectif	prix au m²	20	20	20	7.500.000 €	7.500.000 €	7.500.000 €
TO2	35	10	10	4	3.500.000 €	3.500.000 €	1.400.000 €
GHI 1 et 2	25	2	1		500.000 €	250.000 €	0 €
PER - Ch. Lionne	30	2	2	2	600.000 €	600.000 €	600.000 €
QUALITIS	60	6	4	4	3.600.000 €	2.400.000 €	2.400.000 €
LEU2 - ZI	25		3	5	0 €	750.000 €	1.250.000 €
GHI 3 - ZAEM 1	35			5	0 €	0 €	1.750.000 €
					8.200.000 €	7.500.000 €	7.400.000 €

B. Les Centres d'entreprises et bâtiments relais.

Enfin, il est également important de pouvoir soutenir ou relocaliser des entreprises nouvelles ou locales dans des bâtiments relais afin de leur permettre de se développer ou de s'étendre à des coûts mesurés et progressifs. Après une période de 4 ans maximum, l'entreprise devra se projeter dans une implantation autre en achetant un terrain ou un bâtiment sur notre territoire, afin de consolider ses activités de production ou de services.

Dans le but de soutenir le développement territorial de la Wallonie picarde, il convient donc de renforcer le parc de bâtiments disponibles et de les inscrire dans une politique volontariste, articulée autour des trois pôles de référence identifiés et installés sur les Zones d'activités économiques. Ces bâtiments relais seront à inscrire dans une politique de développement économique s'appuyant sur des structures de recherche et d'excellence.



Le Pôle « Immobilier d'entreprises » redéfinira une procédure d'attribution de ces halls (activité, incidence, aspect technique) en accord avec la Direction Générale de l'IDETA.

Le plan tarifaire devra tenir compte par ailleurs de l'âge de création de la société demanderesse.

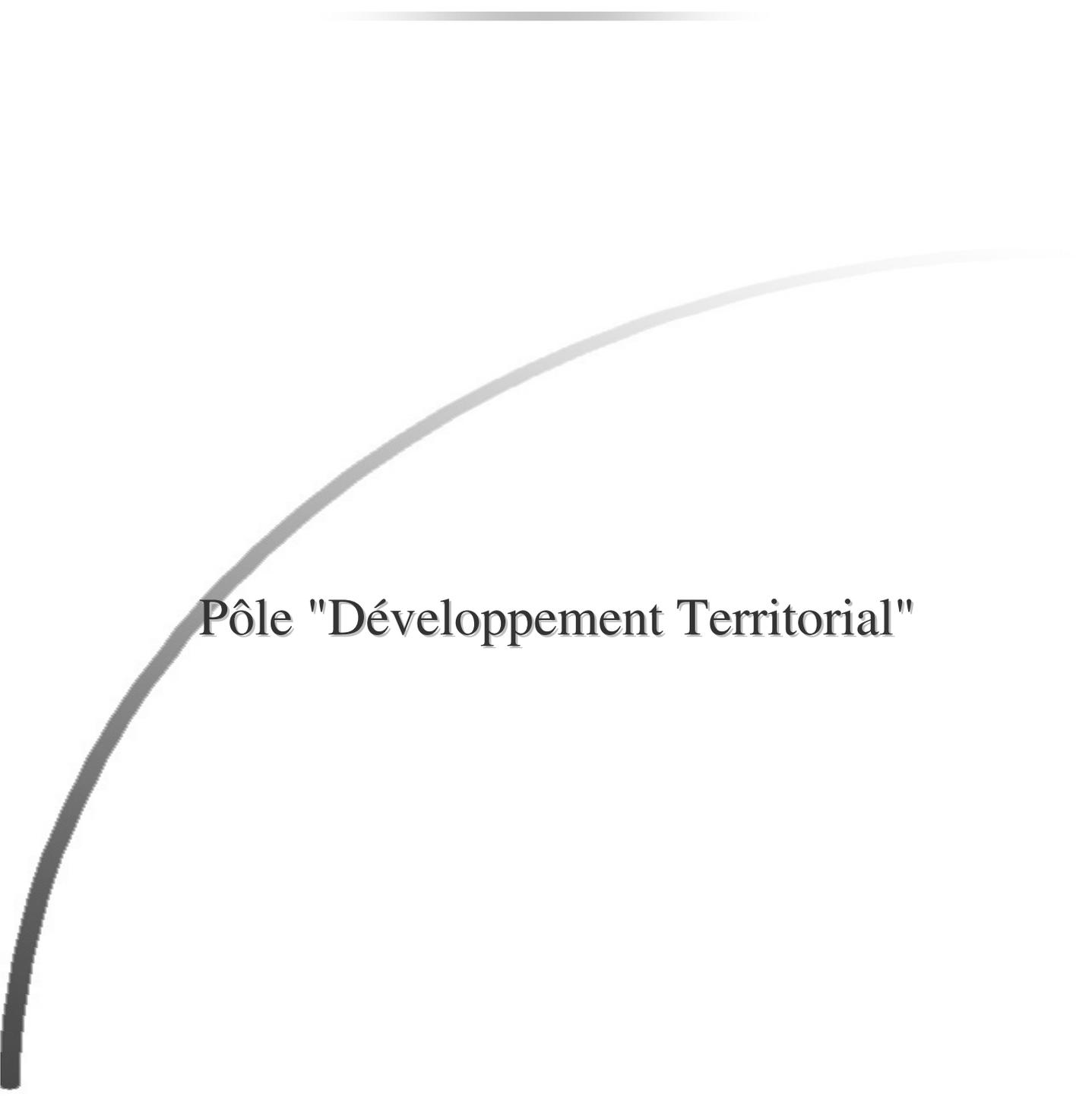
* Revenus locatifs projetés des halls relais

		2008	2009	2010
Moyennes hall relais actuels		350 000 €	350 000 €	350 000 €
Prévisions nouveaux halls		40 000 €	100 000 €	180 000 €
Total		390 000 €	450 000 €	530 000 €

* Vente de halls

Afin de ne pas imposer des coûts d'entretien trop importants à l'Intercommunale suite à l'usure des bâtiments loués, afin de récupérer des fonds pour l'élaboration de nouvelles zones et d'autres projets, l'Intercommunale pourra prévoir les ventes de bâtiments de plus de 10 ans. Ainsi :

- en 2007 - 2008, finalisation de la vente de 4 halls relais « ancienne génération » (Enghien, Ghislenghien, Péruwelz, Quevaucamps);
- la vente de 4 halls relais supplémentaires à partir de 2011.



Pôle "Développement Territorial"

Organisé récemment au sein de l'Intercommunale, ce pôle a acquis une place centrale dans bon nombre de projets menés sur le territoire. Qu'il s'agisse de tisser des liens avec nos voisins, d'assurer la cohérence des dossiers portés à l'échelle de la Wallonie picarde, de proposer aux communes des services techniques et de conseils, le pôle Développement Territorial de l'Intercommunale constitue un point nodal. Une position stratégique, qu'il conservera et renforcera, à l'avenir.

A. Assistance aux communes en matière de mobilité

L'Intercommunale s'est engagée dans la définition d'une stratégie de mobilité à l'échelle de la Wallonie picarde. En la matière, la réalisation d'un «Schéma d'accessibilité et de mobilité» a été confiée au bureau d'études ISIS. A terme, ce document permettra de dégager une stratégie de développement cohérente ainsi qu'un programme d'actions à la fois ambitieux et réaliste, actions qui devront être mises en œuvre dès 2008 et durant les années suivantes.

A l'échelle locale, l'Intercommunale s'impliquera également dans l'encadrement de Plans Communaux de Mobilité - soit en tant que membre du Comité de pilotage, soit dans son rôle de conseil aux communes - de garantir la cohérence de ces différents outils entre et vis-à-vis du Schéma d'accessibilité et de mobilité de Wallonie picarde. IDETA mettra à disposition des communes sa compétence en matière de montage de dossiers. Par exemple, la liaison A8-Lessines, qui fait d'une fiche-projet européenne, pourra se concrétiser. même, IDETA assistera la commune de Brugelette et le Paradisio dans le projet de contournement de Cambron-Casteau.



La mobilité, un enjeu crucial pour les communes, et a fortiori pour la Wallonie picarde.

afin
eux

l'objet
De
Parc

B. Soutien aux Parcs naturels

La convention signée avec la Région wallonne pour la période 2007-2008 permettra de soutenir, via Parcs naturels, le développement des mesures environnementales sur le territoire de la Wallonie picarde. Une nouvelle demande de subvention, la période 2009-2010, sera introduite à ce terme.



Paysages du Parc naturel du Pays des collines.

les
agri-
pour

C. Réflexion et action de développement transfrontalières

Durant les prochaines années, l'Intercommunale prévoit de renforcer sa coopération avec ses partenaires «métropolitains», afin de consolider et d'accélérer le processus de métropolisation entamé.

• **Structure de Gouvernance de la Métropole - L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai**

Suite à la mise en place «politique» de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (prévue fin 2007), il sera nécessaire d'assurer son démarrage effectif et son fonctionnement.

Il sera peut-être nécessaire et utile qu'un membre du personnel d'IDETA issu du Pôle Développement Territorial soit détaché au sein de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et/ou de son Agence Transfrontalière. L'agence devant mener des études, des projets, des missions dans le cadre de l'Eurodistrict.

Indépendamment de l'éventuelle mise à disposition de personnel en faveur de l'Agence transfrontalière de l'Eurométropole, le Pôle devra alimenter réflexions de celle-ci. Il tirera également de l'expertise développée au sein de l'Agence, ainsi que des compétences de personnel. L'Agence transfrontalière pourrait également se voir confier la concrétisation de certains projets transfrontaliers pour le compte d'IDETA autres partenaires de l'Eurométropole, comme par exemple la promotion territoriale transfrontalière.



les
profit
son
et des

- ***COPIT***

*Rudy Demotte, Pierre Mauroy et Stefaan Declerck.
Photo Pascaline Chombard – LMCU.*

Selon les décisions prise en 2006 et confirmées en 2007, la COPIT cessera ses activités en fin d'année 2007. Notre implication sera donc très limitée en 2008 et se limitera au suivi des procédures légales de dissolution.

- ***Projets Interreg I Va***

Le programme Interreg IV représente l'une des composantes du FEDER et vise à renforcer la cohésion entre les Etats membres au sein de l'Union Européenne. Le volet «IVa» concerne la coopération transfrontalière.

Il s'agira ici de mettre en œuvre durant les trois années à venir les projets déposés par le pôle en octobre 2007, qui auront été retenus par les autorités régionales. Nous pensons particulièrement au projet de promotion territoriale tripartite.

L'objectif de ce projet est de promouvoir le territoire de l'Eurométropole, la cible privilégiée étant les Investisseurs Etrangers et les prescripteurs étrangers (Promoteurs, agences internationales,...). Il permettra de valoriser à l'international les sites d'implantation majeurs du territoire d'IDETA.

Ensuite, en 2010-2011 il sera nécessaire de mener une évaluation des premiers projets menés et d'envisager le dépôt de nouveaux projets pour la période 2011-2013 (la durée des projets étant de maximum 4 ans). Il sera également possible de déposer de nouveaux projets durant la période 2008-2010, en fonction des opportunités décelées par le Pôle de Développement Territorial et des souhaits de nos partenaires en la matière.

Le Pôle continuera aussi à mener sa mission d'assistance et d'information envers les autres départements de l'Intercommunale en matière de développement transfrontalier.

- ***Projets Interreg 4b***

Le programme Interreg 4b est une initiative de l'Union Européenne visant à renforcer la compétitivité et la cohésion des territoires. Il couvre le Benelux, la moitié nord de la France, le Royaume-Uni, l'Irlande, une partie de l'Allemagne et la Suisse.

Durant la fin de l'année 2007, le Pôle de Développement Territorial a analysé les opportunités liées au dépôt d'un projet de Coopération Interrégionale concernant la thématique du développement durable des aires périurbaines.

Le développement durable constituant l'un des enjeux majeurs du développement des territoires, un projet de coopération avec d'autres territoires similaires situés dans l'Europe du Nord-Ouest nous permettra de réaliser des avancées significatives en la matière et d'assurer un développement durable et qualitatif de notre territoire, tant au niveau des futurs Parcs d'activités économiques, des zones plus rurales et des centres de loisirs.

- **Coopération Métropolitaine « COMET »**

Ayant pour champ d'action un territoire qui s'étend d'Enghien à Arras et de Roeselare à Maubeuge, cette nouvelle structure de coopération transfrontalière d'une initiative du Gouvernement français qui vise à favoriser la montée en puissance des métropoles françaises à l'échelle européenne.

Reconnue en 2005, l'Aire Métropolitaine est porteuse projet de développement commun porté par ses membres, dont fait partie IDETA. La mise en œuvre projet a débuté à l'aube de l'année 2006. L'étendue territoire et l'intégration de nombreuses collectivités territoriales, nouveaux partenaires au sein de l'Aire Métropolitaine, ne permettent pas d'adopter un rythme travail rapide. Toutefois, 2008 devrait voir la démarche aboutir à la mise en œuvre d'actions concrètes.



La carte de la Coopération métropolitaine

résulte

d'un

de ce
de ce

de

A l'échelle de notre territoire, nous veillerons à mettre l'accent sur les projets liés à la créativité, l'innovation, la mobilité interne et externe ainsi que la filière design.

- **Reconversion du poste frontière de Camphin-Lamain**

La volonté de reconverter l'ancien poste frontière de Camphin-Lamain est justifiée par plusieurs critères. D'un point de vue urbanistique et paysager, ce lieu apparaît comme un chancre laissé à l'abandon et ne reflète pas l'image dynamique et qualitative de la Wallonie Picarde. Ce poste frontière, l'un des principaux points d'accès à notre territoire, nuit à l'attractivité de la Wallonie Picarde.



Le poste frontière de Camphin-Lamain

Les nombreuses concertations ayant déjà été menées sur le sujet n'ont malheureusement pas encore pu permettre la reconversion du poste frontière.

Notre volonté n'est pas de nous substituer aux institutions compétentes, mais bien de relancer la coopération sur le sujet, ce qui devrait permettre l'inscription des moyens budgétaires nécessaires au sein des services compétents, afin de relancer le processus de requalification du poste frontière.

D. Marketing territorial

Enfin, l'Intercommunale jouera également un rôle considérable en matière de marketing territorial, notamment dans le soutien qu'elle apporte et continuera d'apporter à la démarche du Conseil de Développement de Wallonie picarde. Ce rôle implique que plusieurs investissements devront être consentis dans les trois années à venir, afin d'assurer une visibilité et une cohésion indispensables au territoire. La Wallonie picarde, en tant que territoire uni autour d'une démarche fédératrice, devra se doter d'une identité visuelle forte.

Cela passe, d'abord, par l'implémentation progressive et régulière du logotype qui doit être réalisé fin 2007, sur les supports publicitaires (touristiques, entrepreneuriaux, officiels), signalétiques (touristique, Parcs d'activités économiques), et informatiques (sites web, newsletters, CD-ROM et présentations interactives),... Une campagne publicitaire externe au territoire servira également à la meilleure notoriété de ce dernier dans les territoires voisins.

Parallèlement, la démarche du Projet de Région devra émerger vis-à-vis du grand public par l'organisation d'un événement de lancement et l'édition d'un ouvrage dévoilant les axes stratégiques et actions prévues pour assurer le développement de notre territoire au cours des vingt années à venir. Afin d'assurer sa promotion sur la toile, la Wallonie picarde devra se doter d'un site internet à part entière, dédié à l'illustration de ses atouts pour les investisseurs, touristes et habitants potentiels.

Ensuite, une plaquette virtuelle de promotion du territoire (vidéo sur DVD) devra être réalisée, doublée d'un «Mode d'emploi de la Wallonie picarde» succinct réalisé en version papier, décrivant en quelques mots les caractéristiques du territoire, et orientant le visiteur/investisseur vers les organismes/institutions susceptibles de l'aider dans ses démarches.

E. Soutien logistique au Conseil de Développement de Wallonie Picarde

Depuis sa création en juin 2006, l'Intercommunale assure le secrétariat de cette structure dont le rôle est d'associer les forces du territoire autour d'un objectif de développement intégré de la Wallonie picarde.



Le soutien logistique que nous assurons se double d'un investissement conséquent dans les activités du Conseil. Nous portons également pour le compte du Conseil de Développement l'élaboration d'un plan stratégique pour la Wallonie picarde («Projet de Région Wallonie picarde»), et ce en partenariat avec l'Institut Jules Destrée.

Durant les trois années à venir, nous poursuivrons notre rôle de soutien logistique au Conseil. Nous nous investirons par ailleurs dans le dispositif qui sera installé en vue de permettre le suivi de la mise en œuvre du Projet de Région. Sous la supervision du Conseil de Développement, ce dispositif aura pour tâche le suivi et la mise à jour du diagnostic prospectif, l'accompagnement des projets, le suivi de l'avancement et des réalisations et, enfin, l'évaluation des actions menées.

Le pôle coordonne également une partie du service aux communes avec les axes suivants.

F. Développement rural

IDETA exerce une expertise reconnue en matière de développement rural et fournit conseils et assistance aux communes.

IDETA a été désignée comme auteur de projet pour le PCDR de PECQ (jusqu'en juin 2009) et pour le PCDR de Péruwelz (jusqu'en décembre 2009). Ce travail est opéré en étroite collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie.



Un exemple de réalisation dans le cadre du PCDR : les aménagements de la place de La Glanerie (Rumes).

Sous réserve de l'attribution du marché à IDETA, une mission similaire est planifiée à Rumes à partir de juin 2008.

Afin de généraliser l'opération sur tout le territoire (actuellement 13 communes/20 sont engagées en développement rural), le Pôle entretient des contacts étroits avec les autres communes désireuses de se doter d'un Programme Communal de Développement Rural afin d'informer de l'intérêt d'une opération de développement rural et, le cas échéant, d'examiner les modalités d'une telle opération. Nous continuerons également à répondre aux appels d'offres qui seront lancés.

G. Services planologiques

Bien plus encore aujourd'hui qu'hier, les politiques d'aménagement du territoire doivent se penser de manière globale intégrant tant des enjeux sociaux, économiques, environnementaux que des enjeux supra-locaux.

La structuration du territoire et son aménagement sont donc au cœur de notre stratégie de développement territorial.

Si certaines communes ont réuni les ressources endogènes nécessaires à la maîtrise des procédures administratives définies par le CWATUPE (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie) et en assurent la mise en œuvre, la plupart se sentent démunies face à la diversification des acteurs et des nouvelles stratégies de développement. Ces communes manifestent dès lors, des besoins croissants en termes d'accompagnement technique ou d'expertise.

L'Intercommunale est en outre régulièrement sollicitée par ces communes dans leurs comités de suivi afin d'assurer une meilleure intégration des enjeux supra locaux à leur politique d'aménagement et l'élaboration de leurs outils, (schémas de structure, Programme Communal de Développement Rural, Plan Communaux, etc.).

Enfin, les liens privilégiés qu'entretient l'Intercommunale avec les diverses institutions régionales, administrations, commissions consultatives, etc., constituent une ressource indéniable pour les communes désirant mieux cibler ou atteindre leurs interlocuteurs.

Aussi, les actions de l'Intercommunale en matière d'assistance planologique porteront sur :

- l'accompagnement des communes en matière d'élaboration d'outils planologiques et réglementaires ou opérationnels d'aménagement;
 - l'expertise en matière d'aménagement du territoire et/ou de structuration du territoire;
 - l'assistance générale aux communes pour la confection de dossiers.
- ***Accompagnement des communes en matière d'élaboration d'outils planologiques et réglementaires ou opérationnels d'aménagement***

Dans la lignée de nos actions antérieures, deux catégories de projets émergent d'ores et déjà : les plans communaux d'aménagement et les schémas d'orientations planologiques.

Outil de planification communal par excellence, le PCA permet aux communes d'aménager et de gérer une partie du territoire communal qui nécessite une maîtrise particulière. IDETA achève des missions d'auteur de projet pour plusieurs PCA :

- Lessines - PCAd «Dendre-Sud»
- Ellezelles - PCA «Quartier de l'Etrange»
- Ellezelles - PCAd «Quatre Vents»

La mission d'IDETA sur ces dossiers devrait se poursuivre au cours de la période 2008-2010.



Illustration du PCA dit des «Quatre vents», à Ellezelles

- ***L'établissement de schémas d'orientation planologique (SOP)***

Cet outil permet à la commune d'assurer la cohérence des différentes procédures à engager en vue de l'assainissement, la rénovation, la revitalisation et/ou le développement urbanistique du quartier ainsi que, le cas échéant, de motiver la demande de révision partielle du plan de secteur ou de dérogation d'un Plan Communal d'Aménagement. Ce document permet donc de définir un schéma directeur d'aménagement et de définir, d'identifier les outils réglementaires (révision du Plan de Secteur, PCA dérogatoire, PCA) et/ou d'aménagement actif (SAR, Revitalisation urbaine), qui sont à mobiliser afin de mener à bien la requalification du quartier.

Actuellement, l'Intercommunale n'a été sollicitée que pour la réalisation d'un SOP (Schéma d'Orientation Planologique) sur le quartier «La Madeleine» de Tournai. Cette mission est en voie de finalisation.

Le territoire n'étant pas une structure figée, son développement nécessitera l'activation de nouveaux outils planologiques et opérationnels, nous devons donc nous attendre à ce que l'Intercommunale soit sollicitée pour l'élaboration de nouveaux plans ou schémas au cours de la prochaine période.

- ***L'expertise en matière d'aménagement du territoire et/ ou de structuration du territoire***

L'Intercommunale continuera son rôle d'expert auprès des communes et continuera donc de suivre de très près l'évolution des dossiers tels que : le site de réhabilitation paysagère et environnementale «La Brosserie» à Tournai, le schéma de structure de Tournai ou encore la création du centre européen des sports de nature et de glisse sur la commune d'Antoing.

- ***L'assistance générale aux communes pour la confection de dossiers***

Par ses missions et son rôle de développeur territorial, l'Intercommunale a acquis au fil des années une certaine expertise du territoire en termes d'analyse des besoins, des opportunités et des enjeux. Cette expertise dont dispose IDETA est mise à la disposition des communes afin de favoriser un développement cohérent du territoire. Il en va de même en ce qui concerne la recherche de subsides indispensables à la concrétisation de projets dont une commune seule ne pourrait supporter les frais d'investissement.

C'est ainsi, que l'Intercommunale poursuivra son travail d'assistance aux communes pour monter les dossiers et élaborer les actions à mener que ce soit dans le cadre de sites à réhabiliter (SAR) d'initiative communale (site Jadot) ou encore dans le cadre de projet d'amélioration d'accessibilité touristique (Paradisio).

L'Intercommunale participera, en relais avec la commune de Brugelette et la Région wallonne, à la recherche d'alternatives socio-économiques à la fermeture de la sucrerie de Brugelette.

- ***L'encadrement des projets européens de revitalisation urbaine***

L'Intercommunale a introduit trois projets de revitalisation urbaine dans le cadre du programme Convergence FEDER 2007-2013, pour le compte des autorités communales de Péruwelz, Tournai et Lessines - ainsi que de la Province de Hainaut pour ce qui concerne le projet tournaisien (voir annexes).

La mise en œuvre de ces projets nécessitera un suivi administratif et technique très pointu, en vue de respecter les contraintes des prescrits européens. Sollicitée par les communes concernées et la Province, il reviendra à l'Intercommunale de prêter cette mission pour les projets tournaisien et lessinois, auxquels elle est partie prenante et désignée comme chef de file. Le cas échéant, IDETA pourrait être amenée à en faire autant pour le projet péruwelzien.

Ces projets, qui abordent à la fois un volet d'aménagement urbain et un volet de structuration et de promotion touristique, nécessiteront donc dès 2008 la prise en charge de cette mission d'encadrement par le Pôle Développement territorial, tout comme le Pôle Tourisme, et ce en parfaite collaboration.



Pôle "Stimulation Economique"

La Structure Locale de Coordination (SLC) Ouest Hainaut, dont la zone de compétences couvre le Hainaut Central et la Wallonie picarde, a été agréée officiellement le 3 mai 2007 par le Gouvernement wallon.

L'Intercommunale est positionnée au sein de cette structure partenariale et fait partie des opérateurs majeurs de stimulation économique.

Dans le cadre du Programme Convergence 2007-2013, l'Intercommunale a introduit auprès de l'Agence de Stimulation Economique (ASE), par l'intermédiaire de la SLC Ouest Hainaut, un programme pluriannuel d'actions destinées au soutien et à l'accompagnement des entreprises. Bien qu'un avis positif de l'ASE ait déjà été enregistré quant aux initiatives proposées, nous ne pourrions nous lancer dans la mise en œuvre active des opérations qu'une fois que la «Task Force» du Programme Convergence nous aura fait connaître ses recommandations. Elles sont attendues début 2008.

Les actions programmées sont décrites ci-après, elles constitueront pour les années à venir les balises stratégiques du Pôle «Stimulation économique».

Par ailleurs, le développement transfrontalier des entreprises restant une des priorités de l'Intercommunale, un nouveau plan d'actions a été préparé pour le CTDIC, le Centre Transfrontalier de Développement Industriel et Commercial.

En effet, le programme Interreg 4 qui débute en janvier 2008 est une opportunité pour le CTDIC de poursuivre et amplifier ses activités. Construit depuis bientôt dix ans sur un partenariat entre IDETA, La Maison de l'Entreprise, le BEP, IDELUX et la CCI Grand Lille, le CTDIC a initié toute une série d'actions dans l'optique de sensibiliser les PME à l'intérêt de prospecter le marché voisin et dynamiser les contacts entre entreprises wallonnes et françaises. Notons que la fiche-projet sera basée sur un partenariat élargi puisqu'aux côtés des opérateurs repris ci-avant on retrouvera Hainaut Développement, IEG, UNIZO ainsi que les CCI de Valenciennes et des Ardennes. Cette nouvelle configuration permettra ainsi au CTDIC de couvrir une bonne partie du territoire wallon, l'entièreté de la frontière française de même que la Flandre occidentale.

STRUCTURE DES ACTIONS DE STIMULATION ECONOMIQUE :

I. RENFORCER LE TISSU ECONOMIQUE DU TERRITOIRE :

I.a. Sensibilisation et information des PME/ TPE.

L'objectif est d'apporter aux PME/TPE une information adaptée et de qualité au travers de manifestations de sensibilisation et d'information sur les incitants publics, les infrastructures d'accueil, les mutations économiques et technologiques.

Des actions spécifiques seront également menées sur un thème prioritaire qui est celui de l'environnement et du développement durable. L'objectif sera de sensibiliser les PME aux énergies renouvelables, à l'utilisation rationnelle de l'énergie mais aussi de les aider à détecter des potentialités de développement liées aux défis énergétiques et environnementaux.

Ces manifestations organisées concourront également à la mise en réseau de nos entreprises.

Cette action sera renforcée par l'édition d'outils promotionnels et informatifs à l'attention de nos PME ainsi que par des initiatives liées à la promotion des savoir-faire locaux.



I.b. Accompagnement individualisé des PME/ TPE.

Il s'agit ici de répondre précisément aux besoins spécifiques des TPE/PME de notre territoire par :

- un accompagnement personnalisé des PME dans leurs démarches d'obtention d'aides publiques;
- une coordination des leviers de compétences de mise en œuvre d'un projet de développement;
- une gestion de programmes d'accompagnement axés sur le management, l'expertise externe et le marketing.

I.c. Orientation stratégique des entreprises.

L'opération consiste à identifier de manière détaillée les besoins des entreprises d'un secteur d'activités défini pour ensuite répondre à ces besoins au travers d'un programme d'encadrement et de conseil adapté. Compte tenu de l'importance de la filière agroalimentaire en Wallonie picarde, l'action «Passeport Compétitivité» sera lancée sur ce thème selon trois phases :

Phase 1 - Etude cartographique des besoins des entreprises agroalimentaires

Phase 2 - Accompagnement et Coaching/Conseil générique

Phase 3 - Accompagnement personnalisé

I.d. Implémentation d'actions pilotes TIC.

Les TIC restent sans conteste un outil majeur pour améliorer la compétitivité. Les entreprises en croissance sont celles qui sont en mesure d'établir des coopérations, travailler en réseau, produire et utiliser les connaissances dont elles ont besoin pour innover et gérer de la valeur ajoutée. Avoir la capacité d'organiser la connaissance et de l'intégrer en tant que dimension stratégique est devenu un facteur essentiel de performance.



Une partie encore non négligeable des entreprises de notre région marque une certaine réticence à l'égard de ces technologies, il reste donc indispensable de poursuivre et amplifier nos initiatives en la matière.

I.e. Accompagnement des entreprises au sein de l'espace Wallonie-Bruxelles-Flandre.

Le renforcement des relations d'affaires et des coopérations entre PME wallonnes, flamandes et bruxelloises constitue un enjeu non négligeable pour nos entreprises. La présente action propose un accompagnement des PME et TPE afin de pallier leur manque de temps, de moyens financiers et d'expérience en la matière.

L'opération sera articulée autour de trois grands axes :

- l'organisation d'actions collectives (Salons sectoriels, rencontres de donneurs d'ordres);
- la mise en place d'un lieu d'échanges, d'expériences et de rencontres (Séances sectorielles, Speed-consulting);
- le développement d'outils de communication inter entreprises (Catalogue d'opportunités, newsletter).

II. DYNAMISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU TRAVERS D'UNE APPROCHE TRANSFRONTALIERE



Il ne s'agit pas ici d'un simple « prolongement » des activités du CTDIC, mais bien d'une fusion de trois projets transfrontaliers actuels : le CTDIC (chef de file - IDETA), le DTE (Chef de file : Hainaut Développement) et Archange (Chef de File : LME).

Ce projet s'inscrit dans le sous-programme « France-Wallonie », Priorité 1 : *Favoriser le développement économique de la zone par une approche transfrontalière cohérente et intégrée*, Objectif Opérationnel 1.1 : *Stimuler et renforcer le potentiel de croissance économique et d'innovation transfrontalière*.

La particularité du projet proposé repose sur des actions transversales aux différentes filières qui seront soutenues et accompagnées et également sur des actions spécifiques et de proximité.

Les filières qui seront suivies sont notamment la construction, le paramédical, le numérique, l'agroalimentaire, les transports et la logistique, le génie mécanique, la plasturgie, le textile technique, les éco-entreprises,...

Les 6 actions transversales envisagées :

II.1. L'Innovation

- Groupes COACH INNOVATION : mise en place de groupes transfrontaliers de perfectionnement pour permettre un saut qualitatif de l'entreprise et de son dirigeant en s'appuyant sur des expériences locales et des experts reconnus.
- Amélioration des contacts entre entreprises, centres de recherche et pôles de compétitivité.

II.2. Utilisation des TIC

- Promotion de l'Innovation, dynamisation des échanges transfrontaliers en la matière, notamment via l'organisation d'événements « Solutions Technologiques Transfrontalières » (avec une attention particulière sur les démonstrations techniques et des forums sur des solutions et des technologies de pointe ou émergentes.
- Favoriser l'utilisation par les PME (voire mettre à disposition) d'outils innovants leur permettant de développer de manière efficace leur activité.
- Mettre à la disposition des entreprises de la zone du futur projet Interreg, le portail développé dans le cadre d'Archange (mettre à jour les outils utilisés sur le portail pour coller aux évolutions techniques).

II.3. Encadrement des entreprises.

- Actions de prospection auprès des clients potentiels.
- Appui logistique au projet d'entreprise : recherche et mise en contact des entreprises et des partenaires potentiels, relais avec les organisations compétentes en matière de démarches administratives, juridiques,...
- Conseils aux TPE/PME/PMI et indépendants sur les conditions d'accès aux marchés transfrontaliers (formalités administratives, réglementations nationales en vigueur,...) et prise en charge des formalités administratives pour développer une activité au delà de la frontière.
- Mise sur pied d'un Talent Pool d'experts afin de répondre de la manière la plus précise possible aux questions des PME.

II.4. Organisation de séances d'information - Séances de rencontres et d'échanges interentreprises.

- Séances sectorielles autour d'un thème générique et commun aux entreprises françaises et wallonnes (économie d'énergie, Développement durable, TIC, Qualité, Intelligence Economique,...).
- Séances d'informations sur des thèmes tels que les démarches administratives, la réglementation sociale, fiscale, en matière de T.V.A., les marchés publics, la sous-traitance, les aides financières disponibles en matière de développement TIC.
- Séances B to B thématiques.
- Séances de rencontres « PME - Experts en matière transfrontalière » (*Speed Consulting*).

II.5. Valorisation des « SAVOIR FAIRE » / Présence sur les salons.

- Guides sectoriels.
- Mise en exergue de notions telles que le développement durable, les économies d'énergie, l'Intelligence économique, le commerce sur internet.
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques et faciliter les mises en contacts.
- Présence sur des salons sectoriels par groupes d'entreprises d'un même secteur mais avec des activités complémentaires. Rapprochement des entreprises de notre zone géographique élargie et mise en place de futures collaborations.



II.6. Accompagnement dans les marchés publics.

- Information / encadrement des entreprises désireuses de participer à un marché public. Veiller à faire le lien avec le projet « FACILE » en cours de montage.
- Matching : développement de partenariats entre entreprises belges et françaises afin qu'elles puissent répondre ensemble à un marché public à l'étranger.

Ces actions transversales seront accompagnées par des actions en matière de **Promotion - Diffusion d'information - Communication Interne**.

- Exploiter et développer les outils déjà mis en place par les 3 réseaux.
- Définir de nouveaux outils de communication (principalement par voie électronique, notamment, la création par Archange d'un blog dédié à la communication entre les entreprises de la zone couverte par le Projet).
- Développement d'un Intranet et d'un Extranet, afin de mettre sur pied un échange de connaissances entre les partenaires du projet dans un premier temps et ensuite avec les PME (Knowledge management).
- Publication d'une Newsletter : info réglementaires, diffusion de l'agenda, petites annonces (recherche de partenaires, de services, de locaux,...).
- Fiches techniques (diffusion possible de ces dernières en collaboration avec d'autres institutions).
- Catalogue d'opportunités (pour cession d'entreprises, création, renvoi vers organismes compétents).



Pôle "Services Stratégiques"

Le Pôle « Services stratégiques » coordonne différents volets liés à l'organisation interne de l'Intercommunale. Il s'agit des volets :

- financiers;
- administratif et juridique;
- ressources humaines;
- ...

Le contexte socio-économique et politique ayant évolué de manière importante ces derniers mois et années, l'objectif poursuivi par le pôle est d'anticiper l'adaptation nécessaire de la structure, de sorte à éviter les dysfonctionnements ou les désorganisations dont les conséquences pourraient être nuisibles tant sur le plan administratif que financier.

Le second objectif poursuivi est de doter l'Intercommunale d'outils et de techniques modernes de management, de manière à renforcer ses performances au profit des communes associées et des entreprises qui sont les principales bénéficiaires des services de l'Intercommunale.

Enfin, l'objectif qui fera l'objet d'un suivi approfondi au niveau des indicateurs de mise en place de la stratégie est, au regard des grands projets initiés par l'Intercommunale pour les années à venir - tels que la mise en place du crématorium, le déploiement d'éoliennes, la mise en œuvre de Zones d'activités économiques, etc - de type purement financier. Il s'agira de s'assurer que l'ensemble des projets bénéficient d'une couverture programmée en matière de financement et que cette couverture puisse être réalisée aux meilleures conditions possibles en examinant toutes les possibilités (financement public, privé, interne, externe,...).

Nous présentons ci-après un à un les dossiers portés par chacun des volets pilotés par le pôle pour les trois années à venir.

A. VOLET FINANCIER

GESTION FINANCIERE ET DE TRESORERIE

- Gestion active de la trésorerie.
- Allocation optimale des ressources et décloisonnement de la trésorerie au niveau des secteurs avec mise en œuvre de conventions de prêt entre les secteurs.
- Acquisition d'un logiciel propre pour la gestion de la trésorerie.

COMPTABILITE ET COMPTABILITE ANALYTIQUE

- Finalisation du paramétrage du système de gestion intégré (ERP) YPSOS (mise en réseau Maison du Tourisme).
- Adaptation de la structure au nouvel organigramme.
- Amélioration continuée du système.
- Poursuite de la recherche de processus et de solutions partagées avec les structures annexes pour un fonctionnement et une intégration financière optimale (parcs naturels,...).
- Intégration dans la comptabilité et mise en place des schémas de consolidation des nouvelles structures telles que le crématorium, le secteur des énergies durables, le syndicat de copropriété de Qualitis,...
- Amélioration de la procédure de gestion documentaire par le biais des nouvelles technologies (circulation des documents en ligne, scan factures,...).

CONTROLE DE GESTION

- Acquisition d'un logiciel de reporting de gestion permettant de disposer rapidement de tableaux de bord conviviaux.
- Mise en place et suivi des indicateurs de performance permettant le suivi de la mise en œuvre de la stratégie (disposition du décret du 19 juillet 2006) et déclinés au niveau de toute l'organisation.

- Définition et formalisation des procédures en matière de contrôle de gestion.
- Accélération de la périodicité du suivi budgétaire et des indicateurs de performance : mise en évidence des écarts par rapport aux objectifs et mise en œuvre rapide d'actions de correction.
- Organisation de la communication interne et externe autour des résultats obtenus par l'organisation en collaboration avec le chargé de communication.

CONTROLE INTERNE ET AUDIT

- En collaboration avec le nouveau commissaire aux comptes, définition de procédures de contrôle interne et d'audit permettant de mesurer la performance des processus financiers mis en place.
- Amélioration continue des procédures comptables en accord avec le commissaire aux comptes et par le biais des échanges poursuivis en matière de benchmarking avec les autres Intercommunales wallonnes.

B. VOLET ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

- Veille en matière de législation et des contraintes propres aux Intercommunales par une personne ressource.
- Mise en place des mesures imposées par le décret sur les Intercommunales :
 - Règlement d'ordre intérieur pour chaque instance
 - Code d'éthique et de déontologie
 - Formation des administrateurs
 - Charte des utilisateurs....
- Gestion en interne des dossiers litigieux et coordination avec des spécialistes externes (dossiers entreprises, généraux, liés au personnel,...).
- Rédaction et maintenance d'une procédure interne relative à la gestion des marchés publics et actualisation régulière de la connaissance des agents par le biais de la formation interne.
- Diffusion et actualisation de cahiers de charges type par catégorie de marchés.
- Suivi actif au niveau du pôle des marchés publics liés à l'organisation et lancement des procédures d'appels d'offres (marché de révision, téléphonie,...).
- Gestion active des contrats d'assurances attribués en 2007 (2007-2009) et lancement d'un nouvel appel d'offres en 2010.

AU NIVEAU DES DROITS REELS

- Mise en œuvre d'une politique active en matière d'acquisitions notamment par le biais de l'appui d'une société externe spécialisée dans l'expertise immobilière / évaluation en 2010.
- Gestion des occupations précaires.
- Gestion et coordination de tous les actes administratifs (vente, actes de copropriété, achats, conventions de locations).
- Amélioration continuée de la qualité des actes par un travail de benchmarking (suivi de formations, échange d'expériences avec d'autres Intercommunales,...).

C. VOLET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Evaluation fonctionnelle des agents de l'Intercommunale / cadrage des missions et objectifs à tous les niveaux de la hiérarchie.
- Evaluation de la prestation du secrétariat social et lancement d'un nouvel appel d'offres dès 2009.
- Formation continuée en législation sociale et droits des agents.
- Adaptation légale de la structure face à son évolution en termes d'équivalent temps plein (législation en matière de Comité de prévention et de protection au travail - CPPT).
- Maintenir un investissement constant en matière de formation permanente.
- Anticiper les départs du personnel.

D. PROCEDURES - QUALITE

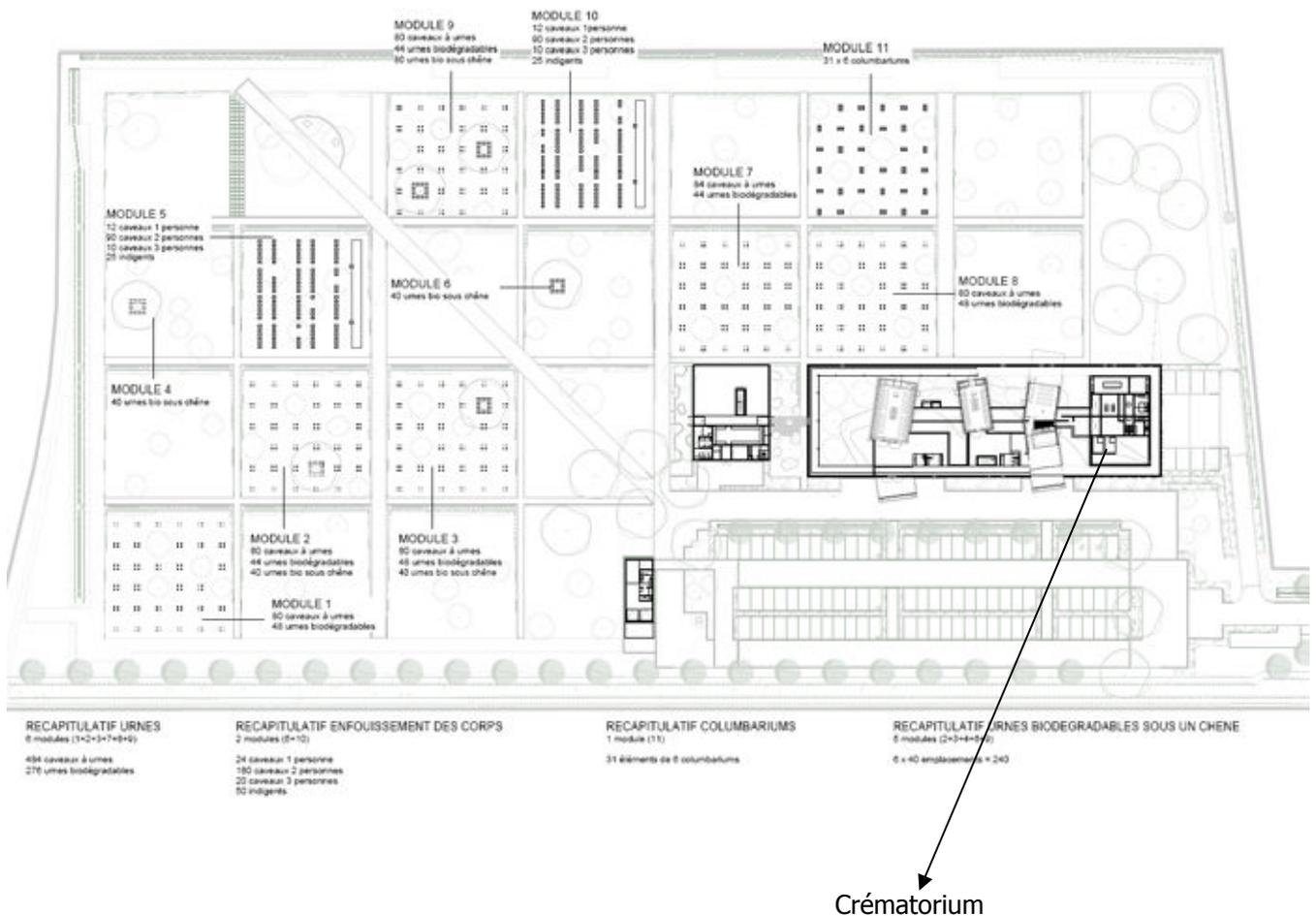
- Mise en place d'un système de qualité «interne» sur trois ans selon le modèle CAF (Total Quality Management) mieux adapté aux métiers de l'Intercommunale en remplacement de la proposition d'une méthode de certification de type Iso orientée vers l'extérieur.
- Veille technologique - Analyse de l'utilisation interne des outils basés sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et propositions d'orientations stratégiques en matière d'évolutions technologiques.
- Définition et mise en œuvre de solutions techniques concernant l'archivage historique et futur de l'Intercommunale en privilégiant les nouvelles technologies.

B. Secteur Crémation

La mise en œuvre du projet de Centre funéraire à Frasnes-lez-Anvaing est assurée, comme on l'a vu plus haut, par le Bureau de Projets de l'Intercommunale.

Le Centre funéraire comporte le crématorium lui-même ainsi qu'un cimetière paysager ouvrant différentes options en matière de destination des cendres ou d'inhumation, ce qui laisse aux familles des défunts la latitude d'envisager un choix personnel et symbolique fort.

Le Centre funéraire dans son ensemble.



Le bâtiment du crématorium est également organisé selon une modularité permettant une utilisation optimale du bâtiment en fonction des besoins de chaque famille.

Les deux salles de cérémonies (60 places et 120 places) permettent d'accueillir les familles pour une cérémonie liée à la crémation ou à l'inhumation, et sont intégrées dans un environnement direct qui présente les conditions indispensables au recueillement et au respect de l'intimité.

Le bâtiment du crématorium



L'accent a par ailleurs été mis sur la protection de l'environnement au travers d'un investissement important en matière de filtration des fumées.

L'année 2009 verra la concrétisation du projet et l'inauguration du crématorium de Wallonie picarde et quelques 1.000 à 1.500 crémations pourraient y être réalisées selon la date effective d'ouverture.

L'année 2010 permettra au crématorium d'entrer dans sa phase pleinement opérationnelle.

Les décisions en **matière de gestion** du crématorium seront finalisées en 2008 mais deux éléments forts caractérisent déjà son programme :

1. La conclusion d'un **partenariat** avec l'Intercommunale Westlede apportant tant des avantages en termes de financement, de parts demandées, d'expertise opérationnelle.
2. L'inscription dans le cadre d'un programme transfrontalier INTERREG IV (Wallonie, Flandres, France) d'un projet de coopération permettant de mettre en réseau les crématoriums de Frasnes, Watrelos, Herlies, Courtrai et Gand, de manière à assurer aux familles de la zone transfrontalière, un service cohérent et intégré dans une logique de meilleure proximité et non d'appartenance régionale. Le financement de ce partenariat devrait être obtenu à titre de chef de file par l'Intercommunale pour la période 2008 - 2011.

C. Secteur Participations

Evolution du contexte général

L'année 2007 a été marquée par plusieurs événements dont nous ferons la synthèse plus en avant mais dont la conclusion est que dans un contexte de libéralisation et d'ouverture des marchés et de rationalisation des Intercommunales, les opérations importantes telles que les fusions, les cessions et autres sont courantes et dès lors impliquent une adaptation constante des actions envisagées dans le cadre d'une vision stratégique à long terme qui est celle d'assurer des revenus stables et récurrents aux communes associées.

Les principaux dossiers qui ouvrent le cadre du Plan stratégique 2008-2010 sont, bien entendu, comme pour les autres secteurs de l'Intercommunale, la mise en application du nouveau décret du 19 juillet 2006 relatif aux Intercommunales mais surtout le suivi du réinvestissement des différents bonis obtenus dans le cadre de la réorganisation des marchés de l'électricité (Suez-Electrabel, Suez-Gaz de France) et de la câblo-distribution, opérations qui ont permis de dégager plus de 50 M€ de liquidités.

Tout l'enjeu réside dans l'optimisation de l'utilisation de ces fonds afin d'assurer un rendement intéressant et équivalent aux précédentes participations tout en ne prenant pas de risque inconsidéré.

Les événements et projets importants pour la période 2008-2010 ont été résumés ci-avant et portent notamment sur :

- La création et la prise de participation dans la filiale ELSA, société dont l'objet social sera le développement, la construction, l'exploitation et le démantèlement d'installations de production d'électricité à partir d'énergie éolienne, la vente d'électricité issue de telles sources d'énergie renouvelable et la vente de tous les produits y associés.
- La prise de participation dans la structure Electrabel Green Partnership Wallonie.
- La réaffectation du boni de cession d'IGEHO en IDETA.

Analyse par sous-secteur

1. Sous-secteur Electricité

1.1. Evolution du contexte

Outre les décrets et les principes de libéralisation énoncés dans les précédents plans stratégiques, il convient de noter que le Gouvernement wallon a approuvé deux arrêtés relatifs à la révision du règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution et de transport local d'électricité en Région wallonne.

Sur le plan de la rationalisation des Intercommunales, le Gouvernement wallon a, en date du 21 juin 2007, désigné l'Intercommunale mixte I.E.H. en tant que gestionnaire de réseau de distribution d'électricité à partir du 1er juillet 2007 et jusqu'au 31 décembre 2010 pour le territoire de la commune de :

- Celles (pour les anciennes communes de Molenbaix, Popuelles et Velaines).
- Ellezelles (exclusivement les anciennes communes de Lahamaide et Wodecq).
- Frasnes-lez-Anvaing (exclusivement les anciennes communes de Buissenal, Cordes, Forest, Frasnes-lez-Buissenal, Hacquegnies, Herqueqies, Montroeuil-au-bois, Moustier et Oeudeghien).
- Pecq (exclusivement les anciennes communes de Esquelmes, Hérinnes et Obigies).

Dans son arrêté, le Gouvernement wallon précise toutefois qu'il souhaite qu'au terme de cette désignation de courte durée, que les communes sur le territoire duquel deux gestionnaires assurent la gestion du réseau aient pris position, après un examen concret des avantages et inconvénients des différents candidats consigné dans un rapport remis à la CWaPE, en vue de la désignation d'un gestionnaire unique pour l'ensemble de leur territoire communal. Aidée en cela par la société gestionnaire IGRETEC, l'Intercommunale I.E.H. entamera des pourparlers avec les communes concernées en vue de répondre au souhait exprimé par le Gouvernement wallon.

Cette réflexion sera menée dans un cadre plus large. En effet, depuis 2005, le Gouvernement wallon a clairement manifesté sa volonté de rationaliser le secteur des Intercommunales. Dans le secteur de l'énergie, les enjeux de la restructuration sont à la fois une recherche d'économie d'échelle et la minimisation des coûts ainsi que la recherche d'une tarification unique.

A cet égard, la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) considère que la taille critique idéale pour les gestionnaires de réseaux de distribution en électricité devrait être la Région wallonne. Au cours des prochaines années, l'Intercommunale mixte poursuivra l'étude des pistes qui pourraient conduire à un tel rapprochement et ce, dans le contexte d'une éventuelle réorganisation du secteur de la distribution en Wallonie en vue d'assurer une plus grande indépendance aux gestionnaires de réseaux.

1.2. *Sous-secteur électricité du secteur Participations*

La stratégie suivie n'est pas modifiée par rapport aux exercices précédents. La montée en puissance dans le gestionnaire de réseau (IEH) a fait l'objet d'un plan d'investissement et de financement au meilleur coût. Nous attirons l'attention du lecteur sur les projections financières du sous-secteur et en particulier les dividendes perçus d'IEH qui sont volontairement présentés de manière pessimiste.

Cette hypothèse de prudence est prise suite aux contestations de la CREG quant à la valorisation des gestionnaires de réseaux.

2. *Sous-secteur Gaz*

2.1. *Evolution du contexte*

Outre les dispositions réglementaires annoncées dans les précédents plans stratégiques, il faut encore noter qu'en septembre 2007, le Gouvernement wallon a approuvé le plan d'extension 2008-2010 du réseau de distribution d'IGH et en juillet 2007, il a également approuvé un arrêté rectificatif relatif à la révision du règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution de gaz et l'accès à ceux-ci.

Tout comme pour le sous-secteur électricité, depuis 2005, le Gouvernement wallon a clairement manifesté sa volonté de rationaliser le secteur des Intercommunales. Dans le secteur de l'énergie, les enjeux de la restructuration sont à la fois une recherche d'économie d'échelle et la minimisation des coûts ainsi que la recherche d'une tarification unique.

A cet égard, la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) considère que la taille critique idéale pour les gestionnaires de réseaux de distribution en gaz devrait être la Région wallonne. Au cours des prochaines années, l'Intercommunale mixte a prévu l'étude des pistes qui pourraient conduire à un tel rapprochement et ce, dans le contexte d'une éventuelle réorganisation du secteur de la distribution en Wallonie en vue d'assurer une plus grande indépendance aux gestionnaires de réseaux.

2.2. *Sous-secteur gaz du secteur participations*

Les mêmes commentaires que ceux développés pour le sous-secteur électricité sont de rigueur, la seule différence étant que le gestionnaire de réseau est dans le secteur du gaz, IGH.

Pour la prochaine programmation 2008-2010, il convient de signaler deux nouvelles affiliations au sous-secteur pour les communes de Silly et de Frasnes-lez-Anvaing. Le nombre de communes associées se portera donc à 15 communes associées pour le sous-secteur.

3. *Sous secteur Câblo-Distribution*

3.1. *Evolution du contexte*

L'année 2007 a été l'occasion de lancer la procédure de liquidation de l'intercommunale IGEHO.

Il s'en suit que, pour les années à venir, l'Intercommunale n'exercera plus d'activité opérationnelle comme télédistributeur, opérateur de réseau ou fournisseur d'accès à Internet.

Pour autant, cette opération n'entraînera pas l'arrêt de toute activité au lendemain de la cession.

C'est ainsi que :

- l'Intercommunale percevra le produit de la cession des activités de câblodistribution et, conformément aux dispositions statutaires, après diverses retenues, le répartira entre ses associés;
- l'Intercommunale exécutera les engagements contractuels pris avec le repreneur et, notamment, constituera la garantie bancaire en sa faveur;
- l'Intercommunale conservera sa participation au capital d'ACM; cette participation ne faisant pas partie des actifs transférés. L'intercommunale veillera à gérer et à valoriser au mieux sa participation.

Il ressort de ce qui précède que, compte tenu de l'absence de toute activité opérationnelle pour les années à venir, plus aucune action d'investissement, de marketing ou de communication n'interviendra; la seule stratégie à mettre en œuvre consistera à préparer dans le meilleur intérêt, notamment financier, des associés la liquidation de l'Intercommunale et de gérer dans le sous-secteur câblo du secteur participations les fonds libérés par IGEHO à son profit.

3.2. Sous-secteur câblo-distribution du secteur Participations

L'enjeu stratégique pour le sous-secteur sera d'affecter correctement le boni de cession d'IGEHO d'un montant de 27.636.000 € dont une garantie de 6.756.000 € qui ne sera libérée qu'ultérieurement.

Les objectifs suivants ont été poursuivis en matière d'affectation des liquidités dégagées par l'opération :

- restituer des revenus aux communes de manière stable et durable;
- maintenir le capital;
- créer de la valeur en aidant le financement de projets rentables pour les communes;
- prendre en charge la différence de subvention de No Télé après 2010.

La proposition retenue par le Comité de gestion a été, lors de sa séance du 23 octobre 2007, la mise à disposition des moyens financiers dégagés au sous-secteur énergie durable qui nécessitent d'importants moyens de financement moyennant une rémunération équivalente à celle d'un placement bancaire sans risque, à charge de ce sous-secteur de dégager les moyens lui permettant d'assurer le paiement de cette rémunération (voir ci-dessous).

Les projections financières réalisées pour le sous-secteur montrent que sur une période de 22 ans correspondant à la période d'amortissements des projets du sous-secteur énergie durable :

- le capital est maintenu;
- les engagements envers No Télé s'élèveront à un montant de 10.000.000 € maximum;
- les communes percevront un dividende de plus de 15 M € sur une période de 22 ans répartis selon la clef définie par les statuts et figée au 31.12.2006.

4. Sous-secteur Energie Durable

Le sous-secteur énergie durable a été créé récemment avec un objet social correspondant au secteur Participations mais orienté sur les sources d'énergie durable et en particulier l'éolien.

L'année 2007 a permis de lancer une réflexion approfondie sur les projets qui pourront être menés par le sous-secteur et qui permettront également d'assurer un revenu aux communes.

Le développement de projets éoliens a été suivi tant par le secteur Développement dans le cadre de la mise sur pied de nouveaux projets porteurs que par le Comité de gestion du secteur Participations.

Le programme proposé impactera l'Intercommunale au-delà de la période 2008-2010 puisque 3 projets majeurs articulés autour des Zones d'activités de Ath-Ghislenghien, Tournai et Leuze seront mis en œuvre pour une période de 20 années.

La réalisation de ceux-ci passera toutefois par la création d'une société de projets, filiale de l'Intercommunale dont la création devra être approuvée par l'Assemblée Générale du 19 décembre 2007.

La rémunération perçue au départ de la filiale sera positive dès 2013 et le compte de résultats du sous-secteur devrait être équilibré dès 2015, année de distribution d'un dividende aux communes.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 7 novembre devra se prononcer sur la prise d'une participation dans la société EGPW - Electrabel Green Partnership Wallonie - dont l'objectif est de permettre notamment de financer des projets en énergie durable en Wallonie.

La prise de participation proposée a pour objectif principal de permettre aux communes associées d'avoir accès à EGPW pour le financement et la réalisation de projets éoliens sur leur territoire.

Les projections concernant le retour aux communes des deux participations précitées montrent qu'un dividende additionnel de l'ordre de 7 M€ serait distribué aux communes en sus des 15M€ du sous-secteur câblo-distribution sur la même période de 22 ans.

La clef de répartition de ce dividende devra être fixée par le conseil d'administration et faire l'objet d'un complément aux statuts.

D. Secteur Tourisme

Depuis 12 ans, la démarche de développement touristique de la région a visé la cohérence à long terme ainsi que le développement durable.

Les étapes de cette démarche de développement s'articulent, d'une part, sur une période d'investissements lourds qui se poursuit actuellement à travers une concentration de moyens sur quelques sites phares et, d'autre part, sur une période de promotion et de mise en marché progressive et séquencée des différentes filières touristiques.

Il convient donc de profiter du succès de la démarche de développement touristique pour capitaliser sur les actions entreprises et les amplifier, diversifier l'offre de produits et favoriser l'émergence d'un véritable système touristique permettant, à côté des investissements publics, de stimuler les initiatives privées dans les principales lignes de produits touristiques retenues ainsi que les synergies public - privé.

Pour répondre à ces enjeux et permettre l'émergence d'un cluster Tourisme, différents axes seront suivis :

I. Poursuivre la mise en œuvre des principaux investissements touristiques structurants :

1. Les projets en cours

- Le Parc d'Enghien
Les travaux d'équipements s'achèvent. L'enjeu repose désormais sur la mise en place d'une structure de gestion dynamique des infrastructures du parc dans le cadre d'un PPP.
- Mahymobiles et le musée de la route
Le projet vise à accueillir, sur le site Ernaelsteen, le musée de la route et sa collection d'engins de chantiers et l'articuler en synergie avec Mahymobiles, renforçant ainsi l'attractivité du lieu.

2. Les projets «Convergence»

En lien avec le Pôle "Développement Territorial" d'IDETA, 3 opérations de revitalisation urbaine sont inscrites dans le projet Wallonie picarde et ont été introduites dans l'appel à projets par la Région wallonne - Programme Convergence :

- Revitalisation intégrée du cœur historique de Tournai - quartier cathédral
Le projet repose sur un portefeuille de 14 projets au sein du quartier cathédral. Il s'agira d'apporter une nouvelle dynamique à travers non seulement la restauration de la cathédrale et la gestion du chantier sur le long terme de même qu'à travers une nouvelle impulsion de la Ville de Tournai sur les espaces publics (voiries, bâtiments, mise en lumière, ...) et dans le cadre de partenariats publics - privés (façades, commerces, logements).

La dimension touristique y sera omniprésente à travers le développement de l'attractivité de l'espace urbain, le développement commercial, la valorisation de la cathédrale (4^{ème} étape du circuit d'interprétation).
- Revitalisation et valorisation touristique du centre-ville de Lessines
Le projet repose sur un portefeuille de 14 projets concentrés dans l'hypercentre de Lessines autour de l'artère principale (Grand Rue) et l'Hôpital Notre-Dame à la Rose.

Il s'agira de finaliser le projet de valorisation patrimoniale, touristique et culturelle de l'Hôpital Notre-Dame à la Rose, d'intégrer le site par le traitement de liaisons stratégiques avec les espaces de vie, d'engendrer deux opérations majeures de revitalisation urbaine dans le cadre du partenariat public - privé, de stimuler le développement commercial de la Grand-rue.

- Tremplin pour Péruwelz

Le projet repose sur un portefeuille de 8 projets.

Les projets s'articulent autour du traitement et de la valorisation de 3 pôles principaux - la Grand Place, la Basilique, les portes d'entrées - et leur liaisonnement pour assurer une continuité urbaine.

3. Les réflexions à mener

- Ellezelles, village gourmand

La réflexion devrait permettre de structurer la filière «produits du terroir - gastronomie» autour d'un pôle majeur en appui avec le secteur privé et dans le cadre d'une dynamique régionale.

- Lesdain, village des pépinières

La réflexion devrait être menée en partenariat avec le secteur des pépiniéristes pour affirmer un pôle touristique-commercial sur la thématique des plantes et des fleurs.

II. Accompagner les acteurs touristiques dans leur démarche de développement, à travers:

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- L'aide à la définition des concepts de développement touristique et à la mise en marché des équipements : par exemple le Château de Beloeil, la requalification de la Maison du Sucre, les équipements de loisirs, différents sites touristiques.
- L'aide aux opérateurs publics et associatifs afin de mobiliser les moyens dans le cadre de projets européens ou Région wallonne. Par exemple, l'Archéosite d'Aubechies, le Sentier de l'Etrange, le circuit de l'Iguanodon, la commune de Silly ou autres communes et Offices du Tourisme.
- Accompagner les opérateurs privés dans leur démarche de concept et de faisabilité de projets, de montage financier et de développement. Par exemple, le centre international de glisse, l'implantation de projets hôteliers,...

III. Favoriser la mise en réseau, animer et développer les compétences des acteurs touristiques afin de favoriser au maximum les synergies, la compétitivité et la performance des sites et équipements touristiques et plus globalement d'une région.

La mise en place de clubs par secteur d'activité, de groupes de travail par projet favorisera la mise en réseau et les échanges professionnels autour d'un objectif et d'un projet.

De même, l'élaboration d'un plan de formation, en partenariat avec les différents organismes de formation, ciblé par secteur d'activité et par qualification doit permettre de professionnaliser progressivement les acteurs du tourisme de la Wallonie picarde.

IV. Renforcer, gérer et faire évoluer les deux filières majeures, jusqu'à présent développées : les attractions et la randonnée.

- Les attractions :

Pour les attractions, il s'agira de favoriser la mise en réseau, les actions marketing de promotion conjointe, les synergies et économies d'échelle (maintenance, boutique, billetteries,...), la commercialisation, le développement des produits et la formation.

L'inscription de cette filière dans une démarche marketing plus agressive, couplée avec les TIC, devrait amener sur le territoire une dynamique significative.

- La filière randonnée

La randonnée a représenté un axe majeur de développement en 2006 - 2007. La phase 1 du schéma directeur a permis le balisage de 1.000 kilomètres de randonnées pédestres, VTT et équestres, la réalisation de 90 fiches de promotion reprises dans 4 pochettes, le développement d'un module internet spécifique et l'élaboration, la commercialisation et l'édition de forfaits randonnées.

Il s'agira, à partir de 2008, d'élaborer la phase 2 du schéma directeur à travers le développement de nouveaux itinéraires, une réflexion en terme d'aménagement, la réalisation d'outils de promotion complémentaires, l'équipement du réseau et enfin le développement de l'activité vélo.

Cette filière est inscrite dans le cadre des fonds européens Interreg IV pour la période 2008 - 2012.

V. Diversifier l'offre touristique du territoire par la valorisation de différentes filières qui répondent aux besoins de nouvelles catégories de clientèles. La diversité de l'offre visera à favoriser des intérêts multiples pour la région et donc d'élargir les cibles de clientèles, développer progressivement les courts séjours et renforcer l'image d'une région dynamique.

Les enjeux de développement et de valorisation de ces filières reposent sur l'identification de l'offre mais surtout sur la qualité des produits et la structuration des filières :

- la filière loisirs

Sur base de l'identification des différentes offres de loisirs à vocation touristique, suite à l'émergence de quelques opérateurs d'importance et pour rejoindre une demande de plus en plus soutenue, une réflexion sera menée afin de structurer au mieux la filière et affirmer une région de loisirs en intégrant les aspects promotionnels mais également le développement et la commercialisation favorisant ainsi la création de nouveaux équipements de loisirs.

- la filière gastronomie et produits du terroir

La valorisation de cette filière constituera un prochain axe important de développement du territoire. Les réflexions et la structuration de la filière seront définies fin 2007 pour être opérationnelles sur la période 2008 - 2012. La mise en marché des producteurs s'appuiera sur 4 axes :

- mener une démarche de conseil et de packaging de produits;
- mener une démarche de communication visant à créer une marque de territoire;
- favoriser la culture de coopération tant pour des actions de communication, d'animation ou événementielles que pour des actions de commercialisation et de vente;
- favoriser la structuration de l'offre de visite et découverte du processus de production dans le cadre du développement du tourisme technique.

La valorisation de la filière des producteurs sera réfléchi globalement sur le territoire d'IDETA et appliquée dans un premier temps dans le Parc naturel du Pays des Collines en fonction des moyens Leader+ mobilisés.

Le lien entre gastronomie et produits du terroir sera optimisé pour faire valoir une région de qualité autour des métiers de bouche.

- la filière réceptions et séminaires

Au même titre que les loisirs, les lieux de réceptions et séminaires constituent une filière émergente dans le Tournaisis.

Après avoir identifié et qualifié l'offre en 2006, une réflexion est menée afin de valoriser et promouvoir la filière auprès du secteur des entreprises et des organisateurs d'événements.

· La filière événements

Un nombre important et hétéroclite d'événements de plus ou moins grande portée géographique sont organisés sur le territoire de la Wallonie picarde.

Au-delà de l'attractivité ponctuelle de l'événement, le territoire profite peu du dynamisme des organisateurs. Il conviendrait donc de structurer la filière avec 2 objectifs principaux à poursuivre :

- développer une notoriété et une image forte de la Wallonie picarde;
- proposer aux organisateurs un dispositif de communication performant, intégré et complet.

3 axes de développement doivent être poursuivis :

- aider à structurer, hiérarchiser, fédérer et rassembler les événements sous un chapeau commun en fonction d'une stratégie thématique et de saisonnalité (ex : festival de printemps, festival de la randonnée, festival des carnivals, marathon de la bière, cinéscénie,....). Les choix doivent retenir des événements qui s'inscrivent dans un cadre correspondant aux valeurs et à l'image que les décideurs souhaitent donner à la région.
Cette approche suppose de définir et d'ajuster une programmation en conséquence, de doper certains événements, de les rendre plus accessible au public, de définir les règles de soutien éventuel,...
- favoriser le trinôme tourisme - culture - économie et adopter une démarche globale de partenariat vis-à-vis des entreprises déjà présentes sur le territoire et de celles amenées à s'installer en Wallonie picarde avec un soucis de s'intégrer au mieux dans le contexte social de la région;
- définir, organiser et gérer la gamme d'outils et de services à mettre en place pour permettre à l'organisateur de bénéficier d'un système de communication efficace et en adéquation avec son budget et la portée qu'il souhaite donner à son événement : site internet dédié, newsletter, e-mailing, réseau d'affichage et de présentoirs, négociation conjointe média et plan média, agenda presse,...

· La filière hébergements

La filière hébergements sera amplifiée pour améliorer la compétitivité des opérateurs et développer l'offre en vue de favoriser le séjour dans la région.

VI. Assurer le marketing et la promotion du territoire en appui des opérateurs, c'est-à-dire:

- qualifier, enrichir et communiquer les contenus d'information (photos, cartes, illustrations, textes) auprès du secteur professionnel et institutionnel, de manière à offrir des outils de qualité aux utilisateurs potentiels et accroître ainsi la performance de leurs actions;
- valoriser l'ensemble des filières dans une édition unique largement diffusée mais également dans quelques éditions spécialisées pour différents marchés cibles (ex : groupes, entreprises, familles, scolaires, PMR...);
- accroître la lisibilité du territoire par des actions de coopération et de promotion conjointe avec les opérateurs et les organismes de promotion (OPT, FTPH et CITH) : principalement en TV, emailings et mailings ciblés ainsi qu'en salons spécialisés. Ce type d'opération évoluera vers des actions ciblées, c'est-à-dire qui reposent sur la mise en adéquation de l'offre et de la demande, d'une niche de produits et du marché cible;
- activer la démarche de veille de communication afin de relayer une bonne information sur les différents supports de brochures, guides et sites internet;
- favoriser le montage de produits journée et courts séjours par la mise en réseau des opérateurs de terrain ainsi que le développement d'offres commerciales.

La commercialisation des produits ainsi que le système commercial (démarchage, e-commerce, VAD,...) devront être structurés et organisés pour satisfaire aux besoins du marché, principalement des groupes, auprès des autocaristes, associations et comités d'entreprises des marchés flamands, wallons et du Nord de la France. Une attention particulière sera portée pour définir les modes de coopération à travers les clubs OPT ainsi qu'avec d'autres organismes partenaires;

- préparer la région au E-Tourisme et au M-Tourisme.

Forte de l'expérience menée depuis 2001 à l'échelle du Hainaut de la mise en place d'un système d'information touristique, la Maison du Tourisme du Tournaisis doit poursuivre ses investigations pour reconfigurer son outil technologique en fonction des enjeux de la communication et de l'information touristique de demain, à savoir le web marketing, le E-commerce et le M-Tourisme.

Il s'agira donc de développer, à partir de la base de données, les outils d'exploitation en correspondance avec les équipements technologiques du marché qui se banalisent pour les alimenter en contenu et y adjoindre de la valeur ajoutée en terme de services : cartes interactives, bornes wifi, GPS, MP3, GSM, vitrines parlantes, code-barres d'interprétation,...

Les applications de E-commerce et toutes techniques de web marketing seront également omniprésentes dans les réflexions.

Le développement des TIC associera un maximum d'opérateurs pour atteindre des seuils critiques significatifs à travers un réseau performant à l'échelle de la Wallonie picarde mais également du Hainaut et du territoire transfrontalier.

E. Secteur Parcs

L'application du décret du 19 juillet 2007 a été l'occasion de revoir l'organisation des instances de décision des parcs. Un secteur «Parcs» est dorénavant administré par un Comité de gestion composé de maximum 6 membres et comporte 2 sous-secteurs, l'un relatif au Parc naturel des Plaines de l'Escaut, l'autre relatif au Parc naturel du Pays des Collines.

Pour rappel, le Parc naturel du Pays des Collines regroupe les communes d'Ath, Ellezelles, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus tandis que le Parc naturel des Plaines de l'Escaut regroupe les communes de Rumes, Brunehaut, Antoing, Péruwelz, Beloeil et Bernissart.

L'indépendance des organes propres aux parcs naturels (commissions de gestion) est garantie. Toutefois, les résultats des derniers exercices pour certaines de ces structures n'étant pas équilibrés, un accompagnement administratif et financier plus approfondi est organisé par l'Intercommunale dans l'optique de ne pas reproduire les pertes qui impactent les résultats consolidés de l'Intercommunale.

A ce propos, l'assainissement des pertes passées sera réalisé en concertation avec l'Intercommunale sur base d'un timing permettant de ne pas compromettre à court terme la pérennité des structures en difficulté. Les problèmes structurels qu'elles ont pu rencontrer ont fait l'objet d'une réflexion approfondie et des mesures ont été mises en œuvre dont les premiers résultats devraient porter leurs fruits dès 2008.

Outre les missions classiques de l'Intercommunale dans le soutien aux parcs, une focalisation sera réalisée sur des points précis pour la prochaine période 2008-2010 et consistera :

- à aider les deux parcs dans leur consolidation administrative (suivi des déclarations de créances) et financière (financement à un coût optimal, procédures comptables,...);
- à mettre en avant la valeur ajoutée des parcs en termes de services auprès de la population ou des communes et à casser leur image négative de structures déficitaires. A ce titre, des rencontres seront organisées avec les conseillers communaux des communes associées à chacun des deux sous-secteurs pour donner une information complète concernant les actions menées, leurs objectifs et les résultats. Par ailleurs, la délocalisation d'opérations sur les différentes communes sera davantage organisée de sorte à équilibrer celles-ci sur l'ensemble des territoires concernés et à toucher la population avec des actions plus proches géographiquement;
- à intégrer systématiquement les parcs dans la politique de communication de l'Intercommunale.

Par ailleurs, l'Intercommunale étudiera l'opportunité de désigner une personne ressource en matière de recherche de programmes d'actions et de financements pour l'ensemble de ses structures mais également pour les structures propres aux parcs.

En termes de budget, le pari est lancé de ne consolider aucune perte pour les années à venir. Si cet objectif est atteint, les recettes accumulées au sein du secteur "Parcs" (principalement les cotisations) de l'Intercommunale permettront d'assurer les dépenses propres au secteur (jetons de présence,..) et de dégager la marge nécessaire à l'apurement des pertes passées.

Nous reportons le lecteur aux plans stratégiques respectifs des deux parcs pour la description des programmes et missions opérationnels.

VII. Plan de communication

Ces dernières années, la stratégie en matière de communication a profondément évolué au sein de l'Intercommunale. D'une discrétion habituelle, l'Intercommunale a progressivement misé sur la médiatisation de ses projets. Un geste qui a principalement eu pour impact la construction d'une image positive, dynamique et cohérente, qui sert efficacement ses visions stratégiques.

L'accent placé sur la communication (externe et interne) sera donc très logiquement et considérablement renforcé au cours des trois prochaines années, sans toutefois verser dans la surexposition qui nuirait au contenu même des messages que nous souhaitons véhiculer.

Communication externe

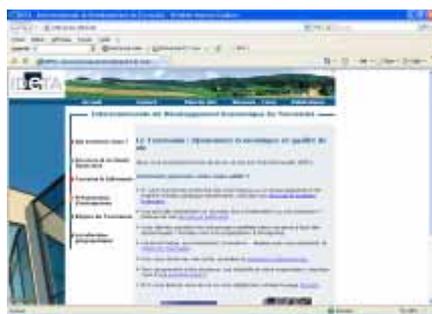
En ce qui concerne la communication externe, la médiatisation des procédures et projets lancés par l'Intercommunale va se poursuivre selon le rythme de « production » des différents pôles d'IDETA : communiqués, conférences et visites de presse resteront donc au menu des prochains mois et années. Le planning de projets devra également servir de base à la réalisation et au placement de panneaux de chantiers à l'esthétique travaillée conformément à la charte graphique d'IDETA, afin de valoriser l'action de l'Intercommunale pour le développement de la Wallonie picarde.

En marge du volet rédactionnel évoqué ci-dessus, diverses insertions publicitaires devront être systématisées dans des médias spécialisés, notamment pour la commercialisation progressive des Zones d'activités et infrastructures d'accueil libérées sur notre territoire. Enfin, et pour confirmer l'image léchée et professionnelle que l'Intercommunale se doit de porter vers l'extérieur, la mise en page et l'impression des versions papier des rapports d'activités et plans stratégiques seront confiées à des prestataires graphiques extérieurs.



Insertion publicitaire Qualitis dans le magazine Trends-Tendances

Parallèlement à ces actions transversales et répétées, chacune des trois années à venir comportera son lot de chantiers de communication plus importants. Ainsi, 2008 verra l'organisation d'un voyage d'études centré sur les parcs éoliens, la refonte intégrale du site web www.ideta.be (en ce compris des reportages photographiques sur les parcs d'activités), la réalisation de stands dédiés à Qualitis pour renforcer notre présence lors de salons.



Site internet d'IDETA, actuellement

En 2009, l'inauguration prévue du Centre funéraire de Wallonie picarde constituera un moment de communication important qu'il s'agira d'anticiper. Autre projet important pour l'Intercommunale, la refonte intégrale de sa plaquette institutionnelle, l'actuelle étant définitivement dépassée : la nouvelle version pourra être proposée sous format électronique (CD-Rom, clé USB) afin de limiter la consommation de papier.

Communication interne

En matière de communication interne à l'entreprise, plusieurs éléments déjà amorcés depuis la mi-2007 seront maintenus voire renforcés. C'est le cas par exemple de la Lettre d'information interne, dont l'envoi devra être réalisé de manière mensuelle, nonobstant l'acheminement de nouvelles plus ponctuelles (communiqués, invitations) via mailing au personnel de l'Intercommunale. L'objectif à terme, au prix d'un investissement en logiciel - et d'aménagements au serveur informatique -, est de fournir une newsletter format HTML au personnel, plus lisible et interactive, et moins lourde pour les boîtes aux lettres mail que l'actuelle version PDF.

D'ici à 2010, un important chantier devra être mené, à savoir la conception d'un portail intranet dédié à IDETA (mais également à la Maison du Tourisme du Tournaisis, à la Maison de l'Entreprise), portail techniquement à même de regrouper les divers outils partagés existant à l'heure actuelle (calendrier de réunions, réservation de salles, de matériel, de véhicules, revue de presse...), mais offrant également des possibilités pratiques pour l'échange de documents, la consultation de bases de données, le suivi de dossiers communs, l'information en temps réel,...

L'impression serait utilisée dans une moindre mesure. Ce principe d'économie devra trouver à s'appliquer progressivement dans toutes les publications papier de l'Intercommunale, afin de renforcer un message typé «développement durable» important tant en interne que vis-à-vis de la population et de nos interlocuteurs.

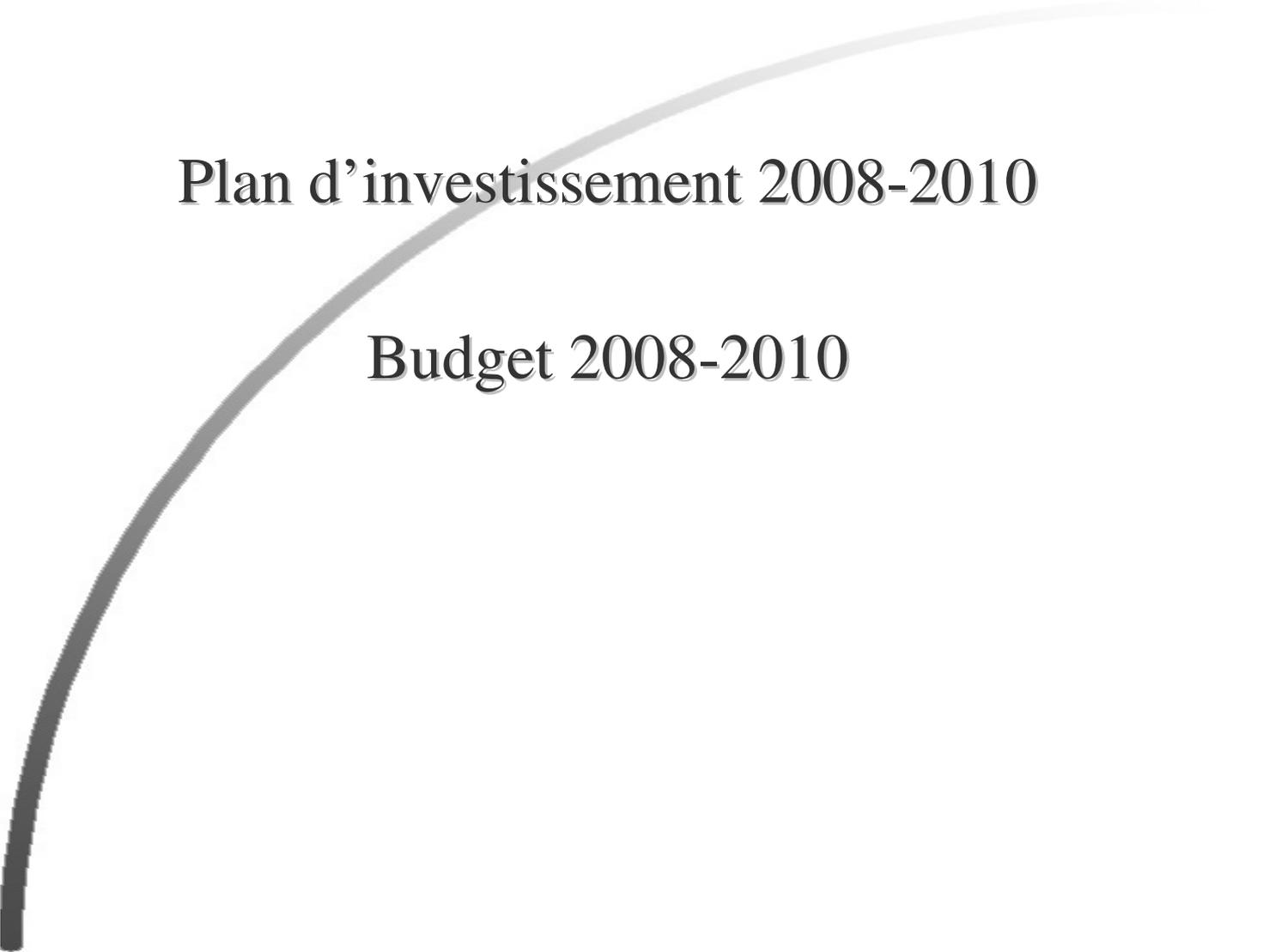
2009 verra également la mise en place systématique d'une « Lettre d'information » électronique destinée aux entreprises du territoire, Newsletter qui contiendrait entre autres un agenda des activités des pôles de l'Intercommunale en lien avec les chefs d'entreprises, un aperçu de l'actualité des chantiers d'aménagement, une revue de presse condensée,...



*Lettre d'information
interne
à l'Intercommunale*

Enfin, à plus longue échéance et donc au cours de l'année 2010, l'Intercommunale devra renouveler divers supports de promotion tels que stands et kakémonos, et réaliser un film d'entreprise/territoire (et/ou un diaporama professionnel) susceptibles d'être utilisés systématiquement lors de visites, participations à des salons et autres conférences,...

VIII. Programmation financière

A large, thick, grey curved line that starts from the left edge of the page and curves upwards and to the right, ending near the top right. It has a slight gradient, being darker on the left and lighter on the right.

Plan d'investissement 2008-2010

Budget 2008-2010

Projets et sous-projets - BP	2007	2008	2009	2010	Coût total	Subsides	Part IDETA
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	1.191.210 €	35.141.281 €	41.626.220	19.945.260	97.903.971 €	72.169.677 €	25.734.294 €
Catégorie 1 : Equipement des ZAE "classiques"	240.000 €	3.263.000 €	3.121.000 €	0 €	6.624.000 €	4.685.700 €	1.938.300 €
Ath-Rebaix	0 €	410.000 €	500.000 €	0 €	910.000 €	622.500 €	
Acquisition des terrains		150.000 €			150.000 €	22.500 €	
Travaux VRD		250.000 €	500.000 €		750.000 €	600.000 €	
Frais d'études et de chantier (hors personnel IDETA)		10.000 €			10.000 €		
Tournai-Ouest 1 et 2	0 €	1.443.000 €	1.261.000 €	0 €	2.704.000 €	2.063.200 €	
Aménagement réserve centralisée eau d'extinction incendie (TO2)		312.500 €			312.500 €	250.000 €	
Aménagement dispositifs d'isolement + nivellement - Rue de la Forêt - côté est (TO2)		500.000 €			500.000 €	300.000 €	
Requalification paysagère - rond-point d'entrée TO1		166.667 €	333.333 €		500.000 €	400.000 €	
Extension Ouest de la Rue de la Forêt - Travaux VRD		463.833 €	927.667 €		1.391.500 €	1.113.200 €	
Ath-Ghislenghien	240.000 €	1.250.000 €	1.360.000 €	0 €	2.850.000 €	1.955.000 €	
Acquisition des terrains (GHI 1 et 2)		500.000 €			500.000 €	75.000 €	
Boucle de la Gare - VRD	240.000 €	300.000 €	660.000 €		1.200.000 €	960.000 €	
Extension Rue des Foudriers - Accès aux HR 5 à 12		450.000 €			450.000 €	360.000 €	
Mise à gabarit Chemin Brimboriau			700.000 €		700.000 €	560.000 €	
Enghien-Qualitis	0 €	160.000 €	0 €	0 €	160.000 €	45.000 €	
Travaux d'aménagement complémentaires et de réparation		160.000 €			160.000 €	45.000 €	
Catégorie 2 : Equipement des ZAE prioritaires	456.210 €	17.309.948	15.443.553	16.855.260	50.064.971 €	34.623.477 €	15.441.494 €
Tournai-Ouest 3	150.000 €	5.840.000 €	5.675.000 €	6.577.500 €	18.242.500 €	12.420.500 €	
Accès - Phase 1 - rond-point N7 / sortie 35 de l'E42		1.500.000 €			1.500.000 €	1.200.000 €	
Frais d'acquisition - emprises - Phase 2		150.000 €			150.000 €	22.500 €	
Accès - Phase 2 - voirie de liaison entre la N7 et l'entrée de la ZAEP		1.000.000 €	4.000.000 €		5.000.000 €	4.000.000 €	
Frais d'études et de surveillance du chantier - Phase 2	150.000 €	40.000 €	160.000 €		350.000 €	280.000 €	
Frais Acquisition - ZAEP (104 ha)		3.120.000 €			3.120.000 €	468.000 €	
Frais d'études urbanistiques (CCUE) et autres		30.000 €	15.000 €	15.000 €	60.000 €		
Travaux de liaison égouttage (TO3 > TO2)			1.500.000 €		1.500.000 €	1.200.000 €	
Travaux VRD - Phase 1 (25 ha)				6.562.500 €	6.562.500 €	5.250.000 €	
Leuze - Europe 2	306.210 €	8.268.491 €	1.500.000 €	6.900.000 €	16.974.701 €	11.689.761 €	
Frais d'acquisition - emprises	75.000 €	1.125.000 €	1.500.000 €	150.000 €	2.850.000 €	390.000 €	
Travaux Phase 1 - liaison égouttage	231.210 €	924.839 €			1.156.049 €	924.839 €	
Travaux Phase 1 - liaison HT		218.651 €			218.651 €	174.921 €	
Travaux Phase 2 - VRD zone industrielle		6.000.000 €			6.000.000 €	4.800.000 €	
Travaux Phase 3 - ZAEM				6.750.000 €	6.750.000 €	5.400.000 €	
Ath-Ghislenghien 3	0 €	1.669.757 €	5.868.553 €	1.277.760 €	8.816.070 €	6.272.856 €	
Frais d'acquisition - emprises		850.000 €	350.000 €		1.200.000 €	180.000 €	
Travaux Phase 1 - Egouttage "Waldico"		704.000 €	176.000 €		880.000 €	704.000 €	
Travaux Phase 2a - Détournement du Chemin de Chièvres		115.757 €	231.513 €		347.270 €	277.816 €	
Travaux VRD - Phase 2			5.111.040 €	1.277.760 €	6.388.800 €	5.111.040 €	
Pecq-Estaimpuis "Pont Bleu"	0 €	1.531.700 €	2.400.000 €	2.100.000 €	6.031.700 €	4.240.360 €	

Frais d'acquisition - emprises		600.000 €	300.000 €		900.000 €	135.000 €	
Travaux Phase 1 - distribution d'eau		641.300 €			641.300 €	513.040 €	
Travaux Phase 1 - liaison égouttage		290.400 €			290.400 €	232.320 €	
Travaux VRD			2.100.000 €	2.100.000 €	4.200.000 €	3.360.000 €	
Catégorie 3 : Equipement des ZAE "Task Force"	400.000 €	6.293.333 €	14.326.667	1.635.000 €	22.655.000 €	18.287.500 €	4.367.500 €
SAR Frasnes	350.000 €	1.035.000 €	5.285.000 €	1.635.000 €	8.305.000 €	7.340.000 €	
Frais d'études urbanistiques (PCA) et autres		35.000 €	35.000 €	35.000 €	105.000 €		
Frais d'acquisition du site	350.000 €				350.000 €	175.000 €	
Lot 1 - Frais des travaux de démolitions et d'assainissements		1.000.000 €	2.200.000 €		3.200.000 €	3.200.000 €	
Lot 2a - Travaux de rénovation des bâtiments conservés			800.000 €		800.000 €	720.000 €	
Lot 2b - Requalification de l'accès à l'ancien site industriel sur la voirie publique (N529)			1.650.000 €		1.650.000 €	1.485.000 €	
Lot 3 - Travaux d'aménagement (VRD) de la zone d'activité économique (8,73 ha)			600.000 €	1.600.000 €	2.200.000 €	1.760.000 €	
SAR Lessines	50.000 €	2.108.333 €	4.241.667 €	0 €	6.400.000 €	5.075.000 €	
Frais d'études et de suivi des chantiers	50.000 €	75.000 €	75.000 €		200.000 €		
Frais d'acquisition du site		530.000 €			530.000 €	265.000 €	
Lot 1 - Frais des travaux de démolitions et d'assainissements		270.000 €	500.000 €		770.000 €	770.000 €	
Lot 2 - Travaux de rénovation des bâtiments conservés			200.000 €		200.000 €	180.000 €	
Lot 3 - Travaux d'aménagement (VRD) de la zone d'activité économique (4,2 ha)			1.000.000 €		1.000.000 €	900.000 €	
Lot 4 - Travaux VRD - partie zone bleue (subsidés classiques ZAE - DEZI)	1.233.333 €	2.466.667 €			3.700.000 €	2.960.000 €	
ZADI Gaurain	0 €	3.150.000 €	4.800.000 €	0 €	7.950.000 €	5.872.500 €	
Frais d'acquisition - emprises		750.000 €			750.000 €	112.500 €	
Travaux VRD		2.400.000 €	4.800.000 €		7.200.000 €	5.760.000 €	
Catégorie 5 : Infrastructures d'accueil (CEEI)	95.000 €	5.275.000 €	7.235.000 €	455.000 €	13.060.000 €	10.448.000 €	2.612.000 €
Création d'un centre d'infrastructures d'accueil pour entreprises sur le Parc "Qualitis" à Enghien	65.000 €	3.405.000 €	4.635.000 €	455.000 €	8.560.000 €	6.848.000 €	
Frais d'études (maîtrise d'œuvre - architecture, stabilité, aménagement paysager, techniques spéciales et études énergétiques)	55.000 €	300.000 €	135.000 €	55.000 €	545.000 €		
Autres frais d'études (géomètre, essais de sol,...)	10.000 €	5.000 €			15.000 €		
Coût du foncier - Lot 1 - contribution en nature IDETA		430.000 €			430.000 €		
Lot 1 - Construction d'une structure d'accueil pour jeunes entreprises (incubateur - 3.000 m²) + crèche		1.250.000 €	2.750.000 €		4.000.000 €		
Coût du foncier - Lot 2 - contribution en nature IDETA		420.000 €			420.000 €		
Lot 2 - Construction de quatre bâtiments relais (hall industriel et bureaux) à destination des entreprises naissantes (3.200 m²) - Chantier tous corps d'état	1.000.000 €	1.750.000 €			2.750.000 €		
Coût du foncier - Lot 3 - contribution en nature IDETA					0 €		
Lot 3 - Construction de deux bâtiments relais (hall industriel et bureaux) à destination des entreprises naissantes (1.360 m²) - Chantier tous corps d'état				400.000 €	400.000 €		
Création d'une infrastructure d'accueil pour entreprises sur la zone d'activité économique de Tournai-Ouest 1 en extension des structures existantes	30.000 €	1.870.000 €	2.600.000 €	0 €	4.500.000 €	3.600.000 €	

Frais d'études (maîtrise d'œuvre - architecture, stabilité, aménagement paysager, techniques spéciales et études énergétiques)	30.000 €	160.000 €	100.000 €		290.000 €		
Autres frais d'études (géomètre, essais de sol,...)		10.000 €			10.000 €		
Coût du foncier - contribution en nature IDETA		350.000 €			350.000 €		
Construction d'une structure d'accueil pour jeunes entreprises (incubateur - 3.000 m ²), en ce compris un espace destiné à l'accueil de la petite enfance - Chantier tous corps d'état		1.350.000 €	2.500.000 €		3.850.000 €		
Catégorie 6 : Halls Relais (HR)	0 €	3.000.000 €	1.500.000 €	1.000.000 €	5.500.000 €	4.125.000 €	1.375.000 €
<i>Construction Grand Carré Hall Relais GHI</i>		1.000.000,00	1.000.000,00	1.000.000,00	3.000.000 €	2.250.000 €	
<i>Construction Hall Relais rue potence TOU</i>		2.000.000,00	500.000,00		2.500.000 €	1.875.000 €	

IDETA							
BUDGET 2007 CONSOLIDE							
	RESULTAT 2005	RESULTAT 2006	BUDGET 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010	
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	6.382.168,65	7.157.749,97	8.477.448,06	10.255.867,51	11.120.906,37	11.183.124,37	
A. Chiffres d'affaires	4.958.185,13	4.319.045,05	6.287.142,14	8.091.669,41	8.955.315,72	9.013.653,57	
Ventes de terrains	3.048.370,97	3.239.615,00	5.500.000,00	7.500.000,00	7.500.000,00	7.500.000,00	
Ventes diverses	56.352,25	239.264,28	0,00	9.400,00	865.285,00	865.285,00	
Etudes	1.490.735,73	432.703,69	251.859,14	98.269,41	46.030,72	24.368,57	
Locations de halls relais	362.726,18	407.462,08	381.153,00	390.000,00	450.000,00	530.000,00	
Honoraires CIT	0,00	0,00	154.130,00	94.000,00	94.000,00	94.000,00	
Co financement CIITH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
B. Variations de stocks	-3.293.382,53	35.046,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
C. Production immobilisée	2.221.185,59	38.613,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
D. Autres produits d'exploitation	2.496.180,46	2.765.045,30	2.190.305,92	2.164.198,10	2.165.590,65	2.169.470,80	
Cotisations	790.166,41	796.300,77	969.159,80	1.053.698,00	1.068.661,00	1.083.923,00	
Subventions et subsides	1.309.328,43	1.420.156,91	441.413,50	732.527,10	717.273,05	724.322,00	
Aides à l'emploi	72.976,24	218.927,99	149.500,00	161.500,00	161.500,00	161.500,00	
Subvention promotion	0,00	0,00	414.500,00	174.380,00	174.380,00	174.380,00	
Produits divers	323.709,38	329.659,63	215.732,62	0,00	0,00	0,00	
Refacturation personnel mis à dispo	0,00	0,00	0,00	42.093,00	43.776,60	25.345,80	
VI. PRODUITS FINANCIERS	12.598.003,54	10.815.267,05	9.020.701,00	10.481.888,13	7.846.183,29	8.123.973,29	
A. Produits des immobilisations financier	11.401.302,42	9.990.635,16	8.572.720,00	8.621.037,43	6.299.266,53	6.488.424,53	
Dividendes Sofibail	11.401.302,42	9.990.635,16	8.572.720,00	8.621.037,43	6.299.266,53	6.488.424,53	
B. Produits des actifs circulants	229.372,43	257.890,84	127.481,00	983.630,00	1.034.712,00	1.048.344,00	
D. Produits financiers divers	967.328,69	566.741,05	320.500,00	877.220,70	512.204,76	587.204,76	
Amortissements des subsides	217.802,10	565.015,30	320.000,00	877.220,70	512.204,76	587.204,76	
Autres	749.526,59	140,44	500,00	0,00	0,00	0,00	
VIII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	21.133.113,08	364.609,82	250.000,00	0,00	0,00	0,00	
Plus value sur vente de halls relais	20.916.885,32	356.710,72	250.000,00	0,00	0,00	0,00	
Autres produits exceptionnels	216.227,76	7.899,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES PRODUITS	40.113.285,27	18.337.626,84	17.748.149,06	20.737.755,64	18.967.089,66	19.307.097,66	
	RESULTAT 2005	RESULTAT 2006	BUDGET 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010	
II. CHARGES D'EXPLOITATION	6.245.527,59	7.376.754,80	7.095.386,89	8.089.207,34	8.798.381,02	9.421.933,34	
A. Approvisionnement et marchandises	871.331,29	1.188.868,50	1.101.929,30	565.392,00	805.874,00	1.248.000,00	
Achats	871.331,29	1.188.868,50	10.818.643,30	50.000,00	55.000,00	60.000,00	
Achats études	0,00	355.507,27	0,00	50.000,00	55.000,00	60.000,00	
Achats équipements ZAE	0,00	1.300.407,39	0,00	0,00	0,00	0,00	
Achats de terrains	0,00	842.596,66	0,00	0,00	0,00	0,00	
Variations de stocks	0,00	-1.717.292,00	-9.716.714,00	515.392,00	750.874,00	1.188.000,00	
B. Services et biens divers	2.247.405,63	2.808.442,24	1.704.003,37	2.132.619,50	2.372.114,50	2.342.225,40	
Loyers à payer	5.418,04	13.320,13	84.808,00	43.000,00	43.000,00	43.000,00	
Entretiens et réparations	101.928,44	121.998,09	134.030,00	369.880,00	414.880,00	464.880,00	
Fournitures faites à l'entreprise	170.531,32	152.747,86	115.800,00	126.870,00	171.370,00	86.820,00	
Services extérieurs	12.765,97	9.538,30	10.000,00	224.301,00	202.652,00	188.567,50	
Assurances	36.287,29	33.952,29	28.317,00	70.000,00	71.400,00	82.578,00	
Frais de déplacement	0,00	0,00	0,00	30.043,00	25.789,00	28.002,40	
Frais de carburant	0,00	0,00	0,00	20.000,00	20.400,00	20.808,00	
Rétributions de tiers	673.684,13	1.284.485,08	402.393,62	105.285,00	90.285,00	90.285,00	
Frais liés aux conventions	534.790,77	269.086,52	134.000,00	382.996,50	358.046,50	323.380,50	
Cotisations/subventions à des orga	0,00	67.735,21	0,00	51.002,00	51.002,00	51.002,00	
Poste, Téléphone, (Déplacements)ju	125.804,57	222.252,40	116.771,75	74.000,00	74.500,00	75.000,00	
Personnel mis à disposition	102.351,78	83.386,57	172.335,00	0,00	0,00	0,00	
Rémunérations administrateurs	173.762,88	101.237,10	66.373,00	97.198,00	97.219,00	97.230,00	
Frais de notoriété et de représentat	211.177,22	68.915,14	137.500,00	124.656,00	83.868,00	80.515,00	
Frais d'exploitation halls relais	40.952,02	27.146,27	20.000,00	200.000,00	250.000,00	300.000,00	
Frais de formation continuée	0,00	0,00	0,00	79.500,00	79.500,00	79.500,00	
Promotion	57.951,20	238.270,10	281.675,00	67.805,00	67.805,00	67.805,00	
Non ventilé	0,00	0,00	0,00	66.083,00	66.398,00	58.852,00	
C. Rémunérations et charges sociales	2.482.002,09	2.997.966,36	3.006.525,00	3.774.693,00	4.176.647,00	4.319.443,00	
Rémunérations	1.691.744,72	1.991.252,36	2.093.475,00	2.462.440,00	2.598.076,90	2.684.540,90	
Cotisations patronales	480.111,25	561.284,45	654.050,00	1.020.170,00	1.078.300,10	1.115.356,10	
Assurances	232.073,59	339.000,99	150.000,00	278.083,00	297.358,00	316.634,00	
Pécules de vacances (var de provisi	13.789,00	39.080,81	30.000,00	0,00	0,00	0,00	
Charges sociales diverses	64.283,53	67.347,75	79.000,00	14.000,00	14.000,00	14.000,00	
D. Amortissements	575.430,46	619.189,51	746.429,22	1.041.502,84	1.358.745,52	1.417.264,94	
Dotations aux amortissements s/invr	575.430,46	619.189,51	746.429,22	1.041.502,84	1.358.745,52	1.417.264,94	
E. Réductions de valeurs s/ stocks et cri	35.708,00	0,00	0,00	50.000,00	60.000,00	70.000,00	
F. Provisions pour risques et charges	16.515,80	-250.000,00	516.500,00	500.000,00	0,00	0,00	
Dotations	16.515,80	0,00	516.500,00	500.000,00	0,00	0,00	
Reprises et utilisations	0,00	-250.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
G. Autres charges d'exploitation	17.134,32	12.288,19	20.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00	
TVA non déductible	14.117,77	9.275,98	15.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00	
Autres charges d'exploitation	3.016,55	3.012,21	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	

V. CHARGES FINANCIERES	1.840.297,07	1.860.678,94	2.939.948,17	3.484.350,00	4.580.878,00	4.079.957,00
A. Charges des dettes	1.831.060,20	1.856.527,57	2.938.448,17	3.482.850,00	4.579.378,00	4.078.457,00
Intérêts sur ATF	1.831.060,20	1.856.527,57	2.938.448,17	1.882.850,00	2.779.378,00	3.078.457,00
Intérêts sur emprunts	0,00	0,00	0,00	1.600.000,00	1.800.000,00	1.000.000,00
C. Charges financières diverses	9.236,87	4.151,37	1.500,00	1.500,00	1.500,00	1.500,00
VII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	842.933,17	799.511,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise d'amortissements des subsi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
des halls relais vendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles diverses	842.933,17	799.511,92	0,00	0,00	0,00	0,00
IX. IMPOTS	5.026,24	4.960,13	7.870,00	6.210,00	6.350,00	6.540,00
Précompte mobilier	5.026,24	4.960,13	7.870,00	6.210,00	6.350,00	6.540,00
X. PRELEVEMENT ET DOTATIONS RESER	-1.500,02	0,00	874.500,00	0,00	0,00	0,00
Dotation réserves remboursement é	0,00	0,00	875.500,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur réserves disponible	-1.500,02	0,00	-1.000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES	8.932.284,05	10.041.905,79	10.917.705,06	11.579.767,34	13.385.609,02	13.508.430,34
Résultat (Bénéfice)	31.181.001,22	8.295.721,25	6.830.444,00	9.157.988,30	5.581.480,64	5.798.667,32

ANNEXES.

IDETA - SECTEUR DEVELOPPEMENT						
BUDGET 2008-2010						
	RESULTAT 2005	RESULTAT 2006	BUDGET 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	5.431.807,05	5.402.931,39	7.275.158,26	9.325.039,51	9.334.193,37	9.396.411,37
A. Chiffres d'affaires	4.901.832,88	4.079.780,77	6.133.012,14	7.988.269,41	7.996.030,72	8.054.368,57
Ventes de terrains	3.048.370,97	3.239.615,00	5.500.000,00	7.500.000,00	7.500.000,00	7.500.000,00
Ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes	1.490.735,73	432.703,69	251.859,14	98.269,41	46.030,72	24.368,57
Locations de halls relais	362.726,18	407.462,08	381.153,00	390.000,00	450.000,00	530.000,00
Honoraires CIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Co financement CITH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Variations de stocks	-3.293.382,53	-325.026,88	0,00	0,00	0,00	0,00
C. Production immobilisée	2.221.185,59	38.613,03	0,00	0,00	0,00	0,00
D. Autres produits d'exploitation	1.602.171,11	1.609.564,47	1.142.146,12	1.336.770,10	1.338.162,65	1.342.042,80
Cotisations	485.849,76	488.336,57	485.000,00	562.150,00	577.113,00	592.375,00
Subventions et subsides	795.413,04	791.583,78	441.413,50	732.527,10	717.273,05	724.322,00
Aides à l'emploi	757,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention promotion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits divers	320.151,07	329.644,12	215.732,62	0,00	0,00	0,00
Refacturation personnel mis à disposition				42.093,00	43.776,60	25.345,80
VI. PRODUITS FINANCIERS	748.461,50	615.497,37	470.000,00	877.678,13	512.662,29	587.662,29
A. Produits des immobilisations financier	907,35	457,43	75.000,00	457,43	457,53	457,53
Dividendes Sofibaïl	907,35	457,43	75.000,00	457,43	457,53	457,53
B. Produits des actifs circulants	74.091,53	50.024,04	75.000,00	0,00	0,00	0,00
D. Produits financiers divers	673.462,62	565.015,90	320.000,00	877.220,70	512.204,76	587.204,76
Amortissements des subsides	217.802,10	565.015,30	320.000,00	877.220,70	512.204,76	587.204,76
Autres	455.660,52	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00
VIII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	194.295,55	358.602,92	250.000,00	0,00	0,00	0,00
Plus value sur vente de halls relais		356.710,72	250.000,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits exceptionnels	194.295,55	1.892,20	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS	6.374.564,10	6.377.031,68	7.995.158,26	10.202.717,64	9.846.855,66	9.984.073,66
	RESULTAT 2005	RESULTAT 2006	BUDGET 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010
II. CHARGES D'EXPLOITATION	5.212.462,12	5.390.183,48	5.883.419,05	7.067.156,34	7.408.109,02	8.039.210,34
A. Approvisionnement et marchandises	871.331,29	781.219,32	1.101.929,30	565.392,00	805.874,00	1.248.000,00
Achats	871.331,29	781.219,32	10.818.643,30	50.000,00	55.000,00	60.000,00
Achats études		355.507,27		50.000,00	55.000,00	60.000,00
Achats équipements ZAE		1.300.407,39	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats de terrains		842.596,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Variations de stocks		-1.717.292,00	-9.716.714,00	515.392,00	750.874,00	1.188.000,00
B. Services et biens divers	1.570.919,96	1.505.112,60	935.174,75	1.816.493,50	1.876.679,50	1.854.339,40
Loyers à payer	5.418,04	13.320,13	84.808,00	43.000,00	43.000,00	43.000,00
Entretiens et réparations	88.665,12	110.452,04	114.150,00	355.000,00	400.000,00	450.000,00
Fournitures faites à l'entreprise	155.432,29	134.160,18	101.700,00	112.770,00	157.270,00	72.720,00
Services extérieurs	9.837,40	8.479,09	10.000,00	224.301,00	202.652,00	188.567,50
Assurances	36.287,29	33.952,29	28.317,00	70.000,00	71.400,00	82.578,00
Frais de déplacement	0,00	0,00	0,00	30.043,00	25.789,00	28.002,40
Frais de carburant	0,00	0,00	0,00	20.000,00	20.400,00	20.808,00
Rétributions de tiers	272.880,93	488.794,68	110.000,00	12.100,00	12.100,00	12.100,00
Frais liés aux conventions	464.557,75	269.086,52	0,00	382.996,50	358.046,50	323.380,50
Cotisations/subventions à des orga	0,00	0,00	0,00	51.002,00	51.002,00	51.002,00
Poste, Téléphone, (Déplacements)ju	106.673,12	182.385,38	110.771,75	68.000,00	68.500,00	69.000,00
Personnel mis à disposition	102.351,78	83.386,57	172.335,00	0,00	0,00	0,00
Rémunérations administrateurs	82.317,99	85.034,31	45.593,00	63.125,00	63.152,00	63.166,00
Frais de notoriété et de représentat	205.546,23	68.915,14	137.500,00	104.656,00	73.868,00	70.515,00
Frais d'exploitation halls relais	40.952,02	27.146,27	20.000,00	200.000,00	250.000,00	300.000,00
Frais de formation continuée	0,00	0,00	0,00	79.500,00	79.500,00	79.500,00
Promotion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Non ventilé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C. Rémunérations et charges sociales	2.156.783,07	2.759.335,21	2.599.115,00	3.367.283,00	3.580.325,00	3.723.121,00
Rémunérations	1.470.589,23	1.752.621,21	1.793.475,00	2.162.440,00	2.298.076,90	2.384.540,90
Cotisations patronales	428.879,61	561.284,45	560.640,00	926.760,00	984.890,10	1.021.946,10
Assurances	232.073,59	339.000,99	150.000,00	278.083,00	297.358,00	316.634,00
Pécules de vacances (var de provisi	-27.788,23	39.080,81	30.000,00	0,00	0,00	0,00
Charges sociales diverses	53.028,87	67.347,75	65.000,00	0,00	0,00	0,00
D. Amortissements	544.129,87	582.229,73	710.700,00	742.987,84	1.060.230,52	1.118.749,94
Dotations aux amortissements s/imr	544.129,87	582.229,73	710.700,00	742.987,84	1.060.230,52	1.118.749,94
sur constructions	0,00	0,00	0,00	677.469,70	997.336,71	1.057.542,00
sur mobilier, matériel de bureau et c	0,00	0,00	0,00	65.518,14	62.893,81	61.207,94
E. Réductions de valeurs s/ stocks et cr	35.708,00	0,00	0,00	50.000,00	60.000,00	70.000,00
F. Provisions pour risques et charges	16.515,80	-250.000,00	516.500,00	500.000,00	0,00	0,00
Dotations	16.515,80	0,00	516.500,00	500.000,00	0,00	0,00
Reprises et utilisations	0,00	-250.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G. Autres charges d'exploitation	17.074,13	12.286,62	20.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00
TVA non déductible	14.117,77	9.275,98	15.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Autres charges d'exploitation	2.956,36	3.010,64	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00



IDETA - MAISON DU TOURISME DU TOURNAISIS
BUDGET 2007

	RESULTAT 2005	RESULTAT 2006	BUDGET 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	680.538,91	1.345.798,19	904.130,00	625.280,00	625.280,00	625.280,00
A. Chiffres d'affaires	56.352,25	239.264,28	154.130,00	103.400,00	103.400,00	103.400,00
Ventes de terrains						
Ventes diverses	56.352,25	239.264,28	0,00	9.400,00	9.400,00	9.400,00
Etudes						
Locations de halls relais						
Honoraires CIT	0,00	0,00	154.130,00	94.000,00	94.000,00	94.000,00
Co financement CIITH						
B. Variations de stocks	0,00	360.073,47	0,00	0,00	0,00	0,00
C. Production immobilisée						
D. Autres produits d'exploitation	624.186,66	746.460,44	750.000,00	521.880,00	521.880,00	521.880,00
Cotisations	185.667,03	186.615,46	186.000,00	186.000,00	186.000,00	186.000,00
Subventions et subsides	366.300,63	340.916,99	0,00	0,00	0,00	0,00
Aides à l'emploi	72.219,00	218.927,99	149.500,00	161.500,00	161.500,00	161.500,00
Subvention promotion			414.500,00	174.380,00	174.380,00	174.380,00
Produits divers						
Refacturation personnel mis à disposition						
VI. PRODUITS FINANCIERS	0,00	114,12	0,00	0,00	0,00	0,00
A. Produits des immobilisations financière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dividendes Sofibail						
B. Produits des actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D. Produits financiers divers	0,00	114,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements des subsides						
Autres		114,12				
VIII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus value sur vente de halls relais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS	680.538,91	1.345.912,31	904.130,00	625.280,00	625.280,00	625.280,00
	RESULTAT 2005	RESULTAT 2006	BUDGET 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010
II. CHARGES D'EXPLOITATION	643.655,76	1.250.137,67	902.630,00	623.780,00	623.780,00	623.780,00
A. Approvisionnement et marchandises	0,00	407.649,18	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats	0,00	407.649,18	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats études						
Achats équipements ZAE						
Achats de terrains						
Variations de stocks						
B. Services et biens divers	302.943,00	588.339,34	478.220,00	199.370,00	199.370,00	199.370,00
Loyers à payer						
Entretiens et réparations	13.263,32	11.546,05	14.880,00	14.880,00	14.880,00	14.880,00
Fournitures faites à l'entreprise	15.099,03	18.587,68	14.100,00	14.100,00	14.100,00	14.100,00
Services extérieurs	2.928,57	1.059,21				
Assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de déplacement						
Frais de carburant						
Rétributions de tiers	110.703,13	265.971,70	16.185,00	78.185,00	78.185,00	78.185,00
Frais liés aux conventions	70.233,02	0,00	134.000,00	0,00	0,00	0,00
Cotisations/subventions à des organismes extérieurs						
Poste, Téléphone, (Déplacements)jus	19.131,45	39.867,02	6.000,00	6.000,00	6.000,00	6.000,00
Personnel mis à disposition						
Rémunérations administrateurs	13.633,28	13.037,58	11.380,00	8.400,00	8.400,00	8.400,00
Frais de notoriété et de représentation	0,00	0,00	0,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Frais d'exploitation halls relais						
Frais de formation continue						
Promotion	57.951,20	238.270,10	281.675,00	67.805,00	67.805,00	67.805,00
Non ventilé						
C. Rémunérations et charges sociales	325.219,02	238.631,15	407.410,00	407.410,00	407.410,00	407.410,00
Rémunérations	221.155,49	238.631,15	300.000,00	300.000,00	300.000,00	300.000,00
Cotisations patronales	51.231,64	0,00	93.410,00	93.410,00	93.410,00	93.410,00
Assurances						
Pécules de vacances (var de provisio	41.577,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges sociales diverses	11.254,66	0,00	14.000,00	14.000,00	14.000,00	14.000,00
D. Amortissements	15.493,74	15.518,00	17.000,00	17.000,00	17.000,00	17.000,00
Dotations aux amortissements s/imm	15.493,74	15.518,00	17.000,00	17.000,00	17.000,00	17.000,00
sur constructions						
sur mobilier, matériel de bureau et outillage						
E. Réductions de valeurs s/ stocks et cré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F. Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations						
Reprises et utilisations						
G. Autres charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TVA non déductible						
Autres charges d'exploitation						

V. CHARGES FINANCIERES	9,68	929,83	1.500,00	1.500,00	1.500,00	1.500,00
A. Charges des dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur ATF						
Intérêts sur emprunts						
C. Charges financières diverses	9,68	929,83	1.500,00	1.500,00	1.500,00	1.500,00
VII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise d'amortissements des subsides						
des halls relais vendus						
Créances irrécouvrables						
Charges exceptionnelles diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IX. IMPOTS						
Précompte mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
X. PRELEVEMENT ET DOTATIONS RESERVES						
Dotation réserves remboursement e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur réserves disponible	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES	643.665,44	1.251.067,50	904.130,00	625.280,00	625.280,00	625.280,00
Résultat (Bénéfice)	36.873,47	94.844,81	0,00	0,00	0,00	0,00

**IDETA - PARTICIPATIONS
BUDGET 2007**

	RESULTAT 2005	RESULTAT 2006	BUDGET 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A. Chiffres d'affaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ventes de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Locations de halls relais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Honoraires CIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Co financement CITH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Variations de stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C. Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D. Autres produits d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cotisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions et subsides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aides à l'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention promotion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Refacturation personnel mis à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VI. PRODUITS FINANCIERS	11.849.381,69	10.199.587,87	8.550.700,00	9.604.210,00	7.333.521,00	7.536.311,00
A. Produits des immobilisations financières	11.400.395,07	9.990.177,73	8.497.720,00	8.620.580,00	6.298.809,00	6.487.967,00
Dividendes	11.400.395,07	9.990.177,73	8.497.720,00	8.620.580,00	6.298.809,00	6.487.967,00
B. Produits des actifs circulants	155.157,05	207.866,80	52.480,00	983.630,00	1.034.712,00	1.048.344,00
D. Produits financiers divers	293.829,57	1.543,34	500,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements des subsides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	293.829,57	1.543,34	500,00	0,00	0,00	0,00
VIII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	20.938.817,53	6.006,90	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus value sur vente de halls relais	20.916.885,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits exceptionnels	21.932,21	6.006,90	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS	32.788.199,22	10.205.594,77	8.550.700,00	9.604.210,00	7.333.521,00	7.536.311,00
	RESULTAT 2005	RESULTAT 2006	BUDGET 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010
II. CHARGES D'EXPLOITATION	137.335,57	114.371,18	152.000,00	83.435,00	83.750,00	76.204,00
A. Approvisionnement et marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats équipements ZAE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Variations de stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Services et biens divers	137.335,57	114.371,18	152.000,00	83.435,00	83.750,00	76.204,00
Loyers à payer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fournitures faites à l'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de carburant	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rétributions de tiers	60.059,97	0,00	152.000,00	0,00	0,00	0,00
Frais liés aux conventions	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cotisations/subventions à des organismes ext	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Poste, Téléphone, (Déplacements jusque 2007	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel mis à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rémunérations administrateurs	71.644,61	0,00	0,00	17.352,00	17.352,00	17.352,00
Frais de notoriété et de représentation	5.630,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'exploitation halls relais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de formation continuée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Promotion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Non ventilé	0,00	0,00	0,00	66.083,00	66.398,00	58.852,00
C. Rémunérations et charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cotisations patronales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pécules de vacances (var de provision)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D. Amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements s/immob corpor	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
sur constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
sur mobilier, matériel de bureau et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E. Réductions de valeurs s/ stocks et créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F. Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprises et utilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G. Autres charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TVA non déductible	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

V. CHARGES FINANCIERES	1.818.927,40	1.838.136,96	2.668.100,00	1.662.850,00	2.561.378,00	2.862.457,00
A. Charges des dettes	1.812.346,78	1.837.406,99	2.668.100,00	1.662.850,00	2.561.378,00	2.862.457,00
Intérêts sur ATF	1.812.346,78	1.837.406,99	2.668.100,00	1.662.850,00	2.561.378,00	2.862.457,00
Intérêts sur emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C. Charges financières diverses	6.580,62	729,97	0,00	0,00	0,00	0,00
VII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	316.011,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise d'amortissements des subsides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
des halls relais vendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles diverses	316.011,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IX. IMPOTS	5.026,24	4.960,13	7.870,00	6.210,00	6.350,00	6.540,00
Précompte mobilier	5.026,24	4.960,13	7.870,00	6.210,00	6.350,00	6.540,00
X. PRELEVEMENT ET DOTATIONS RESERVES	-1.500,02	0,00	874.500,00	0,00	0,00	0,00
Dotations réserves remboursement emprunts	0,00	0,00	875.500,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur réserves disponibles	-1.500,02	0,00	-1.000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES	2.275.800,35	1.957.468,27	3.702.470,00	1.752.495,00	2.651.478,00	2.945.201,00
Résultat (Bénéfice)	30.512.398,87	8.248.126,50	4.848.230,00	7.851.715,00	4.682.043,00	4.591.110,00

IDETA - SECTEUR PNPC						
BUDGET 2007						
	RESULTAT 2005	RESULTAT 2006	BUDGET 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	52.058,80	57.018,80	52.058,80	57.018,00	57.018,00	57.018,00
A. Chiffres d'affaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ventes de terrains						
Ventes diverses						
Etudes						
Locations de halls relais						
Honoraires CIT						
Co financement CIITH						
B. Variations de stocks						
C. Production immobilisée						
D. Autres produits d'exploitation	52.058,80	57.018,80	52.058,80	57.018,00	57.018,00	57.018,00
Cotisations	52.058,80	57.018,80	52.058,80	57.018,00	57.018,00	57.018,00
Subventions et subsides						
Aides à l'emploi						
Subvention promotion						
Produits divers						
Refacturation personnel mis à disposition						
VI. PRODUITS FINANCIERS	123,85	41,97	1,00	0,00	0,00	0,00
A. Produits des immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dividendes Sofibail						
B. Produits des actifs circulants	123,85	0,00	1,00			
D. Produits financiers divers	0,00	41,97	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements des subsides						
Autres						
VIII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus value sur vente de halls relais						
Autres produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS	52.182,65	57.060,77	52.059,80	57.018,00	57.018,00	57.018,00
	RESULTAT 2005	RESULTAT 2006	BUDGET 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010
II. CHARGES D'EXPLOITATION	54.474,54	243.333,96	45.143,87	19.790,00	4.788,00	4.787,00
A. Approvisionnement et marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats						
Achats études						
Achats équipements ZAE						
Achats de terrains						
Variations de stocks						
B. Services et biens divers	54.474,54	243.333,96	45.143,87	19.790,00	4.788,00	4.787,00
Loyers à payer						
Entretiens et réparations						
Fournitures faites à l'entreprise						
Services extérieurs						
Assurances						
Frais de déplacement						
Frais de carburant						
Rétributions de tiers	51.495,84	241.987,63	42.643,87	15.000,00	0,00	0,00
Frais liés aux conventions						
Cotisations/subventions à des organismes extérieurs						
Poste, Téléphone, (Déplacements jusque 2007)						
Personnel mis à disposition						
Rémunérations administrateurs (jetons et émoluments)	2.978,70	1.346,33	2.500,00	4.790,00	4.788,00	4.787,00
Frais de notoriété et de représentation						
Frais d'exploitation halls relais						
Frais de formation continue						
Promotion						
Non ventilé						
C. Rémunérations et charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rémunérations						
Cotisations patronales						
Assurances						
Pécules de vacances (var de provision)						
Charges sociales diverses						
D. Amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements s/immob corporelles sur constructions						
sur mobilier, matériel de bureau et outillage						
E. Réductions de valeurs s/ stocks et créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F. Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations						
Reprises et utilisations						
G. Autres charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TVA non déductible						
Autres charges d'exploitation						

V. CHARGES FINANCIERES	10.048,02	8.470,87	6.914,93	10.000,00	9.000,00	8.000,00
A. Charges des dettes	9.680,73	8.428,67	6.914,93	10.000,00	9.000,00	8.000,00
Intérêts sur ATF	9.680,73	8.428,67	6.914,93	10.000,00	9.000,00	8.000,00
Intérêts sur emprunts						
C. Charges financières diverses	367,29	42,20	0,00	0,00	0,00	0,00
VII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise d'amortissements des subsides des halls relais vendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances irrécouvrables						
Charges exceptionnelles diverses						
IX. IMPOTS						
Précompte mobilier						
X. PRELEVEMENT ET DOTATIONS RESERVES						
Dotation réserves remboursement emprunts						
Prélèvement sur réserves disponibles						
TOTAL DES CHARGES	64.522,56	251.804,83	52.058,80	29.790,00	13.788,00	12.787,00
Résultat (Bénéfice)	-12.339,91	-194.744,06	1,00	27.228,00	43.230,00	44.231,00

**IDETA - PNPE
BUDGET 2007**

	RESULTAT 2005	RESULTAT 2006	BUDGET 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	217.763,89	352.001,59	126.101,00	128.530,00	128.530,00	128.530,00
A. Chiffres d'affaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ventes de terrains						
Ventes diverses						
Etudes						
Locations de halls relais						
Honoraires CIT						
Co financement CITH						
B. Variations de stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C. Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D. Autres produits d'exploitation	217.763,89	352.001,59	126.101,00	128.530,00	128.530,00	128.530,00
Cotisations	66.590,82	64.329,94	126.101,00	128.530,00	128.530,00	128.530,00
Subventions et subsides	147.614,76	287.656,14	0,00	0,00	0,00	0,00
Aides à l'emploi						
Subvention promotion						
Produits divers	3.558,31	15,51	0,00	0,00	0,00	0,00
Refacturation personnel mis à disposition						
VI. PRODUITS FINANCIERS	36,50	25,72	0,00	0,00	0,00	0,00
A. Produits des immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dividendes Sofibail						
B. Produits des actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D. Produits financiers divers	36,50	25,72	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements des subsides						
Autres	36,50	25,72	0,00	0,00	0,00	0,00
VIII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus value sur vente de halls relais						
Autres produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS	217.800,39	352.027,31	126.101,00	128.530,00	128.530,00	128.530,00
	RESULTAT 2005	RESULTAT 2006	BUDGET 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010
II. CHARGES D'EXPLOITATION	197.599,60	378.728,51	112.193,97	23.531,00	23.527,00	23.525,00
A. Approvisionnement et marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats						
Achats études						
Achats équipements ZAE						
Achats de terrains						
Variations de stocks						
B. Services et biens divers	181.732,56	357.285,16	93.464,75	3.531,00	3.527,00	3.525,00
Loyers à payer						
Entretiens et réparations	0,00	0,00	5.000,00	0,00	0,00	0,00
Fournitures faites à l'entreprise						
Services extérieurs						
Assurances						
Frais de déplacement						
Frais de carburant						
Rétributions de tiers	178.544,26	287.731,07	81.564,75	0,00	0,00	0,00
Frais liés aux conventions						
Cotisations/subventions à des organismes extérieurs		67735,21				
Poste, Téléphone, (Déplacementsjusque 2007)						
Personnel mis à disposition						
Rémunérations administrateurs (jetons et én	3.188,30	1.818,88	6.900,00	3.531,00	3.527,00	3.525,00
Frais de notoriété et de représentation						
Frais d'exploitation halls relais						
Frais de formation continuée						
Promotion						
Non ventilé						
C. Rémunérations et charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rémunérations						
Cotisations patronales						
Assurances						
Pécules de vacances (var de provision)						
Charges sociales diverses						
D. Amortissements	15.806,85	21.441,78	18.729,22	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Dotations aux amortissements s/immob corp	15.806,85	21.441,78	18.729,22	20.000,00	20.000,00	20.000,00
sur constructions						
sur mobilier, matériel de bureau et outillage						
E. Réductions de valeurs s/ stocks et créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F. Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations						
Reprises et utilisations						
G. Autres charges d'exploitation	60,19	1,57	0,00	0,00	0,00	0,00
TVA non déductible						
Autres charges d'exploitation	60,19	1,57	0,00	0,00	0,00	0,00

V. CHARGES FINANCIERES	9.094,62	10.924,69	13.433,24	10.000,00	9.000,00	8.000,00
A. Charges des dettes	9.032,69	10.691,91	13.433,24	10.000,00	9.000,00	8.000,00
Intérêts sur ATF	9.032,69	10.691,91	13.433,24	10.000,00	9.000,00	8.000,00
Intérêts sur emprunts						
C. Charges financières diverses	61,93	232,78	0,00	0,00	0,00	0,00
VII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	1.737,24	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise d'amortissements des subsides des halls relais vendus						
Créances irrécouvrables						
Charges exceptionnelles diverses	0,00	1.737,24	0,00	0,00	0,00	0,00
IX. IMPOTS						
Précompte mobilier						
X. PRELEVEMENT ET DOTATIONS RESERVES						
Dotation réserves remboursement emprunts						
Prélèvement sur réserves disponibles						
TOTAL DES CHARGES	206.694,22	391.390,44	125.627,21	33.531,00	32.527,00	31.525,00
Résultat (Bénéfice)	11.106,17	-39.363,13	473,79	94.999,00	96.003,00	97.005,00

IDETA - CREMATORIUM				
BUDGET 2007				
	BUDGET 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	120.000,00	120.000,00	975.885,00	975.885,00
A. Chiffres d'affaires	0,00	0,00	855.885,00	855.885,00
Ventes de terrains				
Ventes diverses	0,00	0,00	855885	855885
Etudes				
Locations de halls relais				
Honoraires CIT				
Co financement CITH				
B. Variations de stocks				
C. Production immobilisée				
D. Autres produits d'exploitation	120.000,00	120.000,00	120.000,00	120.000,00
Dotations annuelles Frasnes	120.000,00	120.000,00	120.000,00	120.000,00
Subventions et subsides				
Aides à l'emploi				
Subvention promotion				
Produits divers				
Refacturation personnel mis à disposition				
VI. PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00
A. Produits des immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Dividendes Sofibail				
B. Produits des actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00
D. Produits financiers divers	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements des subsides				
Autres				
VIII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus value sur vente de halls relais				
Autres produits exceptionnels				
TOTAL DES PRODUITS	120.000,00	120.000,00	975.885,00	975.885,00
	BUDGET 2007	BUDGET 2008	BUDGET 2009	BUDGET 2010
II. CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	271.515,00	654.427,00	654.427,00
A. Approvisionnement et marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats				
Achats études				
Achats équipements ZAE				
Achats de terrains				
Variations de stocks				
B. Services et biens divers	0,00	10.000,00	204.000,00	204.000,00
Loyers à payer				
Entretiens et réparations				
Fournitures faites à l'entreprise				
Services extérieurs				
Assurances				
Frais de déplacement				
Frais de carburant				
Rétributions de tiers				
Frais liés aux conventions				
Cotisations/subventions à des organismes extérieurs				
Poste, Téléphone, (Déplacements jusque 2007)				
Personnel mis à disposition				
Rémunérations administrateurs				
Frais de notoriété et de représentation		10000		
Frais d'exploitation halls relais				
Frais de formation continuée				
Promotion				
<i>Non ventilé</i>				
C. Rémunérations et charges sociales	0,00	0,00	188.912,00	188.912,00
Rémunérations				
Cotisations patronales				
Assurances				
Pécules de vacances (var de provision)				
Charges sociales diverses				
D. Amortissements	0,00	261.515,00	261.515,00	261.515,00
Dotations aux amortissements s/immob corporelles		261.515,00	261.515,00	261.515,00
sur constructions				
sur mobilier, matériel de bureau et outillage				
E. Réductions de valeurs s/ stocks et créances	0,00	0,00	0,00	0,00
F. Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations				
Reprises et utilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
G. Autres charges d'exploitation				
TVA non déductible				
Autres charges d'exploitation				

V. CHARGES FINANCIERES	0,00	200.000,00	200.000,00	200.000,00
A. Charges des dettes	0,00	200.000,00	200.000,00	200.000,00
Intérêts sur ATF	0,00	200.000,00	200.000,00	200.000,00
Intérêts sur emprunts				
C. Charges financières diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
VII. CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Reprise d'amortissements des subsides des halls relais vendus	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances irrécouvrables				
Charges exceptionnelles diverses				
IX. IMPOTS	0,00	0,00	0,00	0,00
Précompte mobilier				
X. PRELEVEMENT ET DOTATIONS RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotation réserves remboursement emprunts				
Prélèvement sur réserves disponibles				
TOTAL DES CHARGES	0,00	471.515,00	854.427,00	854.427,00
Résultat (Bénéfice)	120.000,00	-351.515,00	121.458,00	121.458,00

IX. Mentions légales

DROIT DE CONSULTATION ET DE VISITE DES CONSEILLERS COMMUNAUX.

Plan stratégique 2008-2010 - Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées

(Décret du 27 mai 2004 modifiant le décret du 5 décembre 1996 relatif aux Intercommunales wallonnes en vue d'organiser le droit de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées).

Conformément à l'article 16, §1er, du décret du 5 décembre 1996 relatif aux Intercommunales wallonnes complété par le Décret du 27 mai 2004 :

«Les conseillers communaux des communes associées peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion des Intercommunales.

Les conseillers communaux des communes associées peuvent visiter les bâtiments et services de l'Intercommunale.

Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste pendant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide.

Les modalités des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents sont définies dans le Plan stratégique visé au paragraphe 3. La définition de ces modalités n'est pas suspensive de l'exercice des droits de consultation et de visite des conseillers communaux».

Consultation de documents.

Conformément au Décret du 7 mars 2001 relatif à la publicité de l'administration dans les Intercommunales wallonnes :

Art. 4. Le droit de consulter un document administratif d'une Intercommunale et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent Décret, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.

Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.

Art. 5. La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au Conseil d'administration de l'Intercommunale même si celle-ci a déposé le document aux archives.

Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une Intercommunale qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.

L'Intercommunale consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.

Art. 6. Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le Décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'Intercommunale peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande :

- 1° concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet;*
- 2° est formulée de façon manifestement trop vague;*
- 3° concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel;*
- 4° est manifestement abusive ou répétée;*
- 5° peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.*

Le Conseil d'administration de l'Intercommunale peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'Intercommunale.

L'Intercommunale rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte :

- 1° à la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie;*
- 2° à une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret;*
- 3° au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'Intercommunale.*

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'Intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.

Art. 7. Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une Intercommunale comporte des informations inexactes ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du Décret.

L'Intercommunale qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communique, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

Lorsque la demande est adressée à une Intercommunale qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour le faire.

Art. 8. §1er. Lorsque le demandeur rencontre des difficultés pour obtenir la consultation ou la correction d'un document administratif en vertu du présent Décret, il peut adresser à l'Intercommunale concernée une demande de reconsidération. Au même moment, il demande à la Commission d'accès aux documents administratifs visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration en Région wallonne d'émettre un avis.

La Commission communique son avis au demandeur et à l'Intercommunale concernée dans les trente jours de la réception de la demande. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'avis est négligé.

L'Intercommunale communique sa décision d'approbation ou de refus de la demande de reconsidération au demandeur et à la Commission dans un délai de quinze jours de la réception de l'avis ou de l'écoulement du délai dans lequel l'avis devait être communiqué. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'Intercommunale est réputée avoir rejeté la demande.

Le demandeur peut introduire un recours contre cette décision conformément aux lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées par arrêté royal du 12 janvier 1973. Le recours devant le Conseil d'Etat est accompagné, le cas échéant, de l'avis de la Commission.

§2. La Commission peut également être consultée par l'Intercommunale concernée.

§3. La Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du Décret relatif à la publicité de l'administration dans les Intercommunales wallonnes. Elle peut soumettre au Conseil régional wallon et au Gouvernement wallon des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. 9. Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une œuvre protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une œuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'Intercommunale spécifie que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. 10. Les documents administratifs obtenus en application du présent Décret ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent Décret, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 26 à 100 francs ou d'une de ces peines seulement.

Art. 11. Les dispositions du présent Décret sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une Intercommunale.

Les Conseils d'administration et les membres du personnel de l'Intercommunale sont tenus d'apporter leur collaboration à l'application du présent Décret.

Art. 12. La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le Conseil d'administration de l'Intercommunale.

Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration de l'Intercommunale IDETA du 9 novembre 2005 fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001 :

Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur :

- Pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum : 1 euro + frais de port pour les 10 premières copies. Au delà de 10 copies, 0,5 euro par copie supplémentaire.
- Pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 2 euros + frais de port pour les 10 premières copies. Au delà de 10 copies, 1,5 euro par copie supplémentaire.
- Pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté : sur devis.

Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur :

- Sur devis.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.

Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur. Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop perçu.

Visites

Les visites des bâtiments et services de l'Intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s) et est adressée par écrit au Président du Conseil d'administration de l'Intercommunale.

L'Intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande :

- 1° est formulée de façon manifestement trop vague;
- 2° peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur;
- 3° peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.

L'Intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.

X. Annexes

1. Présentation des différents organes de gestion

CONSEIL D'ADMINISTRATION (30)

Représentants communaux (23)

Natacha ALLEMAN
Bernard BAUWENS
Guy BIVERT
Pierre CLAM
Clément CROHAIN
Jean-Pierre CUIGNET
Yves DE GREEF
Jean-Bernard DEHOUST
Jean DELESTRAIN
Carine DELFANNE
Damien DELSOIR
Benoît DESCHAMPS
Pascal DETOURNAY
Michel DEVOS
Michel FLAMENT
Marie-Thérèse GARCON
Marie-Christine MARGHEM
Bastien MARLOT
Christian MASSY
Daniel RICHIR
Philippe STREYDIO
Luc WATTIEZ
Daniel WESTRADE

Représentant provincial (1)

Serge HUSTACHE

Représentants privés (6)

Philippe LUYTEN
Roby VAN DAELE

André DELHAYE
Ronald DUVAL

Raphaël DEBRUYN
Eric DOMB

Président du Conseil d'administration :

Michel FLAMENT

Vice-Présidents : les Présidents de Comité de gestion (à l'exception du secteur Développement présidé par le Président du Conseil d'administration)

COMITE DE GESTION SECTEUR "DEVELOPPEMENT" (17)

Représentants communaux (13)

Natacha ALLEMAN
Bernard BAUWENS
Guy BIVERT
Yves DE GREEF
Carine DELFANNE
Damien DELSOIR
Benoît DESCHAMPS
Michel FLAMENT
Marie-Thérèse GARCON
Marie-Christine MARGHEM
Daniel RICHIR
Philippe STREYDIO
Daniel WESTRADE

Représentant provincial (1)

Serge HUSTACHE

Représentants privés (3)

André DELHAYE
Ronald DUVAL
Philippe LUYTEN

Président du Comité : le Président du Conseil d'administration

COMITE DE GESTION SECTEUR "TOURISME" (5)

Représentants communaux (3)

Pascal DETOURNAY
Yves DE GREEF
Bastien MARLOT

Représentants privés (2)

Raphaël DEBRUYN
Eric DOMB

Président du Comité : Yves DE GREEF

COMITE DE GESTION SECTEUR "PARTICIPATIONS" (5)

Représentants communaux (5)

Clément CROHAIN
Jean-Bernard DEHOUST
Marie-Christine MARGHEM
Daniel RICHIR
Luc WATTIEZ

Président du Comité : Marie-Christine MARGHEM

COMITE DE GESTION SECTEUR "PARCS NATURELS" (6)

1. Parc naturel du Pays des Collines

Représentants communaux (3)

Pierre CLAM
Benoît DESCHAMPS
Michel DEVOS

2. Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Représentants communaux (3)

Bernard BAUWENS
Jean-Pierre CUIGNET
Daniel WESTRADE

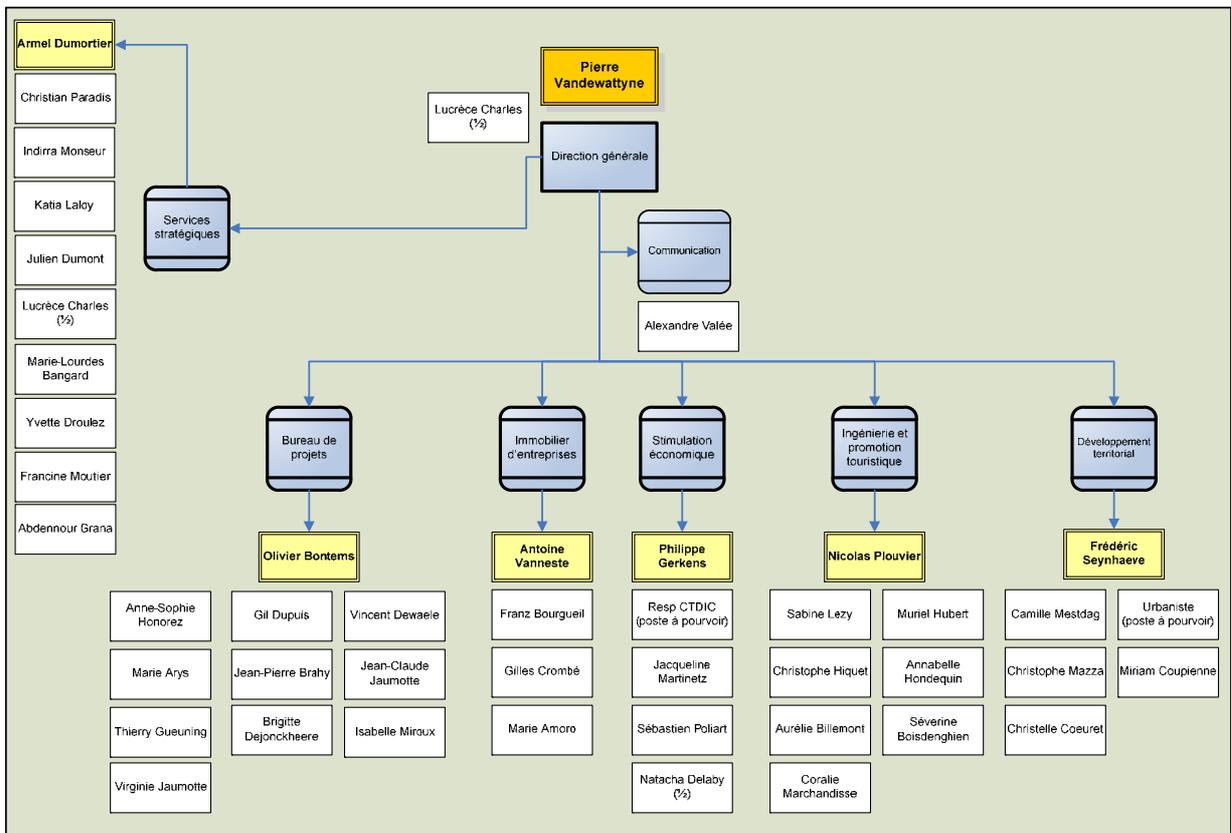
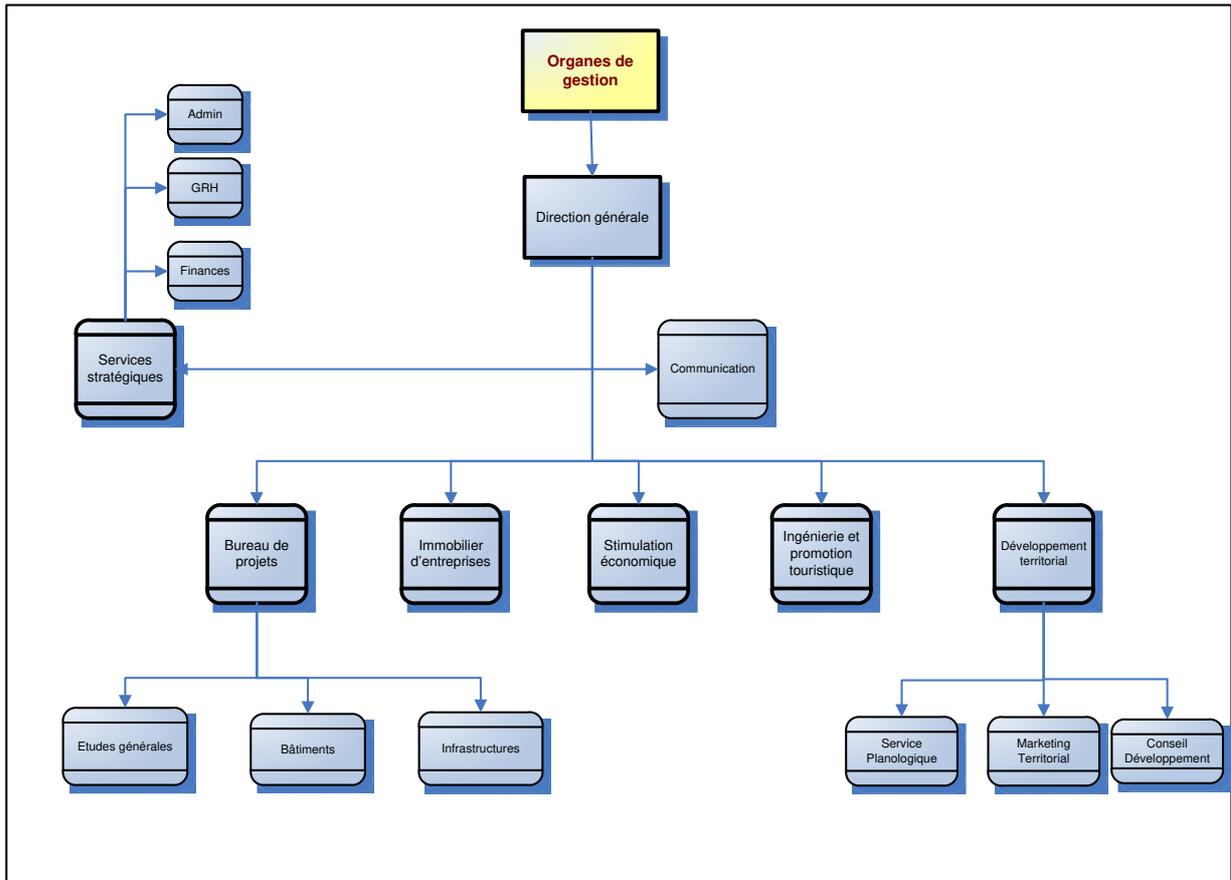
Président du Comité : Daniel WESTRADE

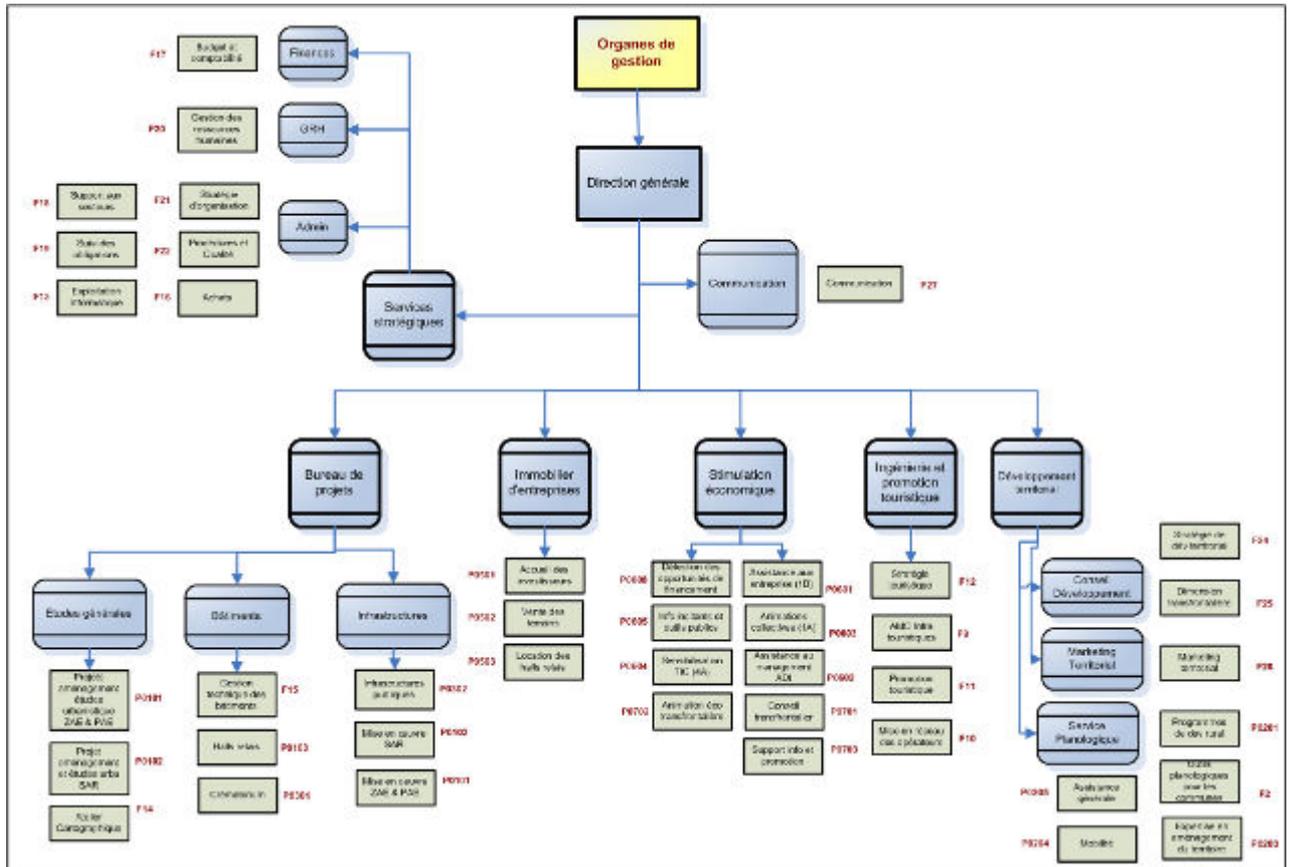
Le Bureau du Conseil est composé du Président et des Vice-Présidents :

- Michel FLAMENT - Président
- Marie-Christine MARGHEM - Vice-Présidente
- Yves DE GREEF - Vice-Président
- Daniel WESTRADE - Vice-Président

Le Comité de rémunération est composé du Bureau et d'un administrateur MR : Philippe STREYDIO

2. Présentation de l'organigramme





3. Référentiel fonctionnel de l'Intercommunale

Bureau de Projets.

Type de	Fonction	Processus
F1 – Fct de production	Renforcer et améliorer les infrastructures d'accueil des entreprises	A. Pré-étude du projet (pôle AMD)
		B. Définition du périmètre de reconnaissance (pôle urbanisme)
		C. Acquisition des terrains (pôle financier)
		D. Programmation et phasage opérationnel (pôle AMD)
F3 – Fct de production	Mettre en oeuvre des projets d'infrastructure d'intérêt général à l'échelle du territoire	E. Mise en oeuvre des travaux d'aménagement (pôle AMD)
		F. Remise des voiries et équipements (pôle financier)
		Maîtrise d'ouvrage en matière d'assainissement de sites à réaménager (SAR) (P0102)
		Construction de bâtiments relais et d'infrastructures d'accueil dans les PAE (P0103)
F14 – Fct d'organisation	Fournir un support cartographique aux départements fonctionnels d'IDETA	Programation et suivi des travaux de rénovation et réparations importantes relatifs à des biens immobiliers propriété d'IDETA (P0104)
		Réalisation d'un crématorium intercommunal (P0301)
		Réalisation d'infrastructures importantes d'intérêt général à l'échelle du territoire (P0302)
		Réalisation de travaux de cartographie pour les unités fonctionnelles-P1401
		Suivi de l'évolution du stock de terrains disponibles dans les zones d'activités économiques-P1402
F15 – Fct d'o	Assurer la gestion des bâtiments et infrastructures propriété d'IDETA	Acquisition et gestion des données cartographiques-P1403
		Acquisition et développement du matériel et des logiciels carto - P1404
		Maintenance légère des périphériques et gestion des consommables-P1405
		Support technique de première ligne aux utilisateurs des outils géomatiques-P1406
F15 – Fct d'o	Assurer la gestion des bâtiments et infrastructures propriété d'IDETA	Mise en oeuvre et gestion de la signalisation des PAE-P1501 (conception des plans, réalisation sur sites)
		Entretien et maintenance de l'immobilier IDETA (équipements, bâtiments, dispositifs de sécurité, infrastructures, abords, dispositifs paysagers)-1502

Immobilier d'entreprises

Type de fonction	Fonction	Processus
F5 – Fct de production	Renouveler et développer le tissu économique du territoire	Accueil et accompagnement des nouveaux investisseurs cherchant à s'implanter sur le territoire, notamment en matière d'opportunités d'aides existantes au niveau des pôles de compétitivité (P0501)
		Commercialisation de terrains situés dans les ZAE (P0502)
		Mise en location et suivi des conventions de bails conclus dans le cadre des bâtiments relais et accompagnement des entreprises locataires (P0503)

Stimulation économique

Type de fonction	Fonction	Processus
F6 – Fct de service	Renforcer structurellement le tissu économique du territoire	Assistance aux entreprises pour la constitution de dossiers d'aides à l'emploi et d'aides à l'investissement (Action 1E' du Phasing out de l'Objectif 1) (P0601)
		Gestion des mesures d'assistance au management à destination des PME / TPE (Action 2A du Phasing out de l'Objectif 1) (P0602)
		Organisation d'animations collectives à destination des PME du territoire et participation collective à des salons (Action 1A.1 du Phasing out de l'Objectif 1) (P0603)
		Sensibilisation des PME et des TPE à l'utilisation des TIC (Action 4a du Phasing out de l'Objectif 1) (P0604)
		Réalisation de supports d'information et de promotion à destination des entreprises et des prescripteurs potentiels (Action 1A1 du Phasing out de l'objectif 1)-P0606
		Détection des besoins spécifiques des entreprises et information personnalisée relatifs aux incitants et outils publics développés (action 1A1)-P0605
		Réalisation d'une base de données permettant la traçabilité de l'aide à l'entreprise
		Détection des opportunités de financement des actions d'animation économique, recherche de partenariats, optimisation des réseaux, benchmarking (Action 1A1) - P0608
F7 – Fct de services	Favoriser le développement économique dans une optique transfrontalière (CTDIC)	Conseil aux entreprises souhaitant donner une dimension transfrontalière à leurs activités (P0701)
		Organisation d'animations collectives à destination des PME du territoire (P0702)
		Réalisation de supports d'information et de promotion à destination des entreprises et des prescripteurs potentiels (P0703)

Développement territorial

Type de fonction	Fonction	Processus
F24 – Fct stratégique	Contribuer à la réflexion stratégique de développement territorial de la Wallonie picarde	Soutien logistique au Conseil de Développement (P2401)
		Réflexion stratégique sur l'optimisation de l'intervention de l'intercommunale en matière de développement territorial (P2402)
		Définition d'une stratégie de mobilité à l'échelle du territoire et suivi du programme d'actions (P2403)
		Assistance et conseil aux communes en matière de développement (P2404)
		Assistance générale aux communes en matière de mobilité (P2405)
F2	Fournir aux communes une assistance en matière de stratégie d'aménagement et/ou de structuration du territoire	Expertise en matière d'aménagement du territoire et/ou de structuration du territoire (P0203) Elaboration d'outils d'orientation et de programmation, d'aménagement réglementaire ou opérationnels (hors PCDR) -P0202
F25 – Fct st	Participer activement à la réflexion transfrontalière de développement territorial	Représentation de l'intercommunale dans les différents organes des structures de coopération transfrontalière - P2501
		Participation aux comités techniques de réflexion transfrontalière - P2502
F26 – Fct	Promouvoir l'image du territoire et son positionnement intra-métropoles	Organisation d'actions de marketing et de communication (P2601)
F27 – Fct	Promouvoir l'image de l'intercommunale	Organisation d'actions de marketing et de communication (P2701)

Services stratégiques

Type de fonction	Fonction	Processus
F17 – Fct d'organisation	Assurer la gestion budgétaire et comptable d'IDETA	Suivi budgétaire des projets et du fonctionnement de l'intercommunale - P1701
		Liquidation des factures entrantes - P1702
		Elaboration des documents légaux imposés par les réglementations fiscales et comptables - P1703
		Gestion de la Trésorerie et de la Dette - P1704
		Suivi et gestion de la facturation sortante - P1705
F18 – Fct	Assurer un support de gestion aux secteurs autonomes de l'intercommunale	Gestion administrative et financière du secteur « Participations » - P1801
		Gestion administrative et financière du secteur « Crémation » - P1802
		Support de gestion administrative et comptable aux Parcs (PNPC et PNPE) - P1803
F19 – Fct d'	Garantir le respect des obligations d'IDETA, notamment en matière de responsabilité	Gestion des assurances - P1901
		Centralisation et tenue à jour des pièces et documents statutaires de l'intercommunale - P1902
		Suivi et gestion des mutations en matière de droits réels - P1903
F20 – Fct	Assurer la gestion des ressources humaines d'IDETA	Suivi des contentieux juridiques - P1904
		Calcul des rémunérations individuelles et liquidation des traitements (Gestion pécuniaire) - P2001
		Gestion de la carrière administrative de l'agent - Gestion des administrateurs - P2002
		Evaluation fonctionnelle des agents - P2003
F21 – Fct stratégique	Coordonner la définition de la vision à long terme d'IDETA en matière budgétaire et organisationnelle	Gestion de la formation des agents - P2004
		Coordination de l'élaboration des propositions budgétaires (produits et charges) relatives aux différents pôles et secteurs de l'intercommunale - P2101
		Coordination de l'élaboration du Plan stratégique de l'intercommunale - P2102
F22 – Fct stratégique	Accompagner la démarche de gestion de la qualité totale au sein de l'organisation	Conseil à la Direction en matière de systèmes d'information- P2103
		Optimisation des procédures (Démarche Qualité) -P2201
F13 – Fct d'organisation	Assurer l'exploitation des outils informatiques et de télécommunications d'IDETA	Centralisation et tenue à jour de la documentation des processus et des procédures -P2202
		Support technique de première ligne aux utilisateurs des outils bureautiques et géomatiques et application du plan de sauvegarde des données-P1301
		Maintenance légère des périphériques et gestion des consommables-P1302
		Exploitation du réseau informatique interne (LAN)-P1303
		Acquisition et déploiement du matériel TIC et des logiciels-P1304
		Administration du système de gestion de contenu (CMS) des sites internet d'IDETA-P1305
F16 – Fct d'organisation	Assurer l'approvisionnement de l'organisation en fournitures diverses et d'économat	Gestion de l'infrastructure téléphonique d'IDETA et suivi des consommables-P1306
		Acquisition et gestion des fournitures de bureau-P1601
		Acquisition et gestion des produits d'entretien et des consommables liés à la gestion des bâtiments-P1602
		Acquisition et gestion des boissons mis à disposition du personnel-P1603
		Gestion du parc automobile (réparation, entretien, suivi des consommations)-P1604
		gestion, entretien et réparation machines de bureau et consommables - P1605
		Gestion des marchés de fournitures énergétiques et suivi des consommations énergétiques - P1606
Entretien / propreté des lieux de travail - P1607		

4. Liste des projets déposés dans le cadre des programmes Convergence et projetés dans le cadre d'Interreg IV.

Projets Convergence Hainaut

Voici, sériée par mesures, la liste des portefeuilles de projets qui ont été déposés le 30 septembre en vue de l'obtention de cofinancements du FEDER dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels «Objectif Convergence Hainaut».

La démarche s'inscrit dans le cadre du "Projet de Région Wallonie picarde" porté par le Conseil de Développement de Wallonie picarde. Fruit d'un exercice de prospective mené avec l'appui technique de l'Institut Jules Destrée, ce plan stratégique à l'échelle de l'ensemble du bassin de vie énonce 10 axes stratégiques de développement. Il identifie également une série d'actions stratégiques qui font consensus auprès des forces vives (acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs, paramédicaux...) et sont destinées à concrétiser les pistes de développement à long terme.

Axe prioritaire 1 : Création d'entreprises et d'emplois

Mesure 1.03 : Services d'appui avancés aux entreprises et à l'entrepreneuriat

Les projets portés par IDETA et La Maison de l'Entreprise dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds européens ont été déposés auprès de l'Agence de Stimulation Economique via la Structure Locale de Coordination «Ouest - Hainaut», ces deux structures ayant été créées dans le cadre du Plan Marshall avec pour mission d'uniformiser la stratégie régionale et de rationaliser les acteurs au niveau local. Ces projets s'inscrivent dans la Mesure 1.3 «Services d'appui avancés aux entreprises et à l'entrepreneuriat».

Les projets déposés par IDETA sont les suivants :

- Sensibilisation et information des PME & TPE (Incitants publics, thèmes économiques, mise en réseau, infrastructures d'accueil, etc.) et accompagnement individualisé des PME & TPE (Incitant publics, TIC, management, expertise spécifique). Une attention toute particulière sera portée sur le secteur de l'agro-alimentaire ainsi que sur les économies d'énergie.
- Implémentation d'actions pilotes TIC.
- Accompagnement des entreprises au sein de l'espace "Wallonie-Bruxelles-Flandre" (participation collective à des salons, mise en place de lieux d'échanges, catalogues d'opportunités,...).
- Orientation stratégique des entreprises (détection des besoins spécifiques, accompagnement "généraliste", encadrement "spécifique").

Les 3 premières actions seront développées en partenariat avec IEG.

En complément à ces projets, La Maison de l'Entreprise a également déposé plusieurs projets en relation avec la création d'entreprises et l'innovation, à savoir :

- Le concours "Esprit, es-tu là ?". Concours d'idées d'entreprise à destination des étudiants du supérieur. L'objectif est de développer l'esprit d'entreprendre au sein du public étudiant.
- Accompagnement des porteurs de projets, starters et jeunes entreprises innovantes (Structuration des idées, business plan, plan financiers, etc.).
- Différenciation entrepreneuriale en amont (intégration du design dans les process, tableau de bord de l'innovation, démarche interne/externe en créativité).
- Accompagnement spécifique "Business Angel" (coaching préliminaire et service "Post Matching").
- Accompagnement au partenariat inter-entreprises (transferts de méthodologies techniques, développement de process en partenariat, etc.).

Axe prioritaire 3 : Développement territorial équilibré et durable
Mesure 3.03 : Redynamisation urbaine et attractivité du territoire

« Revitalisation intégrée du cœur de Ville de Tournai »

Ce portefeuille de projets, défendu par la Ville de Tournai, la Province de Hainaut, l'Intercommunale (chef de file), la Fabrique d'église Cathédrale et le Logis Tournaisien, s'articule autour de 14 projets pour un montant global d'investissement publics de 107 millions d'euros (auquel il faut ajouter 30 millions d'investissements privés, associés à la cohérence et à la force du portefeuille).

Le portefeuille s'articule autour des grands axes suivants :

- Restauration de la Cathédrale Notre-Dame : restauration complète de la nef romane et du transept, réalisation des études de la porte Gothique.
- Valorisation touristique : organisation d'un chantier vivant dans la cathédrale, valorisation du trésor, aménagement de structures d'accueil et de découverte touristique, valorisation touristique des espaces structurants (mise en lumière,...), concours international d'architecture pour assurer une cohérence d'ensemble.
- Aménagements urbains : traitement de voiries, restauration des façades, cheminements doux, dessertes locales, revitalisation urbaine, reconquête d'immeubles vides.
- Déploiement culturel : création d'une résidence d'artistes et mise en œuvre d'une programmation culturelle créative et innovante dans le quartier.
- Etudes marketing et commerciales : structuration et mise en marché touristique, schéma de développement commercial et stimulation des implantations.

« Revitalisation et valorisation touristique du centre Ville de Lessines »

Conçu autour d'un portefeuille dont le cofinancement avoisinerait 36,8 millions d'euros, ce projet consiste en une réorganisation territoriale en profondeur du centre-ville de Lessines, un projet ambitieux et décisif pour assurer l'équilibre économique et social, pour redynamiser le commerce local, pour revaloriser l'image de la Ville et pour attirer de nouvelles activités à caractère touristique, culturel, et associatif.

Le portefeuille s'articule autour de trois volets principaux :

- Volet 1. Valorisation patrimoniale, touristique et culturelle de l'Hôpital Notre-Dame à la Rose. Il s'agit de réaliser les dernières phases de la programmation des travaux amorcés en 2000 de l'Hôpital (poursuite de la restauration et de la scénographie : aile ouest intérieure + extérieure, toitures du quadrilatère, décors de l'aile sud), aménagement de l'espace médecine et des 3 jardins de l'Hôpital, aménagement d'une structure d'accueil pédagogique, aménagement des locaux du centre culturel dans les écuries, traitement des cours de l'HNDR et des liaisons vers les espaces de vie majeurs du centre-ville (Grand place et Grand rue), traitement des abords (revitalisation urbaine du quartier de la Malterie), structuration et mise en marché touristique.
- Volet 2. Valorisation de l'axe majeur (Grand Rue). Il s'agit ici de la requalification de la Grand Rue, d'une étude de développement commercial, de l'aménagement de l'accès sud au centre-ville sous le passage à niveau.
- Volet 3. Revitalisation du quartier Dendre Sud. Le développement du quartier Dendre sud sur l'ancienne friche Amphabel permettra de supprimer un chancre urbain dans l'hypercentre et un rééquilibrage entre le bas et le haut de la ville. La création d'une place publique, d'une surface commerciale sont prévus. L'investissement privé est estimé à 46 millions d'euros. Les cheminements doux seront parties intégrantes du projet, et un jardin public en bord de Dendre viendra compléter le maillage vert du centre-ville.

« Ingénierie et promotion touristique »

L'inscription des actions d'ingénierie et de promotion touristique portées par IDETA dans le cadre du programme Convergence sera opérée par le biais du Centre d'Ingénierie Touristique du Hainaut dont nous sommes partenaires moteurs.

Il s'agira de développer des actions qui s'inscrivent dans une approche territoriale wallonne via des opérations tantôt transversales à l'échelle wallonne tantôt ponctuelles à l'échelle hennuyère.

« Tremplin pour Péruwelz »

L'objectif du présent portefeuille de projets, fort d'un budget de 23,5 millions d'euros, est d'inverser la spirale de déclin de la commune par le biais d'un aménagement urbain attractif qui servira de base à une dynamique d'investissement public et privé. Il s'agit ici de valoriser l'attractivité multipolaire de la Ville de Péruwelz, tant à l'égard des consommateurs que des touristes, des résidents ou des industries, par diverses actions regroupées en volets :

- Volet 1: «Revitalisation urbaine du cœur de ville»
- Volet 2: «Pôle touristique de Bon-Secours»
- Volet 3: «Axe de pénétration majeur»
- Volet 4: «Structuration et promotion touristique»

Ces volets se déclinent en interventions comme l'aménagement de la Grand-Place, le traitement de l'axe majeur entre l'autoroute E42 et le pôle touristique de la Basilique de Bon-Secours, notamment grâce à un plan lumière, à une amélioration de la signalétique touristique et routière et une uniformisation des aménagements urbains.

Axe prioritaire 3 : Développement territorial équilibré et durable

Mesure 3.02 : Infrastructures d'accueil structurantes et accessibilité des pôles de Développement

« Renforcement des infrastructures à vocation économique de la Wallonie picarde »

Le renforcement des infrastructures à vocation économique de la Wallonie picarde est l'un des axes stratégiques prioritaires identifié par le Conseil de Développement de Wallonie picarde et, à ce titre, est porté par l'ensemble des acteurs du développement territorial du territoire au sein d'une stratégie de développement cohérente structurée à l'échelle de tout le bassin de vie et qui inscrit résolument cette région dans la mise en œuvre des stratégies de la Région wallonne (SDER, CAWA, Actions prioritaires pour l'Avenir wallon).

La cohérence du développement socio-économique de la Wallonie picarde doit s'appuyer sur une vision territoriale globale et équilibrée et miser sur la multiplication des atouts de chacune de ces composantes. La connexion de tous les pôles de développement est donc primordiale.

La période de programmation 2007-2013 des fonds structurels offre l'opportunité aux acteurs économiques de la Wallonie picarde de renforcer et consolider l'existant dans une optique de développement durable.

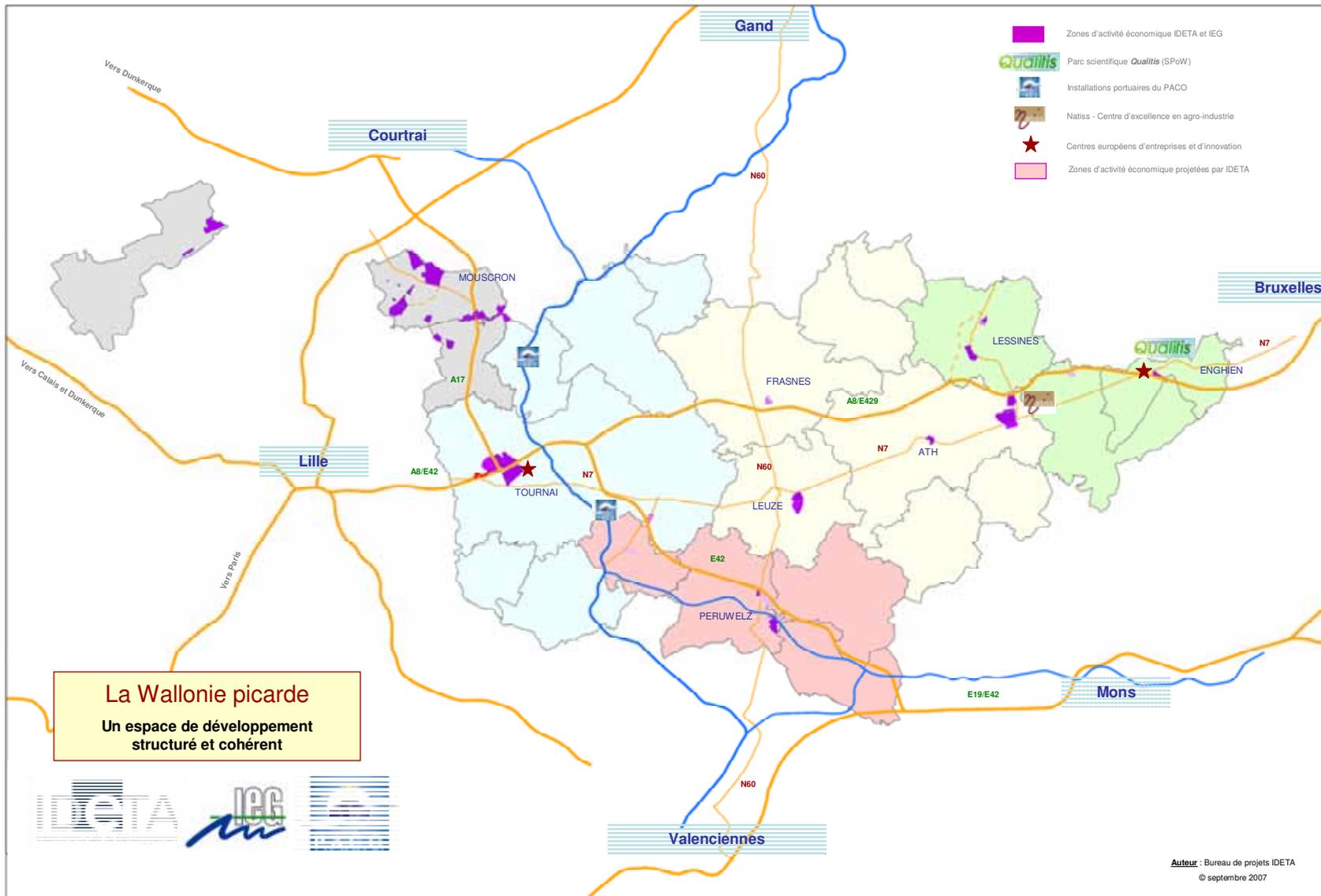
Les trois opérateurs publics majeurs du territoire en matière de mise en œuvre d'infrastructures à vocation économiques - IDETA, IEG et le PACO - se sont donc associés pour présenter une démarche commune et cohérente. Il a été décidé de confier à l'Intercommunale IDETA le rôle de "Chef de file", chargé de la coordination du portefeuille.

Ce portefeuille s'appuie sur un cofinancement de 88,7 millions d'euros et contient sept projets dont voici la description succincte. Ils sont schématisés sur la carte jointe.

- Désenclavement routier de la ZAEI de la Blanche Tête (Estaimpuis).
- Création d'une bretelle d'accès autoroutier à la Zone d'activités Tournai-Ouest III.
- Achèvement du raccordement routier (RN518) vers la Zone d'activités de la Martinoire (Mouscron).
- Liaison de la Zone d'activités Lessines-Ouest à l'autoroute A8.
- Création d'infrastructures d'accueil - Centres d'entreprises et bâtiments relais - sur les Parcs Qualitis et Tournai Ouest.
- Aménagement de terminaux mixtes (quais à conteneurs et manutention de vrac le long de l'Escaut) à Pecq et Vaulx, en collaboration avec le Port autonome du Centre et de l'Ouest.
- Assainissement et réaffectation à l'activité économique de deux SAR (Sites d'activités à réaffecter) : sucrerie de Frasnes-lez-Anvaing et site Burens (Lessines).

De manière plus précise, les projets introduits par IDETA concernent :

- La création d'une voirie de liaison entre l'axe Bruxelles-Lille et l'entrée de la ZAEP Tournai Ouest III. Une partie des travaux sont à réaliser sur le domaine du MET (intervention sur la N7 : carrefour giratoire et modification d'une bretelle autoroutière). Les travaux seront réalisés par IDETA. La voirie d'accès entre ce carrefour giratoire et l'entrée de la zone aura une longueur d'environ 1.500 m.
- L'amélioration de l'accès à la ZAE de Lessines-Ouest. Les travaux seront réalisés par le MET et consistent en l'aménagement d'une voirie entre l'A8/E429 (sortie 30) et la N42 (Lessines-Geraardsbergen-Wetteren) avec accès direct à la ZAE de Lessines-Ouest et connexions au réseau routier existant (voiries régionales et locales).
- La création par IDETA d'un ensemble cohérent d'infrastructures d'accueil pour entreprises sur le Parc "Qualitis" à Enghien (Parc scientifique) - composé d'un complexe de bureaux (2.480 m²) et de 6 halls-relais - et d'une infrastructure d'accueil pour entreprises sur la ZAE de Tournai Ouest I (immeuble de bureaux de 2.000 m²), en extension et consolidation des structures existantes. Les immeubles seront conçus de manière à limiter l'impact sur l'environnement. Ils offriront aux PME débutantes ou innovantes des locaux de services partagés, des salles de réunions et l'accès aux réseaux TIC.
- L'assainissement de deux SAR à Frasnes et Lessines et à la mise en œuvre de deux ZAE mixtes, équivalentes en superficie des zones inscrites actuellement au Plan de secteur (respectivement 8 ha 73 et 4 ha 20) par la réalisation des travaux VRD et des aménagements d'intégration paysagère et de gestion hydrologique. La réhabilitation du site de Lessines sera opérée par la SPAQUE. Dans les deux cas, il est aussi prévu des travaux de rénovation des bâtiments conservés et réaffectés à l'activité économique (un immeuble de bureaux à Frasnes et des halls industriels), notamment en matière d'équipement TIC. Par ailleurs, pour ce qui concerne le site de l'ancienne sucrerie de Frasnes, son inscription périurbaine nécessite de retravailler la séquence d'entrée de ville afin d'intégrer le redéploiement de cet ancien site industriel lourd dans un processus de redynamisation urbaine en cours par ailleurs. La requalification de l'accès du site sur la voirie publique (N529) par la réalisation d'un carrefour giratoire et l'aménagement de la traversée du futur circuit RAVeL, empruntant l'ancien accès ferroviaire de la sucrerie, sont donc programmés.



Projets Interreg IVa

Voici la liste des projets qui seront déposés dans le cadre du premier appel à projets lancé pour le Programme Interreg IVa France-Wallonie-Vlaanderen.

Le programme Interreg IV est une des composantes du FEDER et vise à renforcer la cohésion entre les états membres au sein de l'Union Européenne. Le volet «IVa» concerne la coopération transfrontalière.

D'autres appels à projet seront lancés en 2008 et 2009.

Secteur Développement

1. Suites du projet Ctdic (Centre Transfrontalier de Développement Industriel et Commercial)

Wallonie, Flandre, Nord, Aisne Ardenne

Favoriser l'accès au marché français pour les PME, (LME est également partenaire de ce projet, pour les volets TIC et innovation)

2. Projet « Alpha Omega »

IDETA, Lille Métropole, Courtrais, Gand

Coopération entre centres funéraires d'incinération au niveau du fonctionnement, de l'exploitation, de la gestion et de la formation du personnel. Développement d'outils communs de gestion.

Secteur Tourisme

3. La rando pour tous

Nord - Aisne - Hainaut

Accessibilité de la randonnée aux personnes à mobilité réduite

4. Inno rando (Innovation au service de la randonnée)

Nord - Aisne - Hainaut

Nouvelles technologies mobiles appliquées à la randonnée

5. Commercialisation et diffusion des produits touristiques

Nord - Oost Vlaanderen - Hainaut - (Aisne)

6. Valorisation des filières scolaire et famille

Nord - Tournaisis - (Hainaut)

Développement et mise en marché transfrontalier des produits touristiques à destination des enfants (scolaire et famille).

7. La voie romaine

Nord - Oost Vlaanderen - IDETA

Valorisation et promotion conjointe des 4 sites archéologiques : Velzeke, Archéosite d'Aubechies, Espace Gallo-romain, Bavay + voie romaine de liaison entre les sites.

LME

8. Action Design Transfrontalière

Nord, Hainaut, Flandre

Valorisation de la filière design, accompagnement des TPE/PME en matière de design

9. WABAN - B2A (projet déposé via le «GIE des CEEI wallons» dont fait partie LME)

Nord, Wallonie

Réseau transfrontalier de business angels
